



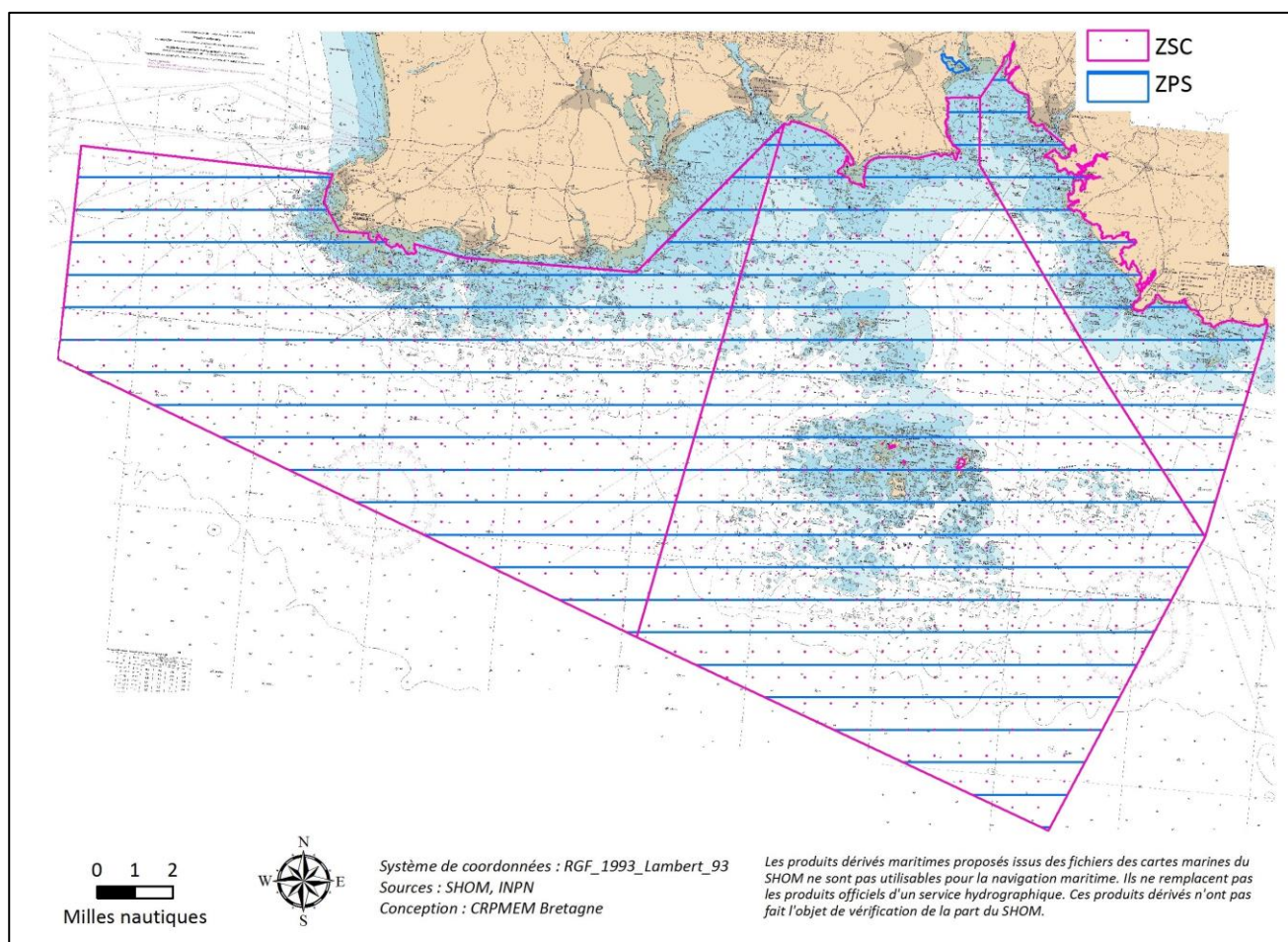
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION / ZONE DE PROTECTION SPECIALE

ROCHES DE PENMARCH FR5302008 / FR5312009

ARCHIPEL DES GLENAN FR5300023 / FR5310057

DUNES ET COTES DE TREVIGNON FR5300049 / FR5312010

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE PECHEES PROFESSIONNELLES - MISE A JOUR -



Préambule :

Ce rapport constitue une mise à jour des chapitres « pêche professionnelle » figurant dans les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon, rédigés en 2013 sur la base de données d'enquêtes de 2010.

Ce rapport a été rédigé afin de mener les analyses de risques pêche sur la base des données les plus récentes d'une part, mais aussi dans un souci d'harmonisation avec les autres sites Natura 2000 bretons figurant dans le programme HARPEGE d'autre part.

Références bibliographiques des Documents d'objectifs mis à jour :

- Lecerf S., 2013 : Document d'objectifs Natura 2000 – Roches de Penmarc'h, Tome I : Etat initial du site, DREAL Bretagne / Comite Regional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, 288 p.
- Lecerf S., 2013 : Document d'objectifs Natura 2000 – Roches de Penmarc'h, Tome I : Atlas, DREAL Bretagne / Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, 61 p.
- Ragot P., 2014 : Document d'objectifs Natura 2000 – Archipel des Glénan, tome I : Etat des lieux du site, DREAL Bretagne / Commune de Fouesnant-les-Glénan, 436 p. + annexes.
- Ragot P., 2014 : Document d'objectifs Natura 2000 – Archipel des Glénan, tome I : Etat des lieux du site - Version 0 -, atlas, DREAL Bretagne / Commune de Fouesnant-les-Glénan, 60 p.
- De Baets M., 2014. Document d'Objectifs Natura 2000 - Site "Dunes et côtes de Trévignon" - Zone de Protection Spéciale FR5312010 et Zone Spéciale de Conservation FR5300049 - Tome 1 : Etat initial. Commune de Trégunc, 329p+annexes.
- De Baets M., 2014. Document d'Objectifs Natura 2000 - Site "Dunes et côtes de Trévignon" - Zone de Protection Spéciale FR5312010 et Zone Spéciale de Conservation FR5300049 - Tome 1 : Atlas. Commune de Trégunc. 112p.

Pour citer ce rapport : LECERF S., CRPMEM Bretagne « Diagnostic socio-économique des activités de pêches professionnelles : mise à jour. Sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon », 2018, 69 p.

Sommaire

1	ORGANISATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE	4
1.1	ECHELLE COMMUNAUTAIRE.....	4
1.2	ECHELLE NATIONALE	4
1.3	ECHELLES REGIONALE ET LOCALE	5
2	METHODOLOGIE POUR CARACTERISER LES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE	6
2.1	LE SYSTEME D'INFORMATIONS HALIEUTIQUES D'IFREMER	6
2.2	LE SYSTEME D'INFORMATION PECHE « VALPENA ».....	6
2.2.1	DESCRIPTION GENERALE ET OBJECTIFS DU SYSTEME VALPENA.....	6
2.2.2	METHODOLOGIE D'ENQUETE ET VALIDATION DES DONNEES	7
2.2.3	DONNEES MOBILISABLES	7
2.2.4	DONNEES MOBILISEES DANS LE CADRE DE CE DIAGNOSTIC	7
2.2.5	REPRESENTATIVITE DES DONNEES MOBILISEES	7
2.2.6	MOBILISATION DE DONNEES SUPPLEMENTAIRES.....	8
2.2.7	ZONE D'ETUDE	8
3	CONTEXTE GENERAL DE LA PECHE EN BRETAGNE : IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX.....	9
3.1	ECHELLE BRETONNE	9
3.2	ECHELLE LOCALE.....	10
4	PRESENTATION GENERALE DE LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 PENMARC'H-GLENAN-TREVIGNON.....	12
4.1	PREAMBULE	12
4.2	PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NAVIRES.....	13
4.2.1	PROVENANCE DES NAVIRES PAR PORT D'ATTACHE	13
4.2.2	TAILLE DES NAVIRES	13
4.3	FREQUENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE, TOUS METIERS CONFONDUS	14
4.3.1	FREQUENTATION MENSUELLE	14
4.3.2	INTENSITE ANNUELLE.....	15
4.4	METIERS PRATIQUES SUR LE SITE	16
4.5	SYNTHESE DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS PECHE SUR LE SITE.....	18
5	ANALYSE PAR METIER.....	22
5.1	CHALUT DE FOND A LANGOUSTINE ET POISSONS.....	23
5.2	FILET DROIT ET FILET TREMAIL	26
5.3	CASIER A GROS ET A PETITS CRUSTACES.....	29
5.4	PALANGRE ET LIGNE.....	32
5.5	LA BOLINCHE.....	37
5.6	LE CHALUT PELAGIQUE.....	40
5.7	DRAGUE A COQUILLE ST-JACQUES	44
5.8	CHALUT ET DRAGUE A LANÇON.....	48
5.9	DRAGUE A BIVALVES	53
5.10	SCUBIDOU A LAMINARIA DIGITATA.....	55
5.11	NASSE A POISSONS	57
5.12	PECHE EN PLONGEE SOUS-MARINE DE L'ORMEAU ET DE L'OURSIN	58
5.13	PEIGNE A LAMINARIA HYPERBOREA	60
5.14	DRAGUE A OURSINS.....	63
5.15	PECHE DU POUCE-PIED.....	65
5.16	LA RECOLTE DES ALGUES DE RIVE.....	66

1 ORGANISATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

1.1 ECHELLE COMMUNAUTAIRE

L'Union européenne dispose d'une **compétence exclusive** en matière de pêche, la **Politique Commune de la Pêche (PCP)** constituant le cadre d'intervention sectorielle. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle PCP comporte quatre grands domaines d'action : la gestion des pêches, la politique internationale, les marchés et la politique commerciale, le financement de la politique.

La gestion des pêches vise principalement à garantir des rendements de pêche élevés à long terme pour tous les stocks entre 2015 et 2020, à travers la définition du « rendement maximal durable » (RMD). Le deuxième objectif est de réduire au maximum, voire d'empêcher, les captures non désirées, via l'introduction progressive d'une obligation de débarquement (« 0 rejets »).

La gestion des pêcheries peut prendre la forme de contrôles à l'entrée et/ou à la sortie de la pêcherie. Les contrôles à l'entrée englobent les règles d'accès aux eaux, les contrôles de l'effort de pêche et les mesures techniques destinées à réglementer l'emploi des engins de pêche ainsi que les zones et le temps de pêche. Les contrôles à la sortie consistent principalement à limiter les quantités de poissons pêchées dans une pêcherie, notamment en appliquant un total admissible des captures (TAC) pour la plupart des stocks commerciaux de poissons, lesquels sont ensuite répartis entre les pays de l'UE sous la forme de quotas nationaux.

La PCP recourt de plus en plus à des plans pluriannuels, qui associent souvent plusieurs outils de gestion.

La mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche s'appuie sur un instrument financier, le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**. Adopté en avril 2014, le cadre d'intervention est en cours de définition au niveau français. Le FEAMP doit aider à reconstituer les stocks halieutiques, à réduire l'impact de la pêche sur le milieu marin et à éliminer progressivement les pratiques dommageables de rejets. A ce titre, des fonds seront mobilisables pour financer des mesures Natura 2000 en mer.

1.2 ECHELLE NATIONALE

Le rôle des Etats en matière de gestion des pêches reste primordial dans leur mer territoriale (bande des 12 milles nautiques), la pêche dans cette zone étant réservée aux pêcheurs de l'Etat membre ainsi qu'aux autres Etats détenteurs de "droits historiques". La France a choisi de partager cette gestion avec les Comités des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, sur le fondement du **livre neuf du code rural et de la pêche maritime** (respectivement articles R 911-3 et R 912-31). Il y a donc en droit français **deux régimes juridiques possibles de gestion des ressources dans les eaux territoriales : l'un mis en œuvre par les autorités administratives** (ministre chargé de la pêche ou préfet de Région) **et l'autre mis en œuvre par les Comités des Pêches.**

La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), rattachée depuis 2012 au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, veille à l'application de la réglementation, organise le contrôle et la surveillance des pêches, détermine la politique d'aide à l'investissement des entreprises de pêche et gère les crédits d'Etat et communautaires à la pêche, notamment le FEAMP.

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est l'échelon national de l'organisation professionnelle de la pêche dont la mission première est la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche ou d'élevage marin. L'ensemble des membres de la profession y adhère obligatoirement. Le CNPMEM élabore la réglementation des pêches dans les eaux territoriales en matière de cohabitation, limitation du temps de pêche, ajustement de l'effort de pêche, gestion des volumes de captures etc., via notamment la mise en place de licences de pêche. Ces mesures sont adoptées par arrêté ministériel et complètent la réglementation européenne.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) adoptée en juillet 2010, a doté le CNPMEM de nouvelles missions, notamment dans le domaine de l'environnement. Il est ainsi, entre autres, chargé :

« *De participer à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins* » (Article L. 912-2 de la LMAP, 2010).

1.3 ECHELLES REGIONALE ET LOCALE

Le préfet maritime de l'Atlantique dépend directement du Premier ministre via le Secrétaire Général de la Mer. Il coordonne l'action de l'Etat en mer. Ses compétences en matière de pêche concernent essentiellement la sécurité et le contrôle (lutte contre les activités illicites). Le préfet maritime de l'Atlantique a autorité sur toute la façade atlantique, du Mont St Michel à la frontière espagnole.

Le préfet de région Bretagne et les comités des pêches maritimes et des élevages marins ont la compétence en matière de gestion des ressources halieutiques pêchées à titre professionnel (rappel : cogestion prévue par le livre neuf du code rural et de la pêche maritime). Le préfet de région Bretagne est également compétent en matière de pêche récréative. Différentes autorités de l'Etat désignées par le code rural et de la pêche maritime assurent la police des pêches (articles L 942-1 et L 942-2 du code rural et de la pêche maritime). Les comités des pêches ont la faculté de recruter des gardes jurés.

Le préfet de département du Finistère est chargé de la délivrance des permis de pêche à pied à titre professionnel (article R 921-68 du code rural et de la pêche maritime). Il désigne par arrêté les points de débarquement des produits pêchés en mer et fixe le classement sanitaire des gisements naturels de coquillages ainsi que des concessions conchylicoles. Il délivre les autorisations d'élevages et de cultures en mer (article R 923-9 du code rural et de la pêche maritime).

Dans la pratique, **les compétences des préfets sont déléguées à la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO)** pour le préfet de région, et à la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** du Finistère pour le préfet de département.

Du point de vue financement de la PCP, la **Région Bretagne** sera en charge d'une partie des mesures du FEAMP en fonction de la stratégie qu'elle aura retenue, et s'appuiera à l'échelle locale sur les Pays qui auront la charge de gérer des fonds issus du Développement Local par les Acteurs Locaux, (DLAL) (en lieu et place de l'axe 4 du FEP qui fonctionnait sur des territoires pilotes uniquement).

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne dispose des mêmes compétences que le CNPMEM mais à une échelle régionale. Il participe à la gestion des pêches via l'élaboration de licences de pêche qui fixent les conditions et les limites de l'exploitation d'une ressource. Elles peuvent notamment déterminer les critères d'attribution des licences, les caractéristiques des navires et des engins autorisés, le contingentement de licences, les zones de pêche, les dates d'ouverture et calendrier de pêche, l'établissement de limites de captures, etc.

Adoptées dans le cadre de délibérations, celles-ci sont ensuite rendues obligatoires par le préfet de région. Le CRPMEM Bretagne participe également à la recherche et à l'innovation via la réalisation de programmes et études ciblés, ainsi qu'aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement. La mission générale du **Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) du Finistère** est de représenter et de promouvoir les intérêts généraux des professionnels à l'échelle locale, via un rôle d'information économique et d'assistance technique envers les professionnels, et en formulant des avis et propositions au CRPMEM Bretagne voire au CNPMEM.

Les Organisations de Producteurs (OP) sont des groupements d'intérêts économiques, auxquels adhèrent librement les entreprises de pêche. Ces structures sont reconnues au niveau européen par le règlement UE n°1379/2013 portant organisation commune des marchés (OCM). Leur rôle principal est l'organisation du marché (mise sur le marché et promotion de la production), la gestion des quotas de pêche qui leurs sont alloués (établissement de plans de gestion par pêcherie, suivi scientifique de projets), et la gestion des licences des espèces soumises à quota de capture communautaire.

Les Pêcheurs de Bretagne représentent la plus grande organisation de producteurs d'Europe avec 3000 marins et 800 navires majoritairement répartis sur la côte bretonne et ligérienne.

Les Conseils Consultatifs (CC) sont des organisations de parties prenantes qui donnent à la Commission et aux pays de l'UE des recommandations sur des questions relatives à la gestion des pêches. Ces recommandations peuvent porter sur les aspects socio-économiques de la gestion des pêches et sur la manière de simplifier les règles. Les conseils consultatifs sont consultés dans le cadre de la régionalisation. Ils participent également à la collecte, à la transmission et à l'analyse des données nécessaires à la gestion des pêches et aux mesures de conservation. La Bretagne sud fait partie de la zone de compétence du CC Eaux occidentales australes, également appelé CC Sud.

2 METHODOLOGIE POUR CARACTERISER LES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE

Le diagnostic socio-économique pêche des sites Natura 2000 Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon (dits Penmarc'h-Glénan-Trévignon) est rédigé à partir de deux principales sources de données : les données institutionnelles issues du « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) d'Ifremer, et celles du système d'information pêche « VALPENA » développé par les professionnels.

2.1 LE SYSTEME D'INFORMATIONS HALIEUTIQUES D'IFREMER

Au sein de l'Ifremer, le SIH constitue le réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques. Dans le cadre d'une convention avec la DPMA, Ifremer assure le suivi de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire (FPC) et reconstitue annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle, sur la base d'enquêtes auprès des professionnels et du traitement des données de géolocalisation des navires (Vessel Monitoring System, VMS), ainsi que des données déclaratives de captures et d'effort de pêche (issues des journaux de bord pour les navires de plus de 10 m ou des fiches de pêche pour les moins de 10 m). Des synthèses de ces données sont produites annuellement à différentes échelles¹.

L'Ifremer a réalisé un travail d'extraction afin de fournir à chaque aire marine protégée une synthèse des données disponibles. Deux fiches sont ainsi produites :

- La première pour les informations relatives aux navires géolocalisés, qui sont identifiés comme étant actifs au sein du site.
- La seconde pour les informations relatives aux navires non géolocalisés (moins de 12 m). Dans ce cas, les informations considérées sont celles collectées à l'échelle des secteurs statistiques (rectangles ou sous-rectangles) qui recoupent au mieux le périmètre de l'AMP.

Chaque fiche précise les différentes méthodologies de collectes de données et leurs limites pouvant induire des biais, et présente notamment les informations suivantes : nombre de navires, liste des flottilles et des métiers pratiqués, ports d'exploitation, notions de dépendance en termes de fréquentation et chiffre d'affaires, productions...

Ces fiches de synthèse doivent encore faire l'objet d'un travail de relecture et de validation au niveau local, notamment par les professionnels.

2.2 LE SYSTEME D'INFORMATION PECHE « VALPENA »²

2.2.1 DESCRIPTION GENERALE ET OBJECTIFS DU SYSTEME VALPENA

VALPENA (pour éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités) est une méthodologie d'acquisition, de normalisation et de traitement de données de fréquentation des navires de pêche. Elle a pour origine une volonté commune des comités des pêches d'apporter une information géographique normalisée et des éléments quantifiés, selon une méthode scientifiquement établie en vue des négociations sur l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin.

Les objectifs de ce projet sont :

- de disposer d'un outil de gestion fiable permettant de décrire et d'évaluer la fréquentation des navires de pêche, notamment au regard de l'apparition de nouveaux enjeux impliquant un partage de l'espace marin,
- de cartographier l'activité des navires de pêche, à une résolution spatio-temporelle fine, répondant à la granularité et aux enjeux des projets actuels en mer.

Les comités régionaux et départementaux des pêches, ainsi que les équipes scientifiques partenaires du programme, sont regroupés au sein d'un Groupement d'Intérêt Scientifique : le GIS VALPENA.

¹ Documents accessibles sur <http://sih.ifremer.fr/>

² Source : CDPMEM56

2.2.2 METHODOLOGIE D'ENQUETE ET VALIDATION DES DONNEES

Les enquêtes sont basées sur une réponse volontaire des professionnels concernant leurs zones de pêche. Chaque année, les chargés de mission des comités départementaux des pêches rencontrent individuellement les patrons pêcheurs afin de recueillir les informations sur ses zones de pêche de l'année passée.

Les données individuelles collectées concernent l'activité déclarée du navire par mois, spécifiant les engins mis en œuvre, les espèces ciblées et l'espace où l'activité est pratiquée. Ces données sont recueillies sur un carroyage de 3 milles*3 milles, subdivision du maillage CIEM. L'enquête réalisée une année « n » porte sur l'activité « n-1 ».

Les enquêtes sont ensuite saisies dans une base de données à l'aide d'une application cartographique développée par l'université de Nantes au sein du GIS VALPENA.

Une double restitution aux professionnels permet enfin de valider la base de données :

- **Restitution individuelle** : des cartes par engin sont envoyées à chaque pêcheur enquêté afin qu'ils les valident. Elles reprennent les zones de pêche indiquées lors de l'enquête ainsi que le nombre de mois travaillés dans l'année. Cette étape permet de valider leur déclaration et de corriger d'éventuelles erreurs de saisie.
- **Restitution collective** : des réunions sont organisées dans les ports afin de présenter aux professionnels leurs zones de pêche (agrégation par métiers). De même que pour les restitutions individuelles, cette étape permet de valider la base de données et de relever d'éventuelles incohérences.

2.2.3 DONNEES MOBILISABLES

La base de données VALPENA ainsi constituée permet de recenser les navires exerçant sur chaque maille selon les mois de l'année, les engins utilisés et les espèces ciblées. Il est ensuite possible de réaliser des extractions permettant d'identifier le nombre de navires par maille selon le métier pratiqué, la saisonnalité des métiers, les espèces ciblées, les ports d'attache des navires, l'indice de dépendance des flottilles à une zone donnée, etc.

Pour des raisons de confidentialité, **aucune donnée individuelle n'est transmise**. De même, **aucune carte pour toute flottille inférieure à 5 navires ne peut être communiquée**.

2.2.4 DONNEES MOBILISEES DANS LE CADRE DE CE DIAGNOSTIC

Afin de réaliser un diagnostic le plus exhaustif possible et grâce à la convention cadre signée entre les comités bretons et le COREPEM, les données des navires finistériens, morbihannais et ligériens exerçant sur la zone d'étude ont été intégrées. Les données individuelles ont été agrégées par le CRPMEM Bretagne, afin d'être utilisées dans ce diagnostic.

Les données VALPENA utilisées dans le cadre de cette étude sont pour les **comités bretons**, les données 2014 représentant **l'activité des navires en 2013**, et pour les **Pays de la Loire** les données 2011, représentant **l'activité de 2010**.

Les données VALPENA ne sont pas liées, pour l'heure, à des données de production. La dépendance à la zone est évaluée uniquement sur la base des données spatiales ou des données temporelles.

2.2.5 REPRESENTATIVITE DES DONNEES MOBILISEES

Les données VALPENA utilisées pour ce diagnostic sont les données correspondant **aux années de référence**, c'est-à-dire les années les plus récentes pour lesquelles **le nombre de navires enquêtés est proche de l'exhaustivité**. Les données mobilisées correspondent aux pourcentages d'enquêtes suivants :

	Année de l'activité	% d'enquêtes ³
Finistère	2013	89 %
Morbihan	2013	73 %
Pays de la Loire	2012-13-14	72 %

Figure 1 – Taux d'enquête des données VALPENA mobilisées

³ Le pourcentage d'enquêtes correspond à la proportion de navires pour lesquels les données VALPENA sont disponibles par rapport au nombre total de navires de pêche. Sont inclus dans ce pourcentage, les navires enquêtés n'ayant pas d'activité.

2.2.6 MOBILISATION DE DONNEES SUPPLEMENTAIRES

Le traitement des données VALPENA permet de calculer des indicateurs, de dresser des cartes et graphiques, qui à eux seuls ne peuvent constituer le diagnostic des activités. Ainsi, les comités des pêches bretons et ligériens se sont également mobilisés afin d'apporter leurs connaissances empiriques et leur expertise, notamment en ce qui concerne :

- Les spécificités des flottilles identifiées (description des pratiques de pêche, illustration des activités, etc.),
- La mise en perspective des indicateurs calculés dans un contexte global (pressions exercées sur la profession et sur l'espace maritime, état des ressources, évolutions règlementaires, etc.).

2.2.7 ZONE D'ETUDE

Les sites Natura 2000 Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon intersectent 56 mailles Valpena. Le recouvrement de certaines mailles VALPENA par le site Natura 2000 n'étant que partiel, les données traitées dans le cadre de ce diagnostic concernent donc un périmètre légèrement supérieur à celui des ZSC Penmarc'h, Glénan, Trévignon.

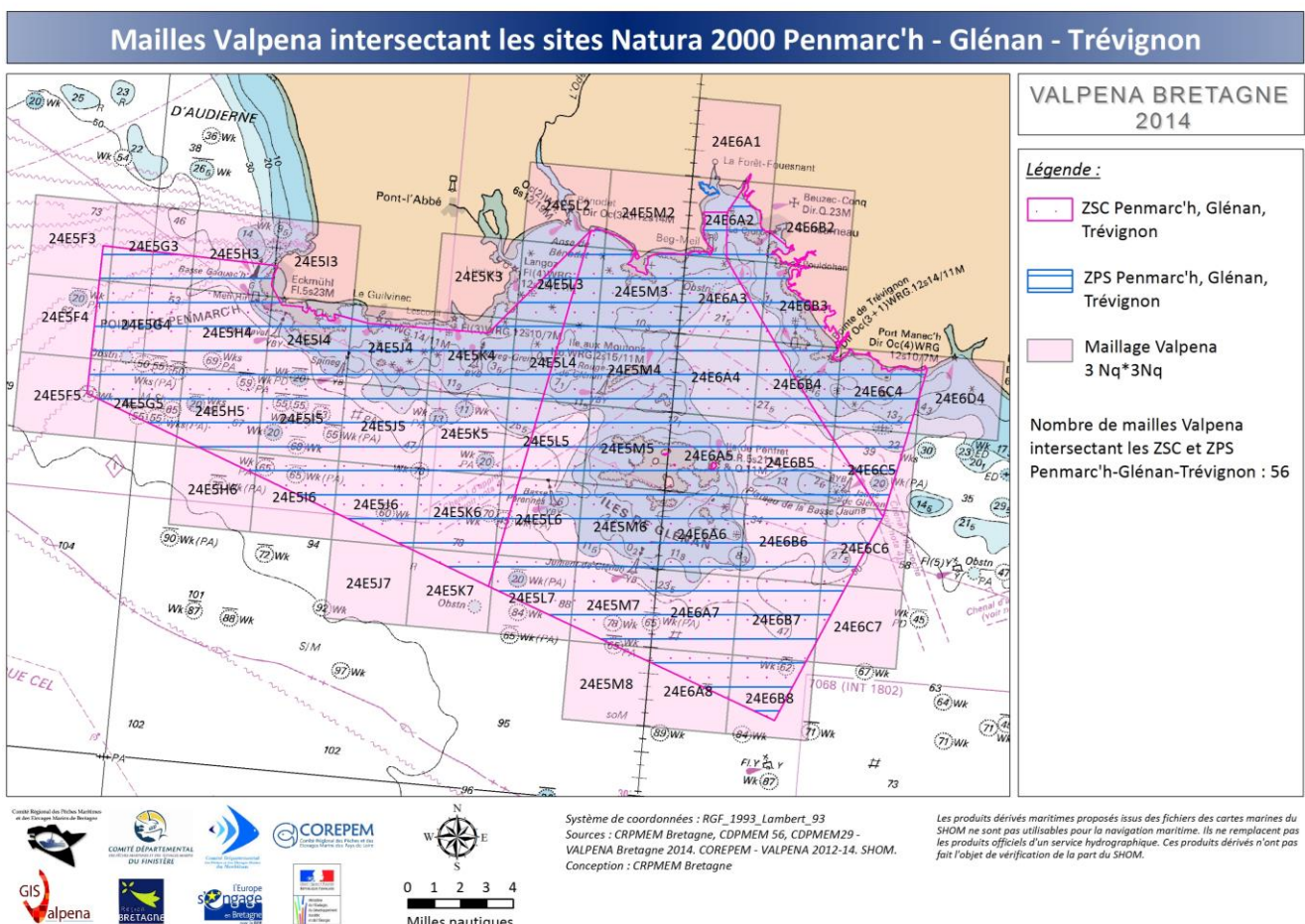


Figure 2 – Mailles Valpena intersectant le site Natura 2000 Roches de Penmarc'h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon

3 CONTEXTE GENERAL DE LA PECHE EN BRETAGNE : IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX

Sources : SIH de l'Ifremer (activité 2012 des navires de pêche de la région Bretagne) ; monographie 2012 du CRPMEB Bretagne.

3.1 ECHELLE BRETONNE

La pêche professionnelle est une activité économique prépondérante en Bretagne, 1^{ère} région française en volumes débarqués et en valeur. En 2012, ce sont 264 409 tonnes (algues comprises) qui ont été débarquées en Bretagne, pour une valeur de plus de 481 millions d'euros⁴.

En 2012, 1 318 navires de pêche sont immatriculés en Bretagne (dont 1 266 actifs), générateurs d'emploi pour environ 3 534 marins embarqués⁵ (source : SIH Ifremer, synthèse 2012 Bretagne). Ces vingt dernières années, une importante baisse de l'activité s'est toutefois traduite à travers une diminution de près de 50% du nombre total de navires (touchant de manière plus importante les navires de plus de 12 m). Ces évolutions peuvent en partie s'expliquer par des évolutions techniques des navires (augmentation de la puissance, efficacité de pêche, etc.), mais aussi en raison des difficultés rencontrées par la profession (plans de sortie de flotte, fluctuation des ressources, évolutions des réglementations, problématiques de partage de l'espace en mer, etc.).

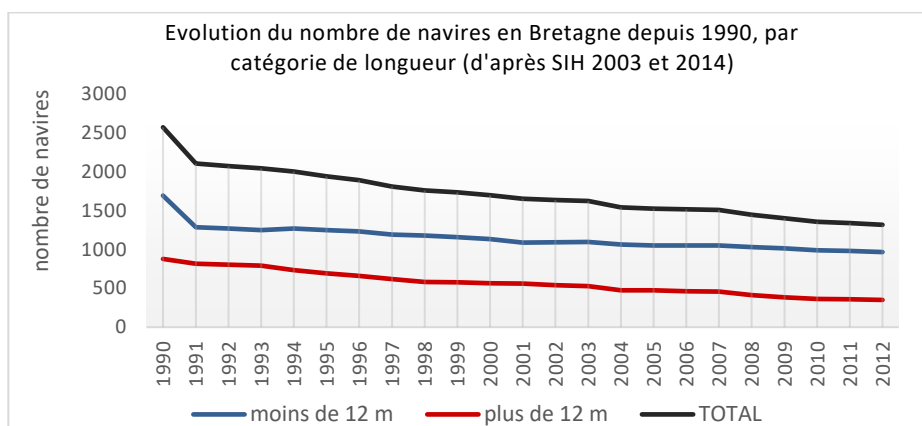


Figure 3 – Evolution du nombre de navires en Bretagne depuis 1990, par catégorie de longueur

La flotte bretonne est constituée de navires de taille variable, exerçant leur activité dans différents rayons d'action (depuis la côte jusqu'au large). Les navires de taille inférieure à 12 m, dont l'activité se concentre essentiellement à la côte, représentent près de 75% de l'effectif total. Les navires de plus grande taille sont pour l'essentiel rattachés au quartier maritime du Guilvinec, 1^{er} quartier maritime de Bretagne en nombre de navires (233 en 2012, soit 19 % de la flottille bretonne).

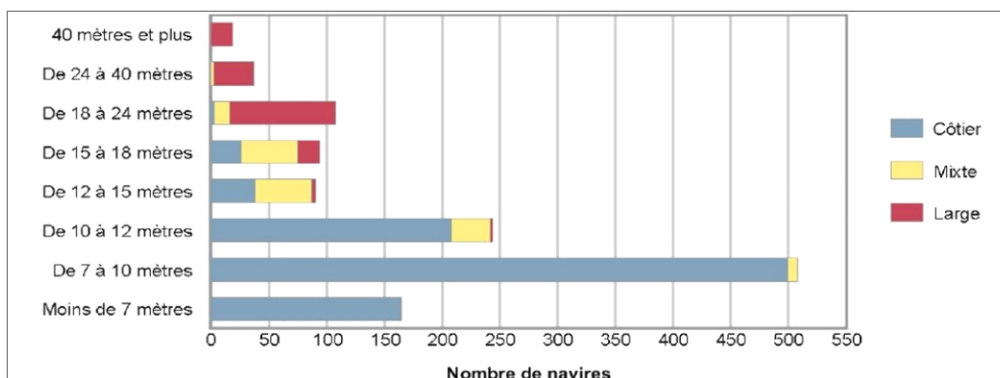


Figure 4 – Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action en région Bretagne (Ifremer SIH, 2014)
(Les navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles sont qualifiés de « côtiers », entre 25 et 75 % de « mixtes », plus de 75% à l'extérieur de la bande côtière de « larges »).

⁴ Extrait de la monographie 2012 du CRPMEB Bretagne. Sources diverses : ABAPP, OP de thon congelé, chambre syndicale des algues marines.

⁵ Nombre approximé à partir du nombre de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs.

Les métiers pratiqués par les navires sont très diversifiés. En 2012, le nombre moyen d'engins mis en œuvre par navire s'élève à 2,3 engins par navire, certains navires pouvant exercer jusqu'à 5 métiers de pêche différents. Cette polyvalence est surtout caractéristique des navires côtiers de petite taille, qui s'adaptent au cours des saisons à la disponibilité des espèces cibles. A l'échelle de la Bretagne, le principal métier pratiqué est le filet à poissons (exercé par 34 % des navires), puis viennent la drague à coquille Saint-Jacques (27%), le chalut de fond à poissons (25%), le casier à gros crustacés (20%)...

Il peut toutefois être noté des disparités intrarégionales, notamment entre la Bretagne Nord et la Bretagne Sud. En effet, le chalut de fond à langoustine est une des spécificités du golfe de Gascogne, et apparaît ainsi comme le 3^{ème} métier le plus pratiqué en Bretagne sud (20% des navires), après le filet à poissons (33%) et le chalut de fond à poissons (28%). A l'inverse, la drague à coquille Saint-Jacques constitue le principal métier de Bretagne Nord, où elle est mise en œuvre par 50% des navires (devant le filet à poissons (36%) et le casier à gros crustacés (31%).

3.2 ECHELLE LOCALE

A noter : les informations de ce chapitre sont issues des fiches de synthèses des activités halieutiques produites dans le cadre de la convention Ifremer SIH/DPMA/AAMP (convention 2015, données 2012). Les informations relatives aux navires non-géolocalisés (de moins de 12 m, excepté 2 navires de taille comprise entre 12 et 15 m⁶) sont collectées à l'échelle des secteurs statistiques (rectangles et sous-rectangles). Dans le cas des sites de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, les secteurs retenus, intersectant le périmètre Natura 2000, couvrent une surface plus importante que le site, d'où une possible surestimation des navires. Dans le cas des navires géolocalisés (de plus de 12 m, sans le navire considérés avec les non-géolocalisés), les informations présentent une bonne précision, mais ne concernent qu'un faible nombre de navires.

Les analyses des données du SIH menées sur le secteur de Penmarc'h-Glénan-Trévignon ont identifié 201 navires non-géolocalisés, et 86 navires équipés de systèmes de géolocalisation travaillant dans cette zone, soit un total de **287 navires** (provenant des régions Bretagne et Pays de la Loire) pour l'année 2012.

Pour les non-géolocalisés, le **filet à poisson** constitue la principale activité (exercée par 55% des navires), parmi les 25 métiers recensés. Les autres métiers de pêche bien représentés sur la zone sont le **casier à crevettes** (24%), le **palangre** (21%), le **filet à poisson** (20%), le **casier à gros crustacés** (18%), et le **chalut de fond à langoustines** (14%).

L'activité des navires géolocalisés s'oriente majoritairement vers le **chalut à langoustine** (pour 63% d'entre-eux), le **chalut de fond à poissons** (30%) et le **senne pélagique à petits pélagiques** (26%) et **poissons démersaux et benthiques** (22%).

La production associée à ce secteur, pour les navires non-géolocalisés, est estimée à environ **6 500 tonnes**, pour une valeur de près de **17 millions d'euros**. Le principal groupe d'espèce en volume (33%) et en valeur (69%) sont les **poissons démersaux et benthiques**. Les principales espèces pêchées en valeur sont le bar (17%), la langoustine (15%), la sole (12%) et le lieu jaune (9%) et dans une moindre mesure la baudroie et le rouget (7%). En termes de volume, la laminaria digitata est de loin la première espèce pêchée.

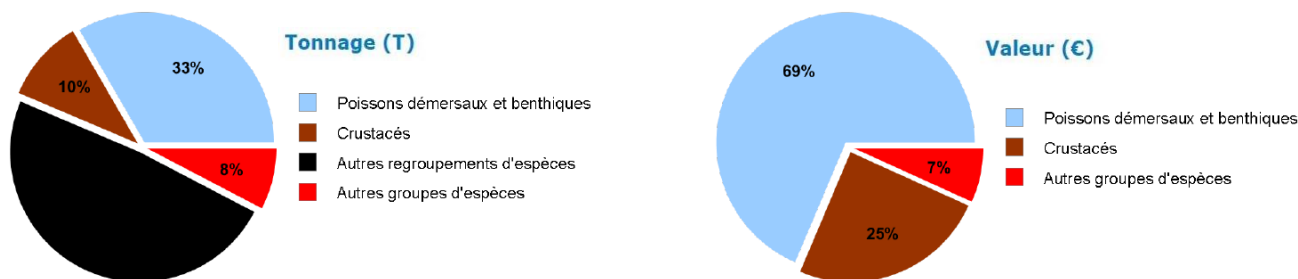


Figure 5 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires non-géolocalisés sur le secteur de Penmarc'h-Glénan-Trévignon.

⁶ Les données datant de 2012, tous les navires de plus de 12 m n'étaient pas encore équipés de système de géolocalisation.

S'agissant des navires géolocalisés, la production est estimée à environ **3500 tonnes** pour une valeur de **6,2 millions d'euros**. Les proportions d'espèces sont très différentes de celles associées aux navires non géolocalisés, puisque les **petits pélagiques** (essentiellement sardine, anchois et chinchard) apparaissent comme le principal groupe d'espèces en tonnage (74%) et valeur (40%). La langoustine arrive quant à elle à la 3^{ème} place en termes de tonnages, mais à la 1^{ère} en termes de valeur (25% de la valeur totale).

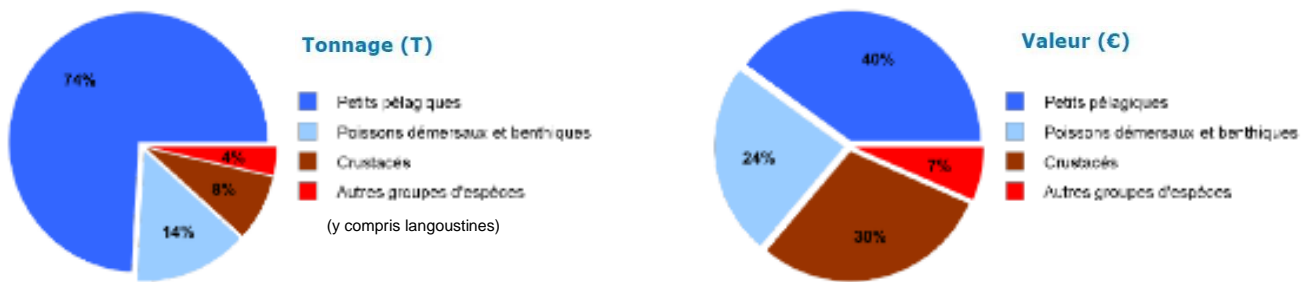


Figure 6 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires géolocalisés sur le secteur de Penmarc'h-Glénan-Trévignon.

A ce stade, les informations de spatialisation n'existent que pour les navires équipés de système VMS, soit une part minoritaire des navires présents sur site. Ces informations révèlent toutefois une plus forte intensité de leurs pratiques dans le quart sud-ouest du périmètre Natura 2000.

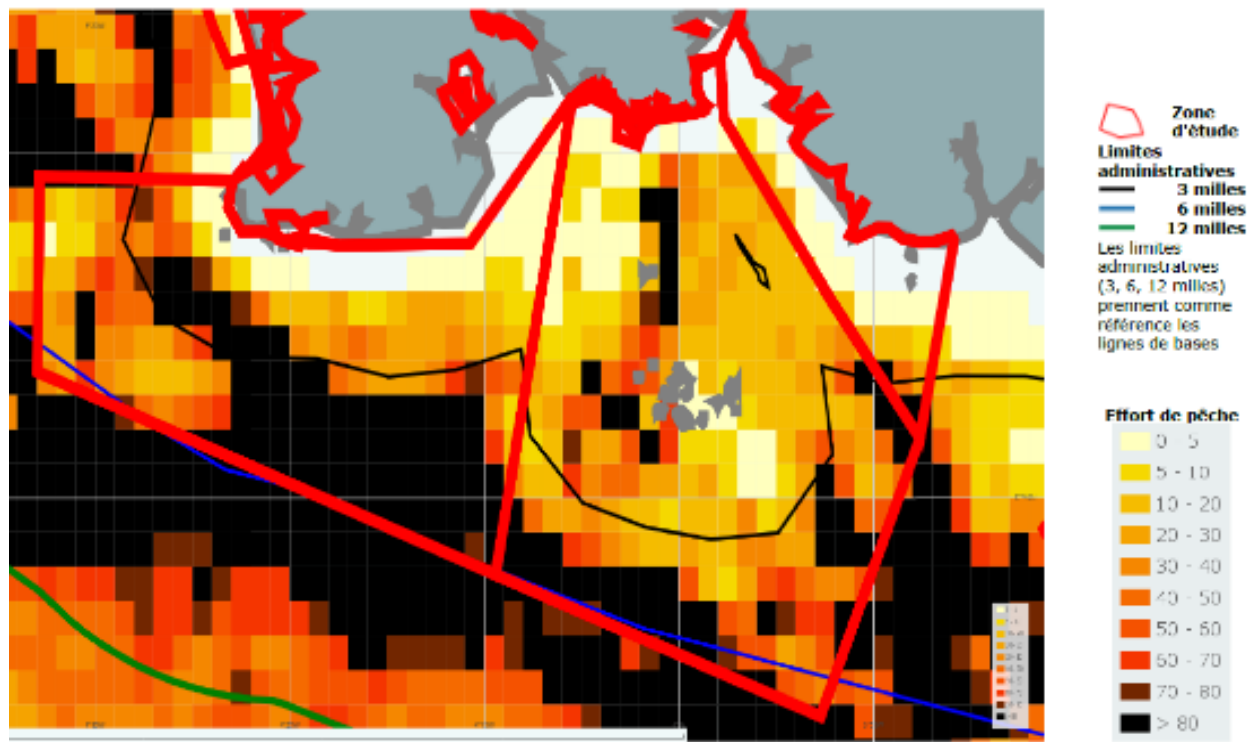


Figure 7 – Spatialisation du temps de pêche estimé (en heures) à l'échelle de 1'17 des navires français géolocalisés sur la zone d'étude en 2012, tous engins confondus.

⁷ 1'1' = 1 minute de longitude par 1 minute de latitude

4 PRESENTATION GENERALE DE LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 PENMARC'H-GLENAN-TREVIGNON

4.1 PREAMBULE

D'un point de vue historique et culturel, **la pêche est un élément fondamental de l'identité de la Cornouaille**⁽⁸⁾ et demeure, malgré les nombreuses difficultés structurelles et conjoncturelles rencontrées par la filière un pilier essentiel au tissu socio-économique local : l'ensemble des flottilles, qui se caractérisent par leur grande diversité en termes de types de pêche (grande pêche dont une pêche thonière tropicale très importante, pêche hauturière, pêche côtière, petite pêche) et de formes entrepreneuriales (artisanale, industrielle, armements coopératifs), totalise en 2015 370 navires sur lesquels naviguent 1 900 marins⁹. Le secteur génère de nombreux emplois indirects en amont et en aval : transformation, mareyage, construction et réparation navale, transport et des emplois induits, grâce à la diffusion des flux économiques de la filière dans l'économie locale. 1 emploi en mer génère 3 à 5 emplois à terre.

Le secteur représente **plus de 20% de la pêche fraîche française en volume et valeur débarqués** sous les criées françaises en 2014 (et près de la moitié du chiffre d'affaires de la pêche bretonne) : les 42 000 tonnes de produits de la mer débarquées sous les criées cornouaillaises ont généré un chiffre d'affaire de 128 millions d'euros en 2014.

Les professionnels de la pêche travaillant sur les sites Natura 2000 de Penmarc'h-Glénan-Trévignon sont concernés par d'autres sites du Sud Bretagne (Groix notamment). Ils sont par ailleurs confrontés à une multiplication des usages en mer qui engendrent des problématiques de partage de l'espace (activités de plaisance, projets d'énergies marines renouvelables, clapages...). Ces éléments sont à prendre en compte dans l'évolution des pratiques.

Une description détaillée des différentes pratiques dans ce chapitre et le suivant, vise à appréhender l'importance du secteur de Penmarc'h-Glénan-Trévignon pour la pêche professionnelle, dans le cadre de ce diagnostic socio-économique.

Rappel méthodologique :

Les données présentées dans les chapitres suivants sont issues de la base de données VALPENA et concernent l'activité des navires de pêche du Finistère, du Morbihan et des Pays de La Loire. Les données des comités bretons concernent l'activité 2013 et sont issues des enquêtes de 73% des navires du Morbihan et 89% des navires du Finistère. Les données Pays de la Loire concernent l'activité 2012 à 2014 et sont issues des enquêtes de 72% des navires. Les données présentées ne sont donc pas exhaustives, en raison notamment de l'aspect non obligatoire de ces enquêtes, chaque professionnel ayant le choix d'accepter ou de refuser d'y répondre.

Il est important de rappeler que ces données se rapportent à une année de référence : elles ne prennent pas en compte la variabilité inter-annuelle des pêcheries liée aux différents paramètres inhérents à ce secteur (ressource, réglementation, marchés, stratégie de pêche individuelle, conditions sanitaires, etc.).

Les données sont donc complétées par l'analyse et l'expertise des comités des pêches concernés.

⁸ La Cornouaille regroupe les territoires maritimes du Guilvinec, Concarneau, Audierne et Douarnenez.

⁹ Panorama économique de Cornouaille, 2015, Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper-Cornouaille

4.2 PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NAVIRES

4.2.1 PROVENANCE DES NAVIRES PAR PORT D'ATTACHE

Les sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glénan, Trévignon constitue **une zone de pêche essentielle pour les navires bretons et ligériens, puisque 249 navires (dont 15 navires ligériens pratiquant exclusivement le chalut pélagique) l'ont fréquenté en 2013** (2012-2013-2014 pour les navires ligériens) : parmi eux, **211 sont finistériens, 22 morbihannais, 1 costarmoricain et 15 ligériens.**

Les navires proviennent de **30 ports différents**. Le principal port d'attache est celui du Guilvinec (50 navires), suivi de Saint-Guérolé (38), Concarneau (31), Loctudy (23), Lorient (18), Audierne (14) et La Turballe (12).

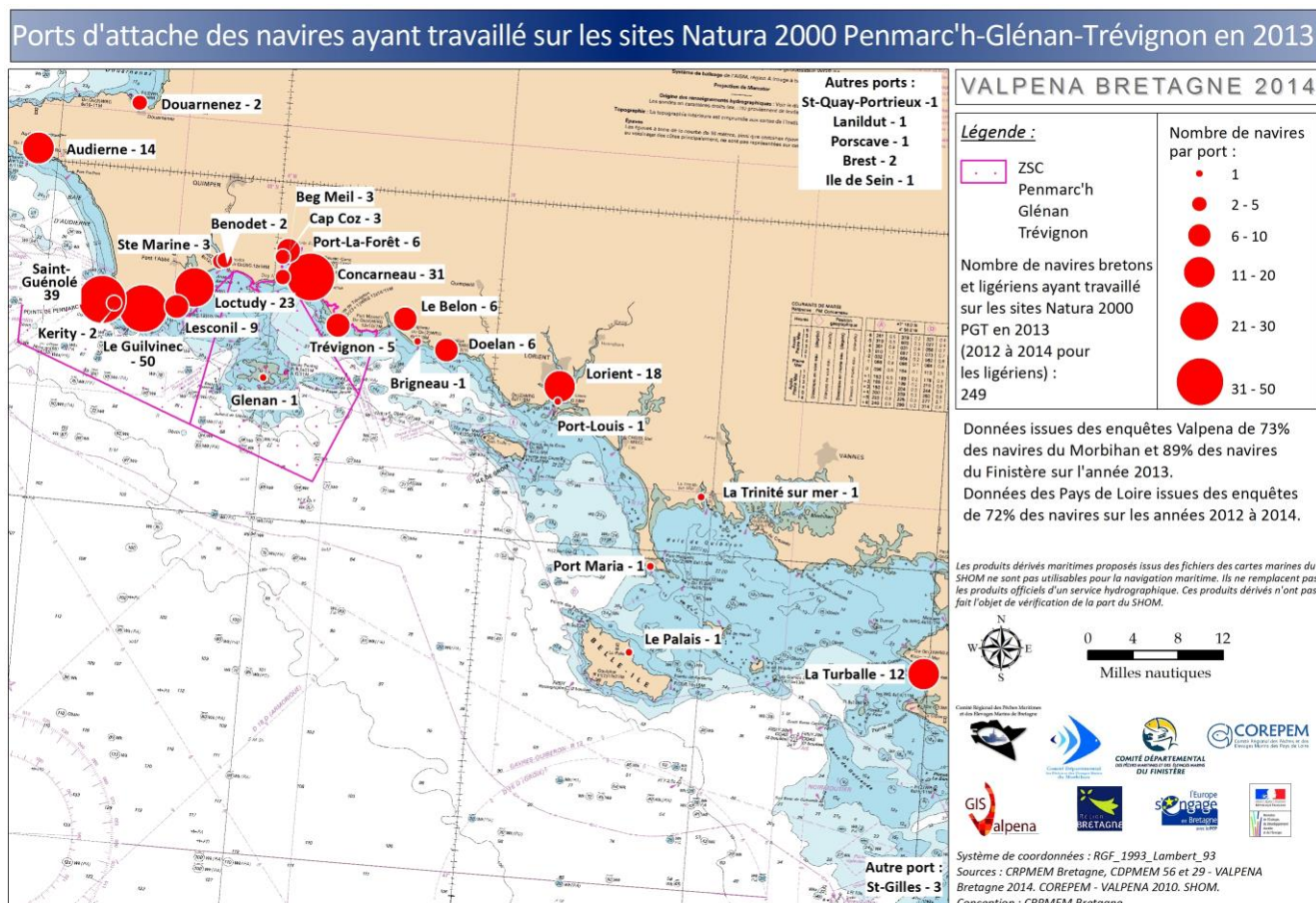


Figure 8 – Carte des ports d'attache des 249 navires bretons et ligériens travaillant sur les sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon en 2013 (2012-14 pour les ligériens)

4.2.2 TAILLE DES NAVIRES

Les navires de moins de 12 mètres représentent 56 % des flottilles travaillant sur Penmarc'h-Glénan-Trévignon, tandis que les plus de 15 mètres totalisent 26 % et le segment des 12-15 mètres 18 % des navires.

	Minimum	Maximum	Moyenne
Taille	4,39 m	23,30 m	11,92 m

Figure 9 – Taille minimum, maximum et moyenne des navires

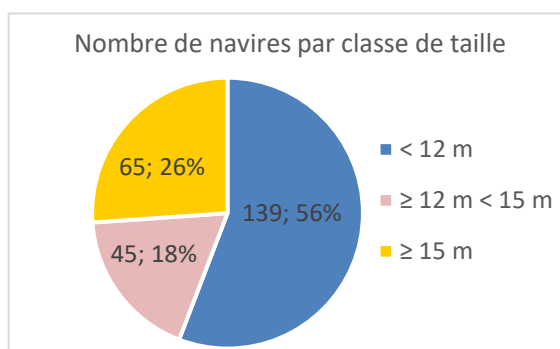


Figure 10 – Répartition des navires par classes de taille

4.3 FREQUENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE, TOUS METIERS CONFONDUS

Les sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon sont très fréquentés dans l'ensemble, mais on note une plus forte exploitation au-delà des 3 milles avec plus de 70 navires par maille. Les zones les plus fréquentées sont situées au sud des Glénan avec **un maximum de 99 navires par maille**. Cette plus forte fréquentation s'explique par l'importance de l'activité chalutière sur le secteur. En deçà des 3 milles, on observe entre 30 et 60 à 70 navires par maille.

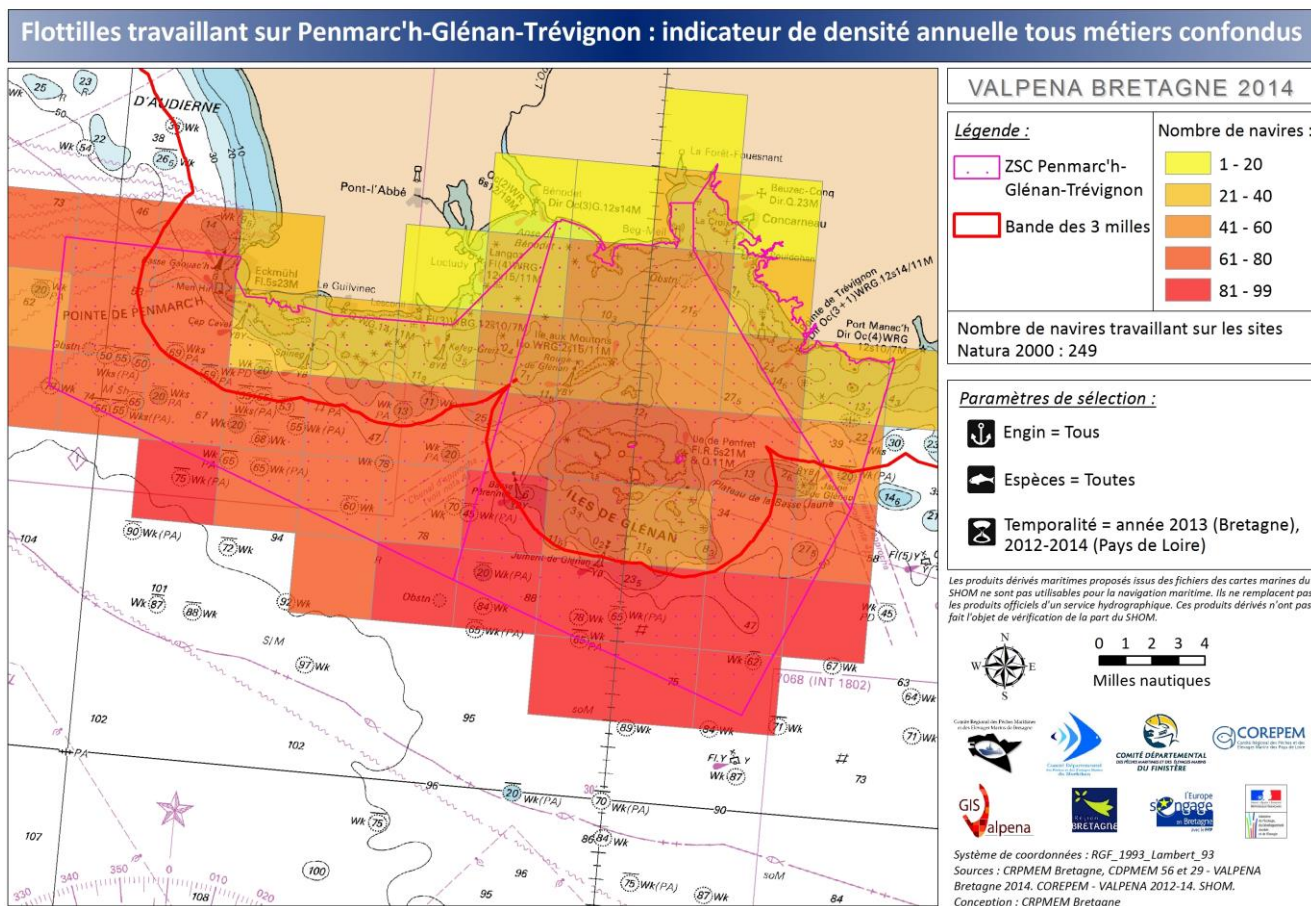


Figure 11 – Indicateur de densité annuelle tous métiers confondus

4.3.1 FREQUENTATION MENSUELLE

Le site est fréquenté toute l'année par **161 navires au minimum en février**, et **215 navires au maximum en juin**. Globalement le site est donc fréquenté toute l'année de façon plutôt stable, les mois d'hiver apparaissant toutefois les moins fréquentés.

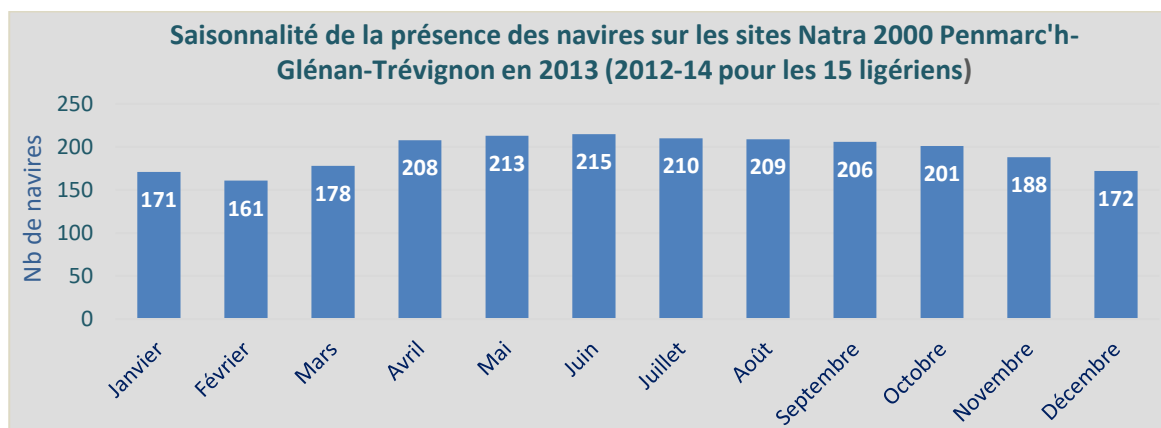


Figure 12 – Saisonnalité des navires fréquentant les sites Natura 2000 Penmarc'h-Glénan-Trévignon

4.3.2 INTENSITE ANNUELLE

L'indicateur d'intensité annuelle somme le nombre de mois travaillés par l'ensemble des navires sur une maille. Sur le site, comme le montre également l'indicateur de densité, le site est plus fréquenté au-delà des 3 milles puisque les mailles totalisent entre **438 et 757 mois d'activité** (tous navires et métiers confondus), alors qu'en-deçà des 3 milles, elles totalisent entre **12 et 538 mois**.

Les mailles faisant l'objet d'une plus forte intensité de pêche se localisent dans la partie sud du site Natura 2000 Archipel des Glénan avec un maximum de **757 mois**. Ceci s'explique par l'importance de l'activité chalutière.

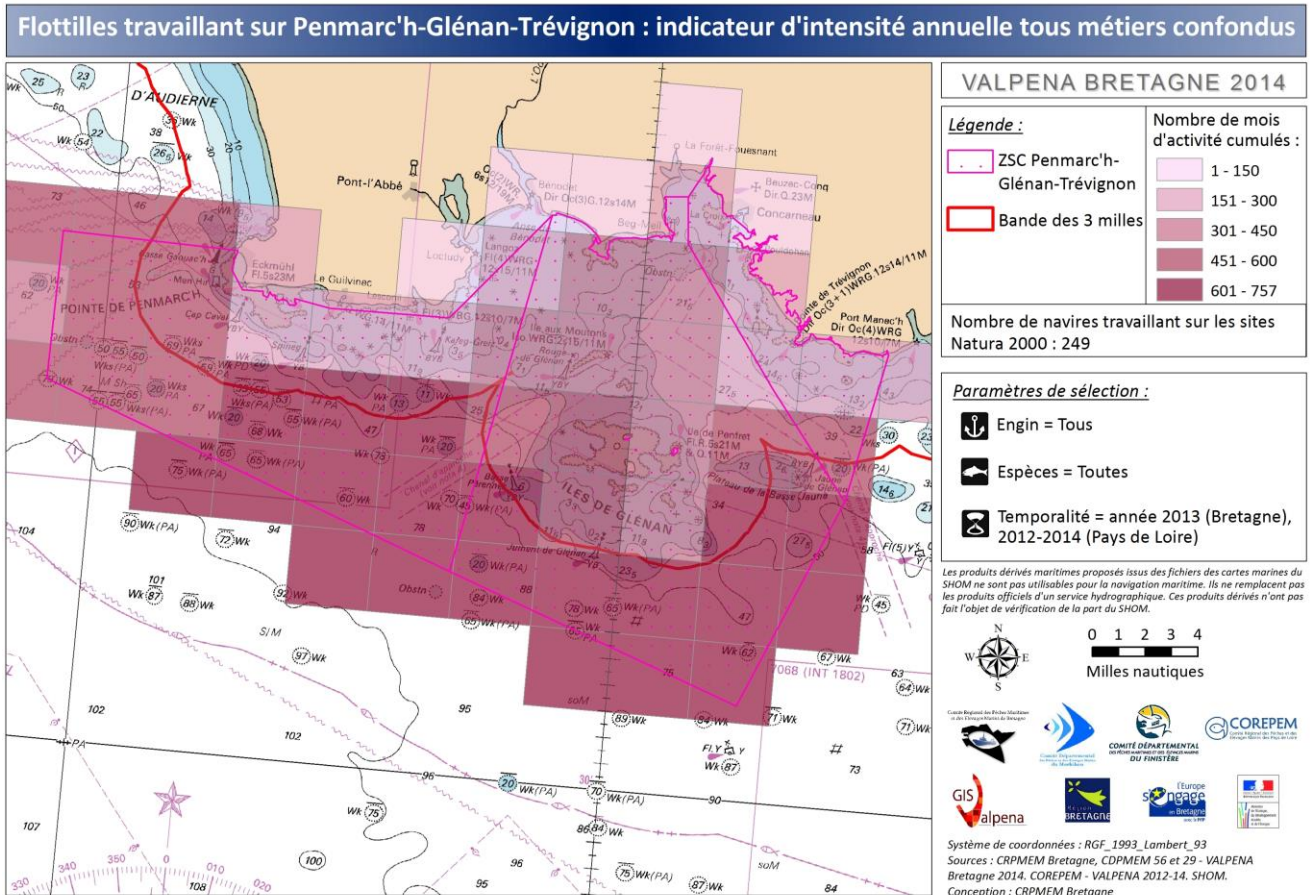


Figure 13 – Indicateur d'intensité annuelle tous métiers confondus.

4.4 METIERS PRATIQUES SUR LE SITE

Les activités pratiquées au sein des sites Natura 2000 de Penmarc'h-Glénan-Trévignon sont **très diversifiées**, puisque l'on y recense **18 métiers**¹⁰. Il faut souligner la **forte polyvalence** des navires, qui exercent la plupart du temps plusieurs métiers au cours de l'année, du mois, voire de la journée.

Les métiers les plus pratiqués sur la zone en nombre de navires, sont le **chalut de fond à langoustine** et le **chalut de fond à poissons**, pratiqués par une flottille de **92 unités**. C'est l'activité majeure du Finistère sud, à proximité immédiate de la grande vasière. Le second métier le plus pratiqué sur le secteur en nombre de navires, est le **filet droit et le filet trémail** avec **72 unités**. Ensuite, le **casier**, la **ligne** et la **palangre** sont également très pratiqués respectivement par **41, 37 et 34 navires**. Beaucoup de navires pratiquent simultanément ou en alternance ces métiers au cours de l'année.

Une flottille de **20 bolincheurs** fréquente également le site. Un peu plus au large et à l'ouest, des **chalutiers pélagiques** travaillent également sur le secteur : ils sont, pour l'essentiel, ligériens, puisque sur les **19 navires** exerçant ce métier, 4 seulement sont bretons.

Ensuite, de nombreux petits métiers sont pratiqués par moins de dix navires, à savoir la drague à coquille St Jacques et la drague à bivalves, le chalut et la drague à lançon (qui sont des métiers pratiqués par les ligneurs et palangriers afin de se fournir en appâts), le scoubidou à goémon, la nasse à poisson, la pêche en plongée, etc. : cela illustre la diversité des pêcheries existant sur le site.

Métiers	Nb de navires (données Valpena 2013)	Site N2000 concerné		
		Penmarc'h	Glénan	Trévignon
Chaluts de fond jumeaux à langoustines et à poissons	92	X	X	X
Filet droit et filet trémail	72	X	X	X
Casier à gros et à petits crustacés	41	X	X	X
Ligne	37	X	X	X
Palangre	34	X	X	X
Bolinche	20	X	X	X
Chalut pélagique	4 bretons + 15 ligériens* (*années 2012-14)	X	X	
Drague à coquille St-Jacques	7		X	X
Chalut à lançon	7	X	X	
Drague à lançon	5	X		X
Scoubidou à goémon	4	X		
Drague à bivalves	4		X	
Nasse à poissons	3	X		
Pêche en plongée sous-marine de l'ormeau (+ oursin pour les Glénan)	3	X	X	X
Peigne à hyperborea	1	X		
Drague à oursins	Absence de données Valpena		X	
Pêche de pouce-pied			X	
Récolte des algues de rive		X		X

Il n'existe pas de données Valpena disponible pour les trois derniers métiers figurant dans ce tableau, soit parce qu'il n'y a pas eu d'activité en 2013 (cas du pouce-pied et de la drague à oursin), soit parce que ces métiers ne sont pas intégrés dans le système d'information Valpena : c'est le cas de la récolte des algues de rive. Ces métiers font tout de même l'objet d'une fiche de présentation rédigée sur la base des connaissances disponibles au sein du comité départemental des pêches du Finistère.

¹⁰ Un métier correspond à la mise en œuvre d'un engin de pêche pour capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée.

Cas de la pêche à pied professionnelle :

Plusieurs timbres permettent de pêcher à pied certaines espèces sur les zones d'estran des sites Natura 2000 de Penmarc'h-Glénan-Trévignon, à savoir :

- Timbre pêche à pied des poissons secteur du Guilvinec : contingent 6
- Timbre Crustacés (sauf anatif) Finistère : contingent 30
- Timbre Animaux vermiformes Finistère : contingent 5
- Timbre hors gisements Finistère : contingent 41

Deux conditions se posent alors à l'exercice de la pêche à pied par le professionnel :

- Que la pêche s'effectue hors gisement de pêche professionnelle déjà encadrée par un autre timbre ou licence,
- Que le secteur où s'effectue la pêche bénéficie d'un classement sanitaire pour l'espèce ciblée, sauf s'il s'agit de vers, crustacés et poissons (aucun classement sanitaire requis pour ces espèces).

Sur les 3 sites Natura 2000, il existe un seul gisement classé : le gisement de Toul ar Ster n°29.07.020 qui s'étend de la pointe de Penmarc'h à l'entrée du Guilvinec, pour le groupe 3 uniquement (bivalves non fouisseurs).

Pour la réalisation de cet état des lieux, la DDTM a été contactée pour connaître les déclarations de pêche à pied sur le sud Finistère : les zones de pêche n'étant pas toujours déclarées avec précision dans les fiches de pêche, il n'est pas possible de décrire quelles espèces sont pêchées par combien de pêcheurs sur le littoral du sud Finistère. Cependant l'administration et le comité des pêches s'accordent à dire que cette activité est marginale.

4.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS PÊCHE SUR LE SITE

Le tableau ci-après synthétise les principales réglementations pêche en vigueur sur le site en 2018.

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces / quotas	
			Contingent	Taille/puissance				
Chalut et drague à lançon	Dans les 0-3 milles (dérogation), du parallèle 48° nord à la limite entre les départements du Finistère et du Morbihan	Autorisation administrative	30	LHT ≤ 11 m Puissance ≤ 184 Kw	Chalut à lançons : bourrelets fixés en filin, corde de dos d'une longueur < 12 m, panneaux divergents < 55 kg. Drague à lançons : largeur < 2m, hauteur < 1m Grand chalut à lançons Senne à lançons	Tous les jours, du lever au coucher du soleil pour le chalut à lançon ; 1h avant le coucher du soleil à 1h après le lever du soleil.	Destiné aux appâts uniquement	
Chalut de fond	Langoustine	A partir de 3 milles, sauf le Foulen (1,5 milles)	Licence délivrée par l'OP	158 en Bretagne	LHT ≤ 20,8 m (22,50 m sous certaines conditions)	2 chaluts max ; Dispositif sélectif merlu obligatoire ; Dispositifs sélectifs langoustine obligatoire.	/	Taille mini : 9 cm Quota global
		Poissons	/	/	/	/	/	Selon les espèces
Chalut pélagique	De jour pour la capture des poissons bleus, dans les eaux situées en dedans des 9 milles des lignes de bases droites ; En tout temps, dans les eaux situées entre 9 et 12 milles de base droite ; Interdiction en tout temps et en toute zone sur les plateaux rocheux ; Interdiction en tout temps secteurs 2 ; Interdiction du GOV à moins de 6 milles des lignes de base.	/	/	Puissance ≤ 450 CV ou jauge brute ≤ 50 Tx	/	/	Selon les espèces	
Drague à coquille St-Jacques	Gisement de coquilles Saint-Jacques Concarneau – Les Glénan	Licence Coquilles St-Jacques Concarneau Les Glénan	24	LHT ≤ 12 m Puissance motrice non bridée ≤ 200 kW (272 CV)	2 dragues maximum par navire ; Largeur 1,80 m maximum, dents espacées de 90 mm. Drague à volet autorisée.	Fixée annuellement : Ouverture au plus tôt le premier lundi d'octobre et fermeture au plus tard le 14 mai ; calendrier, horaires, zones, jours et conditions de rattrapage fixés par décision.	Taille min : 10,2 cm.	

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces / quotas	
			Contingent	Taille/puissance				
Drague à bivalves	Gisement côtier Concarneau – Les Glénan 4 bancs à l'intérieur du gisement (Voleuse, Huic, Leuriou, Pouldu)	Licence Bivalves (palourdes roses, vénéus, vernis et autres coquillages, sauf CSJ)	Palourdes roses et vénéus : 7 Vernis et bucardes à l'usage d'appâts : 2	LHT ≤ 10 m Puissance motrice non bridée ≤ 110 kW (150 CV)	Maillage minimal du grillage : palourde rose 2,5 cm ; vénéus : 2,2 cm Distance minimale entre les barres : palourde rose : 1,6 cm ; vénéus : 1,1 cm.	Toute l'année De 7h à 16h, du lundi au vendredi, sauf journées de pêche exceptionnelles définies par décision	Selon les espèces	
Bolinche	Zone comprise entre le parallèle 48°30'N et la ligne séparative des zones de compétences des préfets des régions Bretagne/Pays de Loire	Bolinche au sud du 48°30'	27	LHT ≤ 17 m, ou 21 m si antériorité Puissance motrice non bridée ≤ 200 kW (272CV)	/	Interdiction : - du vendredi 10h au dimanche 14h, du 1 ^{er} /01/2015 au 28/02/2015 et du 1 ^{er} /06 au 31/12/2015 - du vendredi 10h au dimanche 08h, du 1 ^{er} /03 au 31/05/2015. - la veille des jours fériés	Quota de sardines/jr/navire max ; Capture daurade rose interdite ; Quota hebdomadaire et annuel max de bar et daurade grise par navire ; Respect du repos biologique sur le bar du 15/02 au 15/03	
Palangre et ligne	0-12 milles Bretagne, secteurs 7 et 8	Licence Palangre/Ligne Secteurs 7 et 8	272 en Bretagne	LHT ≤ 16m (ou antériorités)	3000 hameçons/navire	/	Selon les espèces	
Filet	Poissons	0-12 milles Bretagne, secteur C	Licence Filet Zones C	415 en Bretagne (372 pour les navires bretons, 43 pour les extérieurs)	Entre la terre et les 6 milles : LHT ≤ 12 m en zone C Entre 6 milles et 12 milles : LHT ≤ 16 m (sauf antériorité)	Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces	/	Selon les espèces
	Crustacés	0-12 milles Bretagne	Licence Crustacés ↻ Obligatoire si crustacés > 10 % du volume des captures détenues à bord	419 en Bretagne	/	100 filets à araignées de 50 m max/marin (maillage min 220 mm) Nb max de casiers à gros crustacés (homard, tourteau, araignée, langouste) : 1000/navire (1200 pour les caseyeurs LHT > à 20 m) et 300/homme embarqué Casier à parloir interdit	Fermeture araignée du 01/09 au 15/10. Fermeture langouste rouge du 1 ^{er} /01 au 31/03, et jusqu'au 31/05 pour les femelles grainées	Selon les espèces ; Remise à l'eau obligatoire araignée claire, homards et langoustes marqués ; 5 kg pattes de crabes max/homme/jour/navire/déb arquement ; Langoustine, crevette grise, pouce-pied : pêche soumise à licence spéciale.
Casiers								

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces / quotas
			Contingent	Taille/puissance			
Licence spéciale Polyvalente Petite pêche côtière : Filet-Casier-Palangre et ligne	0-12 milles Bretagne : secteurs C au filet, secteurs 7 et 8 à la ligne	Licence Polyvalente Petite pêche côtière ou licence « Canot »	396 en Bretagne	LHT ≤ 10 m 2 marins max	Palangre et ligne : 3000 hameçons/navire Casier : 200 casiers à gros crustacés/navire/homme embarqué. Casier à parloir interdit. Filet : Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces Filets à araignées : 2 km/marin ou 3 km si 1 seul marin. Maillage min 220.	Idem Crustacés	Idem Crustacés
Nasse à poissons (création de la licence en 2018)	0-12 milles Bretagne Secteurs 7 et 8		Pas de contingent en 2018 : sera fixé en 2019 en fonction des demandes réalisées la 1 ^{ère} année.	LHT ≤ 16 m sauf antériorité	Nombre de nasses par navire : 40. Temps d'immersion maximum 24h.	Toute l'année	Interdiction de pêcher des gros crustacés (homard, langouste, tourteau, araignée) avec une nasse à poisson. Interdiction de détenir à bord en même temps des nasses à poisson et des gros crustacés ; interdiction de relever lors d'une même marée des nasses à poisson et des casiers à gros crustacés.
Drague à hyperborea et scoubidou à digitata	0-12 milles Bretagne Digitata : zones 6 (sud Finistère) et 8 (Les Glénan) Hyperborea : selon carroyage	Licence Algues laminaria digitata et hyperborea	35 en Bretagne Digitata : Sous-contingent de licence par zone : - Zone 6 (sud Finistère) : 4. - Zone 8 (Les Glénan) : 0.	LHT ≤ 12 m Récolte hyperborea : balise de géopositionnement obligatoire	Digitata : Scoubidou uniquement. VMS obligatoire à partir du 15/04/2019. Hyperborea : Système de gestion en ligne et en colonne sur un carroyage d'un 1 mille par 1,5 mille : 1 bande d'1 mille ouverte à la pêche est suivie de 2 bandes d'1 mille fermées. Chaque année, la zone ouverte se décale d'1 mille, permettant ainsi un système de jachère sur 3 ans. VMS obligatoire.	Digitata : Du 15 avril au 15 octobre au plus tôt / tard, du lundi au vendredi. Hyperborea : Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, du lundi au vendredi, sauf du 15/05 au 31/08 pour repos biologique. Zone fermée depuis le 26/10/2016.	Digitata : Capacité de charge totale autorisée de la flottille : 994 t/jour. Capacité annuelle de référence 2018 : zone 6 : 3 300 tonnes ; zone 8 : non fixée. 1 seul débarquement par jour autorisé (2 en cas d'éloignement important entre le point débarquement et l'acheteur) Hyperborea : Capacité de référence définie chaque année par l'Ifremer.
Drague à oursins (Sphaerechinus granularis)	Baie de Concarneau et archipel des Glénan : secteur Nord compris entre le parallèle de la Basse rouge et celui de la tourelle du Huic.	Licence Oursins gisement Concarneau/Les Glénan	5	LHT ≤ 10 m Puissance motrice non bridée ≤ 110 kW (150 CV)	Drague sans dent Largeur maximale 1,30 m	Du lundi au vendredi (interdit le week-end et jours fériés) Calendrier de pêche sur décision (généralement de novembre à mars)	Taille min. : 5,5 cm (piquants exclus) Quota maximum journalier : 500 kg/jr/navire

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces / quotas
			Contingent	Taille/puissance			
Oursins en plongée sous-marine (<i>Sphaerechinus granularis</i>)	Baie de Concarneau et archipel des Glénan : secteur SUD compris entre les points de coordonnées suivantes : -4,066667 / 47,731428 -3,933333 / 47,731328 -3,933333 / 47,684365 -4,066667 / 47,684365	Licence Oursins gisement Concarneau/Les Glénan Pêche expérimentale sur 2 ans à compter de la campagne 2018/19	2 licences et 3 extraits maximum par navire	LHT ≤ 13 m Puissance motrice non bridée ≤ 184 kW (250 CV)	/	Du lundi au vendredi (interdit le week-end et jours fériés)	Taille min. : 5,5 cm (piquants exclus) Quota maximum journalier : 500 kg/jr/navire
Ormeaux en plongée sous-marine	0-12 milles Bretagne Zone 5 (GV) et 6 (CC)	Licence Ormeaux Bretagne	Zone 5 (GV) : 3 licences et 9 extraits. Zone 6 (CC) : 3 licences et 6 extraits	LHT ≤ 13 m Puissance motrice non bridée ≤ 184 kW (250 CV)	/	Ouverture le 15/09 et fermeture le 15/06. Du lever au coucher du soleil. Du lundi au vendredi, sauf dérogations).	Zone 5 : 1 tonne/licence et 7000 marques/licence. Zone 6 : 500 kg/extrait et 3500 marques/extrait
Récolte des algues de rive	Littoral de la région Bretagne, y compris eaux intérieures et estran. Secteur 29-E	Licence récolte à pied algues de rive + extrait de licence par espèce ou groupe d'espèces pour chaque secteur Licence spéciale pour les entreprises conchylicoles exerçant une activité de récolte des algues de rive en dehors de leurs concessions à des fins non commerciales (garniture de bourriches, des étals...) : <i>Fucus</i> spp et <i>Ascophyllum nodosum</i> .	79 licences Bretagne + 186 extraits (toutes espèces confondues) secteur 29-E	/	Taille de coupe selon espèce	Du lever au coucher du soleil. Périodes de récoltes selon espèce.	Extraits de licence secteur 29 E : <i>Fucus</i> spp et <i>Himantalia</i> , <i>Ascophyllum nodosum</i> , <i>Laminaria</i> spp (<i>Digitata</i> , <i>Saccharina</i> , etc.), <i>Ulves</i> spp, <i>Porphyra</i> , <i>Palmaria</i> , <i>Chondrus</i> spp et <i>Mastocarpus</i> , Autres espèces.
Pouce-pied	Archipel des Glénan	Licence spéciale Pouce-pied Concarneau – Archipel des Glénan	4	Licence attribuée au : - Couple propriétaire/navire, armé soit à la pêche, en Culture Marine Petite Pêche ou en rôle bivalves. - Aux pêcheurs à pied.	Ciseau à bois ou burin de 50 cm de long et 5 cm de large maximum.	Lever au coucher du soleil. Interdiction entre le 1 ^{er} juillet et le 31 août, sauf jours de rattrapage fixés par le CDPM/DIRM NAMO.	/

Figure 14 – Tableau de synthèse des principales réglementations pêche sur les sites Natura 2000 Ile de Penmarc'h-Glénan-Trévignon

5 ANALYSE PAR METIER

Pour chacun des 18 métiers pratiqués sur le site, les données VALPENA sont présentées sous forme de fiche comportant les items suivants :

- ▶ la **définition du métier** et les **espèces** ciblées,
- ▶ le **nombre de navires** pratiquant ce métier, leurs **ports d'attache** et leur **taille**,
- ▶ la **description des pratiques**,
- ▶ la **saisonnalité** et la **fréquentation**,
- ▶ la **spatialisation de l'activité** : indicateur de **densité** (nombre de navires par maille) et **d'intensité** (nombre de mois d'activité cumulés par maille),

↪ **Aucune représentation cartographique n'est possible en-deça de 5 navires** : ce seuil a été fixé par la méthodologie Valpena afin de garantir la confidentialité des données des professionnels enquêtés. C'est le cas ici pour la drague à bivalves, le scoubidou à goémon, la nasse à poissons, la pêche en plongée et le peigne à hyperborea.

- ▶ l'analyse de leur **dépendance spatiale et temporelle** au site :

↪ L'indicateur de **dépendance spatiale** indique le **nombre de mailles travaillées par un navire pour un métier (ex : le chalut de fond) sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon**, rapporté au **nombre total de mailles travaillées par le navire pour ce métier (le chalut de fond)**.

↪ Le taux de dépendance spatiale moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires.

↪ L'indicateur de **dépendance temporelle** exprime le **nombre de mois d'activité déclaré par un navire pour un métier (ex : le chalut de fond) sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon (entre 1 et 12 mois)**, rapporté au **nombre de mois d'activité total déclaré par ce navire pour ce métier (entre 1 et 12 mois)**.

↪ Le taux de dépendance temporelle moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires.

Il est important de rappeler que les enquêtes ont porté sur l'année de référence 2013 pour la Bretagne et 2012 à 2014 pour les Pays de la Loire : ces fiches doivent donc être considérées comme une « photo prise à un instant t » et non comme un descriptif figé. C'est particulièrement le cas pour la représentation de la fréquentation, la saisonnalité et l'intensité de pêche qui peuvent évoluer significativement d'une année sur l'autre.

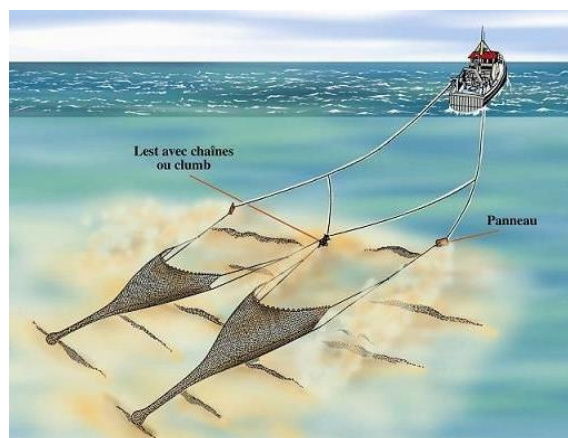
Certains métiers ont été regroupés en raison de leurs similitudes (palangre et ligne et drague et chalut à lançon). **Ainsi 16 « Fiches métiers » présentées ci-après concernent le(a) :**

- ✚ Chalut de fond à poissons et langoustine (jumeau et simple)
- ✚ Filet droit et filet trémail
- ✚ Casier à gros et à petits crustacés
- ✚ Palangre et ligne
- ✚ Bolinche
- ✚ Chalut pélagique
- ✚ Drague à coquille Saint-Jacques
- ✚ Chalut et drague à lançon
- ✚ Scoubidou à goémon
- ✚ Drague à bivalves
- ✚ Nasse à poissons
- ✚ Pêche en plongée sous-marine de l'ormeau
- ✚ Peigne à hyperborea
- ✚ Drague à oursin
- ✚ Pêche du pouce-pied
- ✚ Récolte des algues de rive

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le chalut de fond est un **filet de forme conique remorqué**. Il est déployé verticalement grâce à des flotteurs fixés sur sa partie haute appelée **corde de dos**, et par une partie basse lestée. L'écartement horizontal du chalut se fait par l'intermédiaire de **panneaux divergents**. Le contact avec le fond est assuré par le poids de ces panneaux ainsi que du bourrelet.

Les chalutiers de fond ciblent la **langoustine** et diverses espèces de **poissons benthiques et démersales** dans les vasières du golfe de Gascogne, au moyen de **chaluts de fond jumeaux ou simple** (la majorité des navires travaille aux chaluts jumeaux).



Chaluts jumeaux de fond. Source : Ifremer

La principale espèce pêchée sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon en 2013 est la langoustine, et dans une moindre mesure le merlu et la sole.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	92					
Ports d'attache :	Le Guilvinec (38), Lorient (15), Concarneau (12), Loctudy (11), St-Guérolé (9), Lesconil (2), La Trinité sur mer (1), Le Belon (1), Port-Louis (1), Trévignon (1), St-Quay-Portrieux (1).					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	8,56 m	20,60 m	14,12 m	22	38	32

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

On distingue **deux stratégies d'exploitation** :

- Les **chalutiers langoustiniers** qui ciblent la langoustine toute l'année : ces navires partent à la journée voire 48h,
- Les **chalutiers langoustiniers non exclusifs** : ils ciblent la langoustine en saison d'avril à septembre en moyenne, puis la production de langoustine diminuant¹¹ durant les mois hivernaux, ils ciblent le **poisson au chalut de fond** (lottes, limandes, soles, merlu, lieu, Saint-Pierre...) sur des marées de 2 à 4 jours. Certains utilisent également le **chalut pélagique**.

Les navires réalisent en moyenne **des traits de 3 heures, sur des fonds de vases ou caillouteux compris entre 40 m et 120 m de profondeur** où vit la langoustine en terrier.

¹¹ Le comportement de la langoustine évolue en hiver, et la rend moins facilement capturable.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SAISON ET FREQUENTATION

Le chalut de fond est un métier pratiqué toute l'année, cependant la saison principale pour la pêche de la langoustine s'étend des mois d'avril à août. A l'automne et en hiver, les volumes de langoustine pêchés sont moindres, les navires changent donc de zones de pêche pour cibler en priorité le poisson.

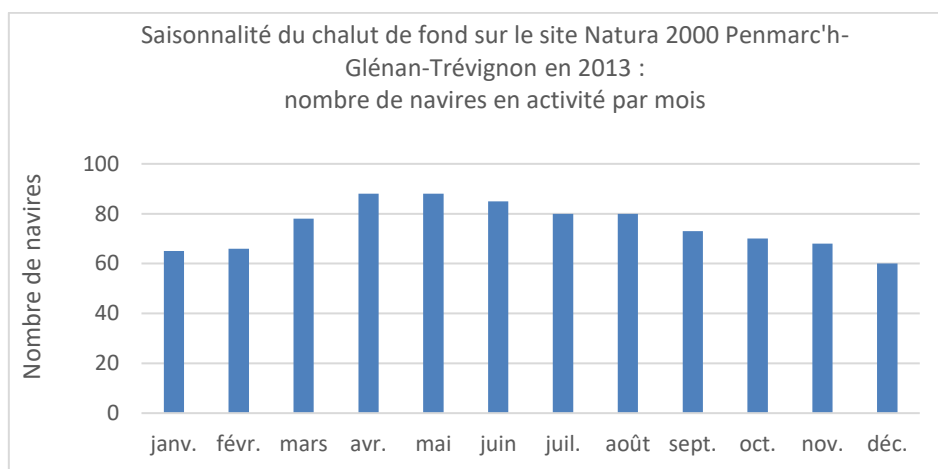


Figure 15 – Saisonnalité du chalut de fond

SPATIALISATION

Le chalutage de fond est pratiqué sur l'ensemble du site au-delà des 3 milles ou 1,5 milles à la pointe de Penmarc'h (zone du Foulen). Les zones les plus travaillées se situent sur les mailles les plus au large et au sud du site, avec un maximum de 73 navires par maille.

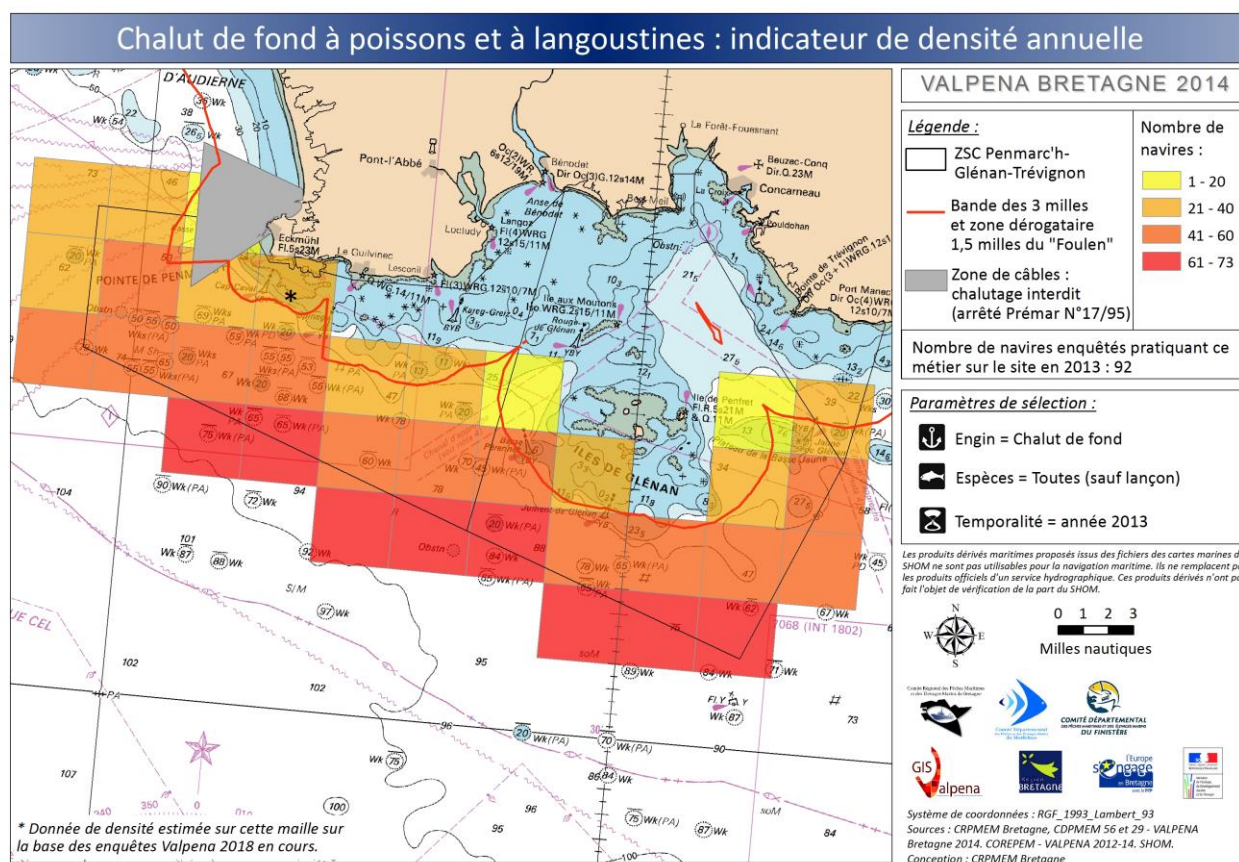


Figure 16 – Indicateur de densité du chalut de fond

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

L'indicateur d'intensité montre également que ce sont les mailles situées le plus au large et au sud du site qui sont le plus travaillées avec un maximum de 635 mois d'activité cumulés par maille.

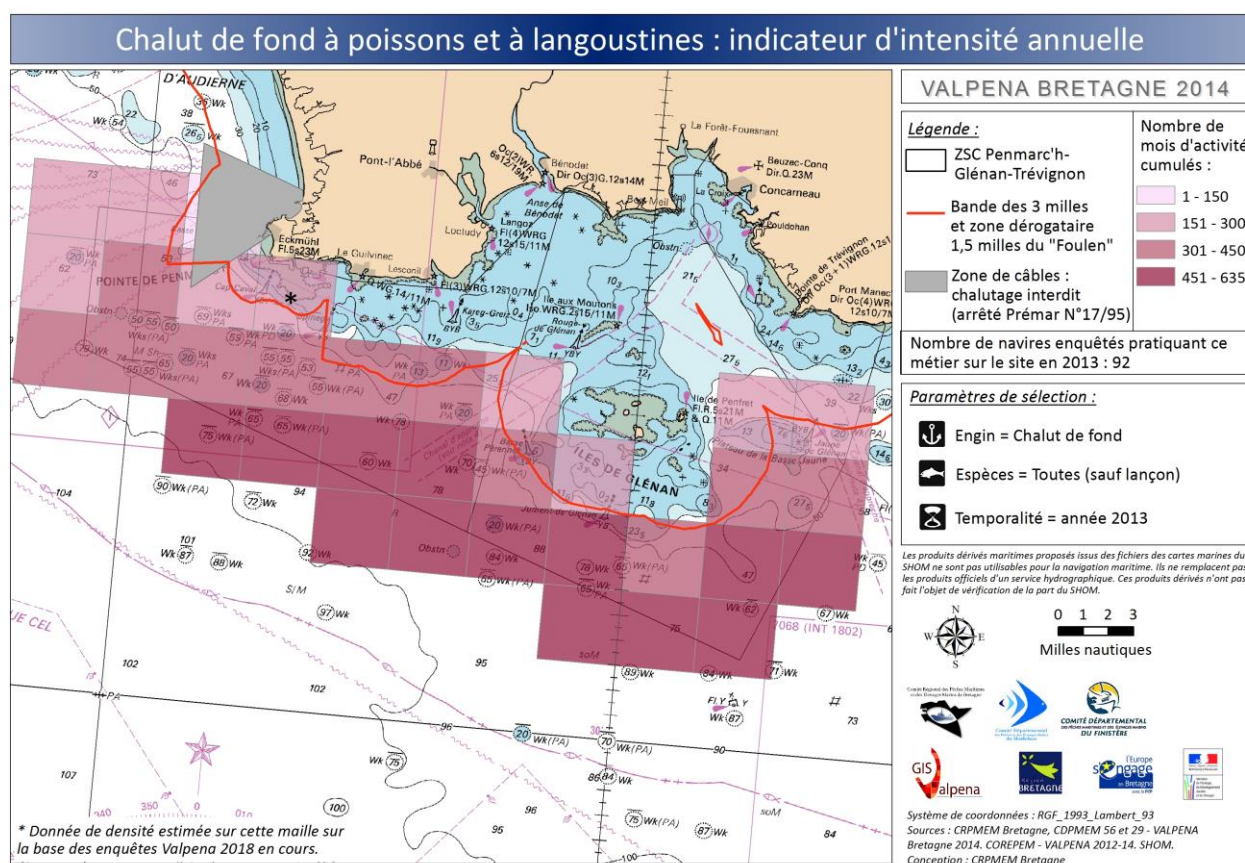


Figure 17 – Indicateur d'intensité du chalut de fond

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les chalutiers de fond :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	49	10	26	5	2	22%

49 navires ont moins de 15% de leur surface d'activité dans les sites Penmarc'h-Glénan-Trévigion, 10 entre 15 et 30% et 26 entre 30 et 50%. Seuls 7 navires ont plus de 50 % de leurs zones de pêches sur le site Natura 2000. Ces taux de dépendances faibles en moyenne, illustrent le fait que les zones de pêches de ces navires sont très étendues.

Dépendance temporelle pour les chalutiers de fond :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		3	9	11	69	85%

A contrario, 69 navires ont plus de 75% de leurs mois d'activité en tout ou partie des sites Penmarc'h-Glénan-Trévigion, 11 entre 50 et 75%, 9 entre 30 et 50% et 3 entre 15 et 30 % : ainsi, si les zones de pêche de ces navires sont globalement très étendues, la plupart d'entre-eux pêche la majorité des mois travaillés sur le site.

Données issues des enquêtes VALPENa de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le filet est un **engin de pêche passif** permettant de cibler des **poissons** ou des **crustacés** (araignées). Constitués **d'une ou plusieurs nappes**, ils sont **calés sur le fond ou entre deux eaux**, et maintenus à la **verticale** par une **ralingue équipée de flotteurs en haut** et une **ralingue plombée en bas**.

Il existe deux grands types de filets :

- le **filet maillant droit** : constitué d'une **seule nappe de mailles**, les **espèces pélagiques ou démersales** comme le rouget, le lieu, le merlu, le merlan, etc. y sont piégées par les ouïes (si leur taille correspond à la maille). Majoritairement **calés sur le fond**, ils peuvent parfois être **flottants** (entre deux eaux) pour cibler le bar.
- le **filet emmêlant trém ail** : il est constitué de **trois nappes**. Les deux nappes extérieures (les aumées) sont constituées de larges mailles, tandis que la nappe intérieure (la flue) est constituée de mailles de taille inférieure et est plus grande pour « donner du flou » et ainsi piéger le poisson par emmêlement. Le trém ail permet de cibler des **espèces benthiques et démersales** telles que la sole, la raie, la lotte, la seiche ou le turbot et des **crustacés** suivant la saison.



Relevage des filets grâce au vire-filet.
Photo : S. Lecerf.

Le **maillage** ainsi que la **hauteur de chute** de ces deux types de filets varient **selon l'espèce ciblée**.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	72.					
Ports d'attache :	Saint Guénolé (12), Loctudy (10), Audierne (8), Concarneau (6), Port-La-Forêt (5), Lesconil (5), Le Guilvinec (4), Le Belon (4), Beg Meil (3), Trévignon (3), Kerity (2), Cap Coz (2), Doelan (2), Sainte Marine (1), Benodet (1), Glenan (1), Brigneau (1), Douarnenez (1), Lorient (1).					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	4,39 m	20,2 m	8,79 m	69	1	2

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La plupart des fileyeurs travaillant sur le site pratiquent le **filet trém ail** et le **filet droit**. Une **grande diversité d'espèces est pêchée au filet** sur les sites Natura 2000 Penmarc'h, Glénan, Trévignon, puisque 17 espèces ont été déclarées en 2013 sur les sites. Les principales espèces pêchées sont le **lieu jaune**, le **rouget barbet** et la **sole**, et dans une moindre mesure le **bar** et le **merlu**.

Selon l'espèce ciblée, le matériel est filé sur des **fonds meubles ou durs**. Les professionnels essaient globalement de suivre une **ligne de sonde ou l'accore de la roche** et balisent chaque extrémité par une perche avec un pavillon.

Les filets sont relevés tous les jours afin de garantir la fraîcheur du poisson. Parfois ils sont filés et virés en l'espace de deux heures pour certaines espèces fragiles comme le rouget. Seule exception, le filet trém ail à lotte qui reste deux nuits à l'eau. Quelque soit le type de filet, le virage se fait à l'aide d'un vire-filet puis le filet tombe directement sur une table de tri où le poisson est démaillé.

La majorité des fileyeurs ramasse leur matériel en période de vives-eaux lorsque le coefficient dépasse 85 et que le courant devient trop fort, ainsi qu'en cas de coup de vent et de fortes houles.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SAISON ET FREQUENTATION

Le métier est pratiqué de façon stable toute l'année, excepté durant les périodes de fortes houles et de grandes marées. Il existe par contre une saisonnalité dans les pêcheries selon l'espèce ciblée. Ainsi le filet droit est plus travaillé en hiver contrairement au filet trémail qui est lui plus travaillé en été.

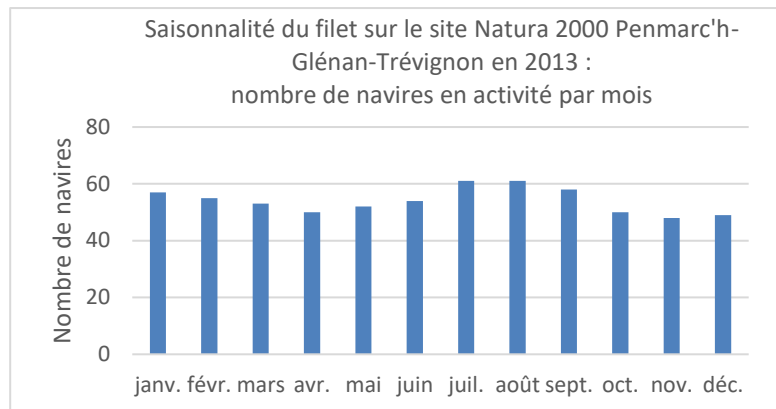


Figure 18 – Saisonnalité du filet

SPATIALISATION

Le filet est pratiqué sur l'ensemble du site. Les zones les plus travaillées se situent aux Glénan avec un maximum de 19 navires par maille totalisant 130 mois d'activité cumulés, ainsi qu'à la côte et en baie de Concarneau avec entre 10 et 15 navires réalisant 60 à 130 mois d'activité cumulés. Plus on va vers le large, moins il y a de navires (moins de 5 au large du site). Ceci s'explique par le fait que les fileyeurs sont majoritairement des navires de moins de 12 m qui travaillent donc plus près de la côte, et parce que les mailles plus au large sont très fréquentées par les arts traînants, ce qui est susceptible de poser des problèmes de cohabitation entre métiers.

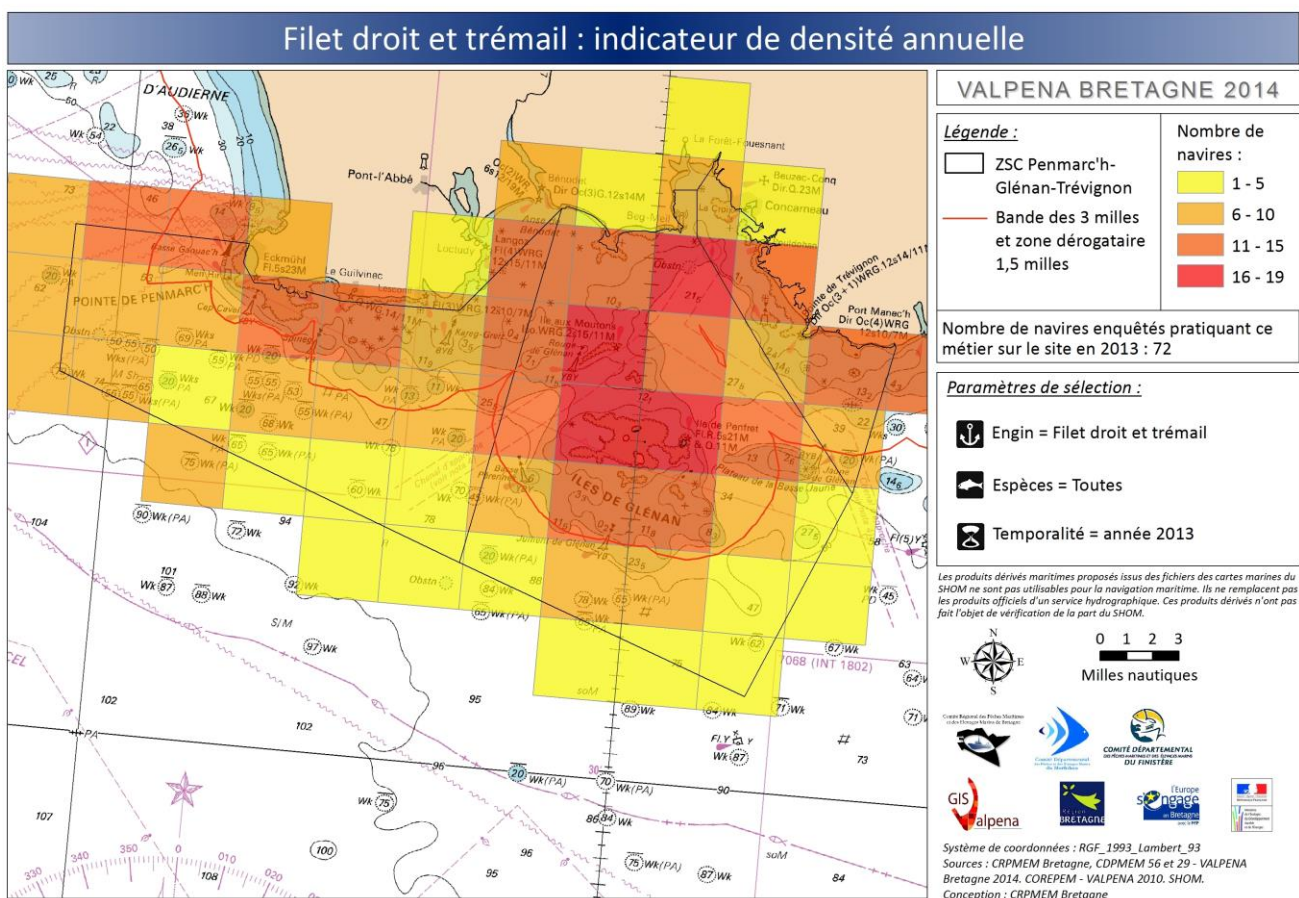


Figure 19 – Indicateur de densité du filet

Données issues des enquêtes VALPENa de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

Filet droit et trémail : indicateur d'intensité annuelle

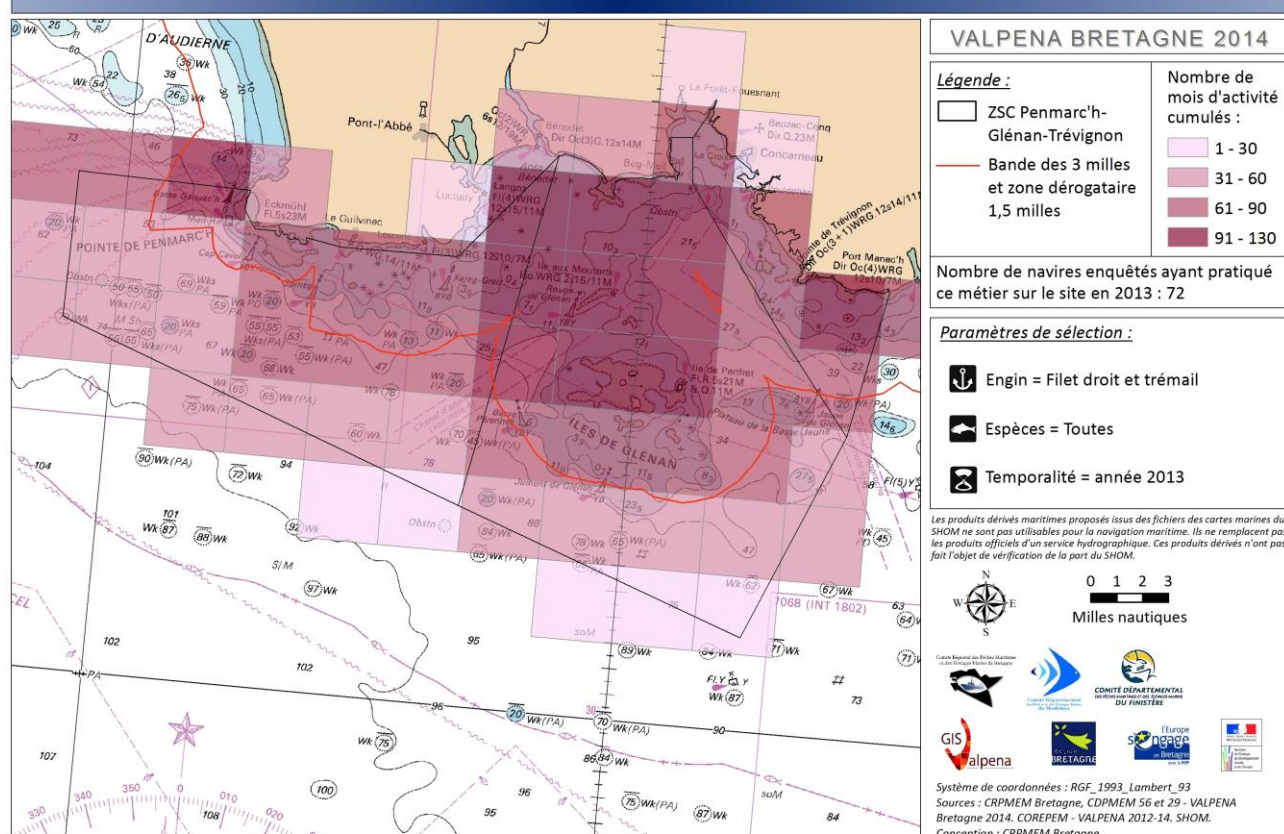


Figure 20 – Indicateur d'intensité du filet

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour le filet :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	9	6	10	5	42	69%

42 navires, sur les 72 pratiquant ce métier sur le site, ont plus de 75 % de leurs zones de pêche dans le périmètre du site, 5 ont une dépendance forte (entre 50 et 75%), et 15 plutôt faible (moins de 30%). Ceci s'explique essentiellement par la localisation des navires : ceux dont le port d'attache est situé en limite ou à l'extérieur du site ont logiquement des zones de pêche plus importantes à l'extérieur.

Dépendance temporelle pour le filet :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	0	2	1	4	65	93%

Si les flottilles ont une dépendance spatiale variable au site (de faible à très forte), on constate cependant qu'elles ont une dépendance temporelle très forte au site puisque 65 navires y passent plus de 75% de leurs mois d'activité au filet.

Données issues des enquêtes VALPENNA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Les casiers ou nasses sont des pièges constitués d'une armature rigide en bois, plastique ou acier, et recouverte d'un filet ou d'un grillage plastique ou métallique. Montés en **filière**, ils sont **lestés afin de reposer sur le fond**. Les proies sont attirées par l'odeur d'un **appât** disposé à l'intérieur et entrent par une **ouverture en forme d'entonnoir appelée goulotte**, laquelle limite leur sortie.

Les casiers sont de **différentes formes** selon les espèces ciblées. On distingue ainsi les **casiers à gros crustacés** (tourteaux, araignées, homards), et les casiers à **petits crustacés** (crevettes bouquet).



Caseyeur virant ses filières à l'aide d'un treuil vire-casier. Photo : S. Lecerf

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	41					
Ports d'attache :	Concarneau (5), Port-La-Forêt (5), Le Guilvinec (4), Le Belon (4), Beg Meil (3), Cap Coz (3), Saint Guénolé (3), Benodet (2), Doelan (2), Loctudy (2), Kerity (2), Trévignon (2), Brigneau (1), Glenan (1), Lesconil (1), Sainte Marine (1).					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	4,39 m	11,10 m	7,65 m	41	0	0

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les casiers sont mouillés en filières dont la longueur varie selon la nature des fonds travaillés. Elles sont signalées en surface par une bouée mouillée à chaque extrémité.

Les casiers sont boîtés au moment du filage, avec des **poissons ayant une odeur forte** et ne se désintégrant pas trop vite, tels que la raie, le grondin, le chinchard ou la roussette, etc.

Les casiers sont virés après avoir été laissés à l'eau pendant un **temps variable, généralement 1 nuit**. Le virage est effectué soit manuellement pour les petites unités, soit à l'aide d'un treuil vire-casiers.

Les casiers sont filés sur des fonds meubles ou durs, le plus souvent l'accroche de la roche est recherché. La crevette se travaille à la côte dans les zones rocheuses.

Le casier est une technique de pêche **très sélective**, les captures de crustacés de taille inférieure à la réglementation étant remises à l'eau vivantes.

Sur le site, la principale espèce pêchée est la crevette (37 navires sur 41 la ciblent) et dans une moindre mesure le homard et le tourteau (16 navires), ainsi que l'araignée (10 navires) et l'étrille (8 navires).

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SAISON ET FREQUENTATION

Le nombre de navires en activité sur le site est compris entre 18 navires au minimum en février à 36 en novembre. Cette fluctuation s'explique à la fois par la saisonnalité des espèces recherchées (crevette bouquet pêchée à l'automne surtout), ainsi que des stratégies de pêche individuelles de chaque navire, selon qu'il pratique ou non d'autres métiers dans l'année.

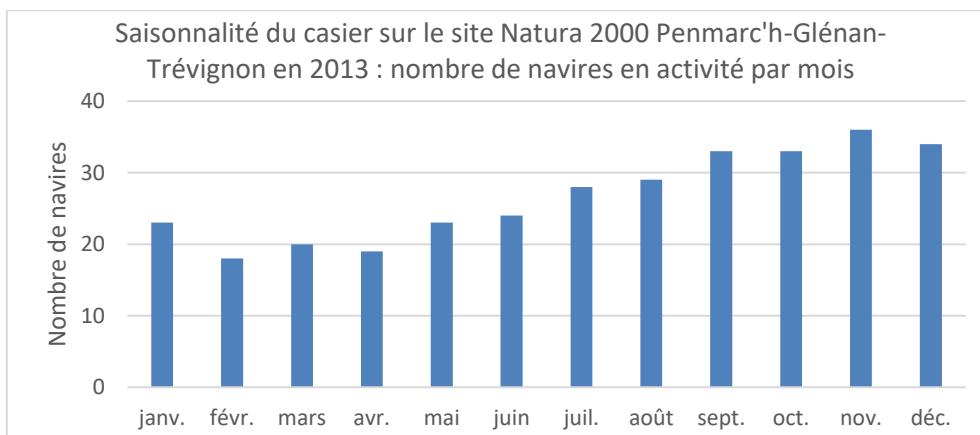


Figure 21 – Saisonnalité du casier

SPATIALISATION

Le métier du casier est pratiqué essentiellement dans les 3 milles, hormis à l'ouest de Penmarc'h et au sud des Glénan où quelques navires travaillent. Ceci s'explique par la taille des navires inférieure à 12 m, ainsi que la présence des chalutiers plus au large. La zone la plus travaillée au casier se situe en baie de Concarneau à la pointe de Beg Meil et de Moustelin avec un maximum de 13 navires par maille cumulant jusqu'à 94 mois d'activité. Les caseyeurs sont également bien présents aux Glénan avec 9 à 10 navires par maille, pour un total de 64 et 77 mois d'activité.

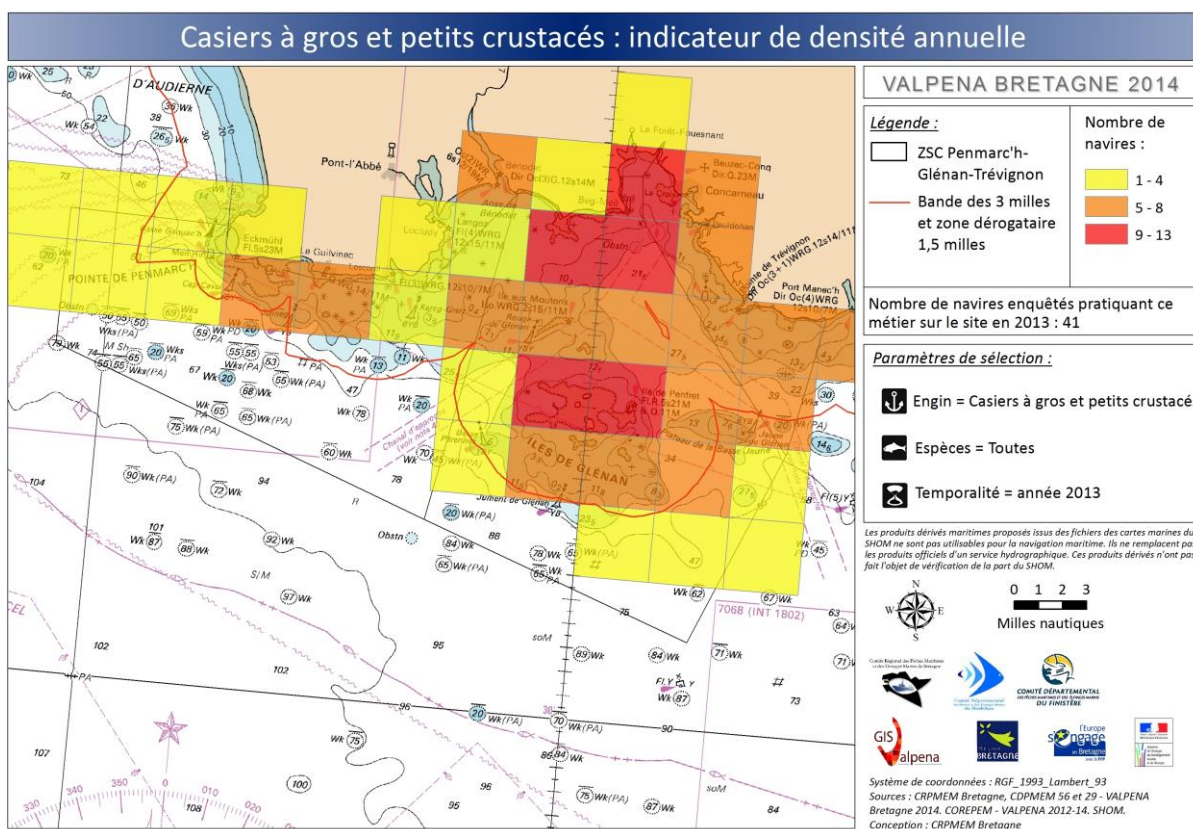


Figure 22 – Indicateur de densité du casier

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

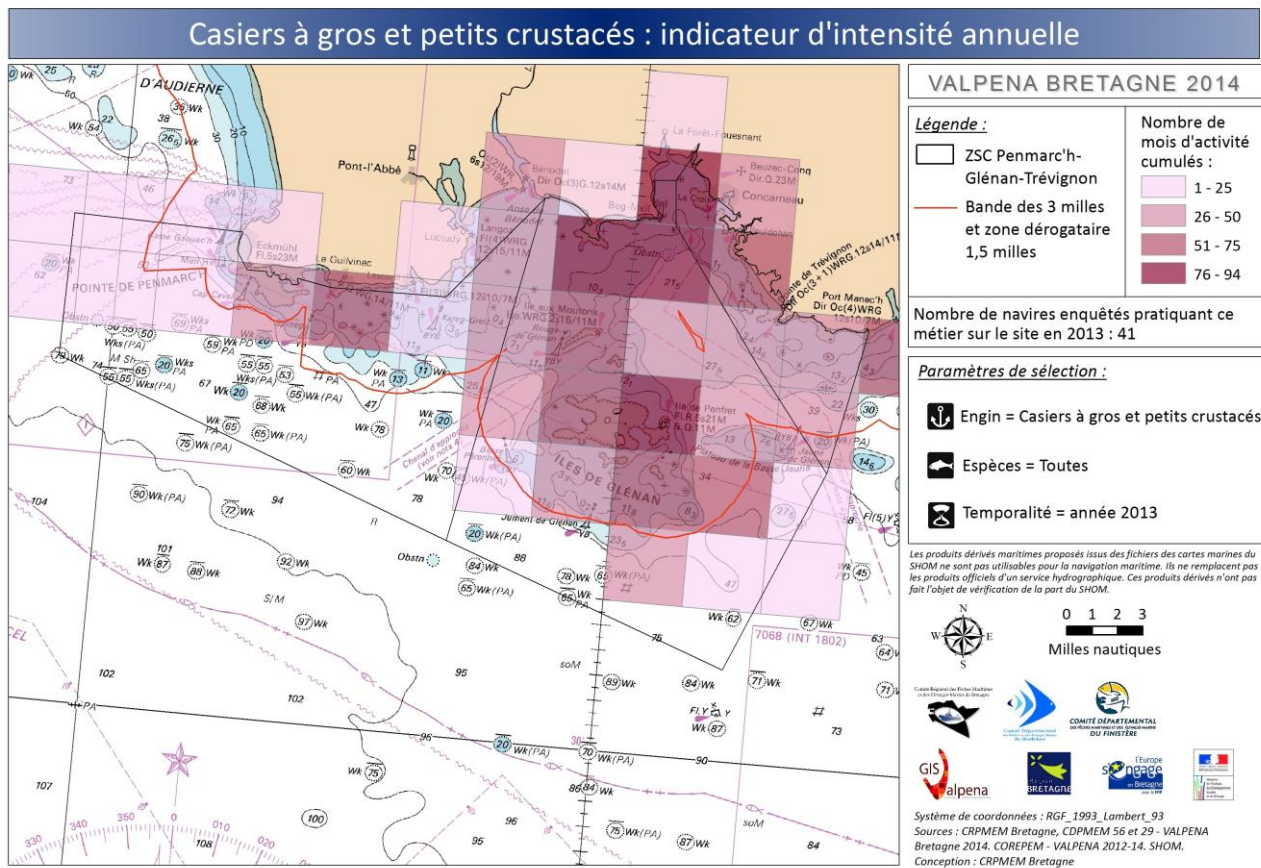


Figure 23 – Indicateur d'intensité du casier

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour le casier à gros et petits crustacés :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	0	0	3	5	33	90%

La grande majorité des navires (33 sur 41) a une dépendance spatiale au site très forte.

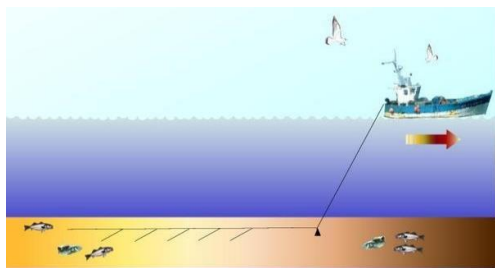
Dépendance temporelle pour le casier à gros et petits crustacés :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	0	1	0	0	40	98%

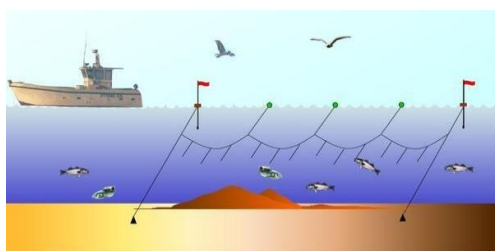
La flottille de caseyeurs est encore plus dépendante d'un point de vue temporel puisque excepté 1 navire, tous ont une dépendance temporelle égale à 100%.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

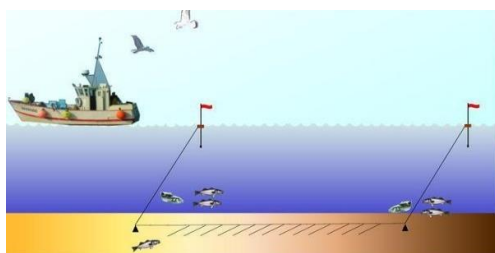
DEFINITION ET ESPECES CIBLEES



Pêche à la traîne.



Pêche à la palangre de surface



Pêche à la palangre de fond.

Source : Association des ligneurs de la pointe de Bretagne.

Les lignes sont des engins très simples sur lesquels pendent **un ou plusieurs hameçons appâtés** (appâts vivants ou leurres artificiels) et **lestés** dans la partie basse de l’hameçon par un plomb. Les lignes sont mises en œuvre **en dérive** ou **traînées à l’arrière** du navire **à la main** ou **fixée au bout d’une canne**. Il existe plusieurs techniques de pêche : à la traîne, à la dandine, à la mitraille.

Contrairement à la ligne, les palangres font parties des **arts dormants** puisqu’elles sont **calées** au moyen d’une ancre amarrée à chaque extrémité et matérialisées en surface par un ballon et/ou un pavillon. Elles sont constituées d’une **ligne mère** (ou ligne maîtresse) sur laquelle **sont montées en dérivation au moyen d’émerillons, des lignes plus fines grées d’hameçons**. L’ensemble émerillon/ligne/hameçon est appelé **avançon**. Les hameçons sont appâtés soit avec des appâts naturels vivants ou morts, soit avec des leurres artificiels.

Suivant la nature du fond travaillé et l’espèce ciblée, les palangres peuvent être **posées sur le fond** grâce à un **lest**, ou maintenues **entre deux eaux** à un degré d’immersion variable au moyen de **flotteurs placés le long de la ligne mère**. On parle ainsi de palangre de fond, pélagique ou de surface.

On distingue deux types de métiers :

- les **palangres de fond, pélagique et de surface à bar et lieu**,
- les **palangres de fond à congre**.

Sur le site, l’espèce la plus pêchée est de loin **le bar**, à la fois à la palangre et à la ligne. Le **lieu jaune** est également beaucoup ciblé, majoritairement à la ligne. Quelques unités ciblent le congre à la palangre de fond.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	37 pratiquent la ligne et 34 la palangre					
Ports d’attache :	<p>Ligne : Saint-Guérolé (9), Le Guilvinec (7), Audierne (6), Concarneau (3), Doelan (2), Sainte Marine (2), Le Belon (1), Brigneau (1), Le Palais (1), Lesconil (1), Loctudy (1), Porscave (1), Port-La-Forêt (1), Trévignon (1).</p> <p>Palangre : Le Guilvinec (8), Concarneau (6), Saint-Guérolé (6), Loctudy (3), Sainte-Marine (3), Doelan (2), Lorient (1), Port-La-Forêt (1), Port Maria (1), Lesconil (1), Le Belon (1), Trévignon (1).</p>					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
Ligne	5,70 m	9,98 m	8,28 m	37	0	1
Palangre	4,39 m	16,50 m	8,57 m	33	0	1

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l’année 2013.
 Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La **ligne** est mise en œuvre localement pour cibler le **bar et le lieu**. La longueur de la ligne, le poids du plomb, l'appât et la vitesse de traîne sont des paramètres essentiels pour réussir la capture. Les professionnels adaptent leur matériel et leur technique de pêche selon la nature du fond, le courant, la houle et la saison qui influe sur le comportement du poisson. Les ligneurs recherchent le poisson le plus souvent sur des têtes de roches ou des épaves, mais il arrive également qu'ils le cherchent sur des fonds de sable l'hiver lorsque le poisson s'y trouve en matre. Ils savent observer les chasses d'oiseaux qui constituent d'excellents indices de présence du poisson.

Il existe deux principales techniques de pêche à la ligne :

- à la **traîne** : la ligne est remorquée à la main ou fixée à une canne,
- à la **dandine** : le navire est en dérive.

Le bar, le lieu ou la dorade sont ciblés avec des palangres de fond, pélagique et de surface. Les palangres sont filées le matin pour quelques heures. Elles sont bouëtées au fur et à mesure du filage avec un appât vivant ou mort, du **lançon** préférentiellement. Elles peuvent être calées sur des fonds meubles ou maintenues entre deux eaux par l'intermédiaire de flotteurs fixés à intervalle régulier sur la ligne mère.

Les congros, juliennes, raies, etc., ne sont quant à eux ciblés qu'avec des palangres de fond. Ces palangres sont lestées sur le fond avec des poids positionnés à intervalle régulier sur la ligne mère, puis à chaque extrémité par une ancre. Elles sont laissées à l'eau une dizaine d'heures et sont levées une fois par jour.

SAISON ET FREQUENTATION

Les métiers de l'hameçon se pratiquent **toute l'année**, mais certaines périodes s'avèrent plus propices que d'autres. La palangre à bar est surtout travaillée l'été et l'automne, avec 26 à 28 navires en activité d'août à décembre, tandis que la saison principale pour la ligne à main se situe au printemps, avec un maximum de 31 navires en avril et mai.

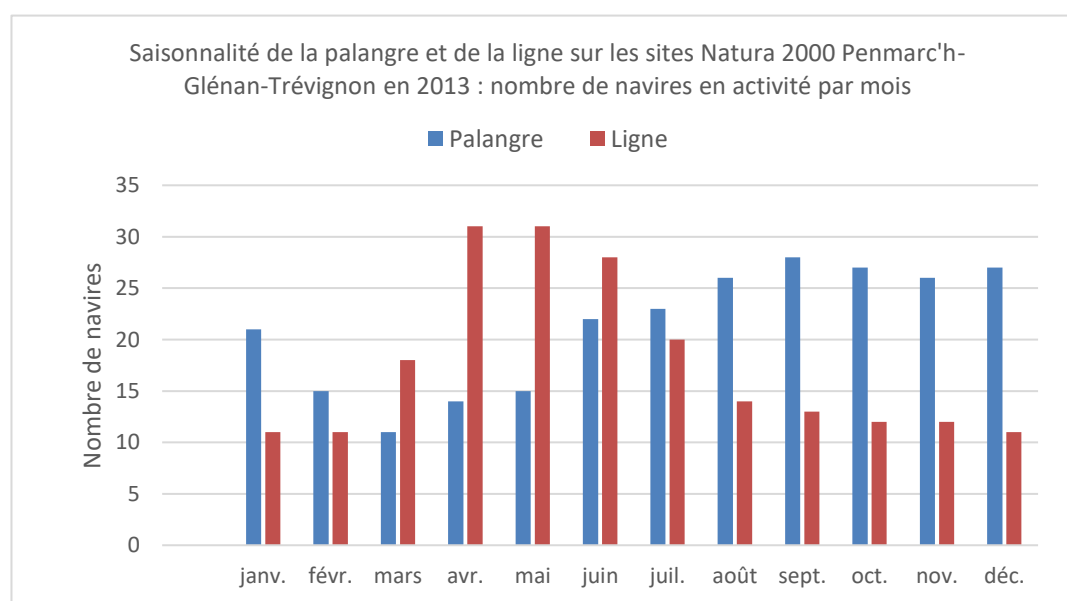


Figure 24 – Saisonnalité des métiers de l'hameçon

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SPATIALISATION

L'ensemble du site est fréquenté par les ligneurs et palangriers, mais comme pour les autres arts dormants, ces métiers sont plus pratiqués à la côte et dans les 3 milles avec un maximum de 19 navires par maille au Glénan à la palangre, pour un total de 145 mois d'activité cumulés.

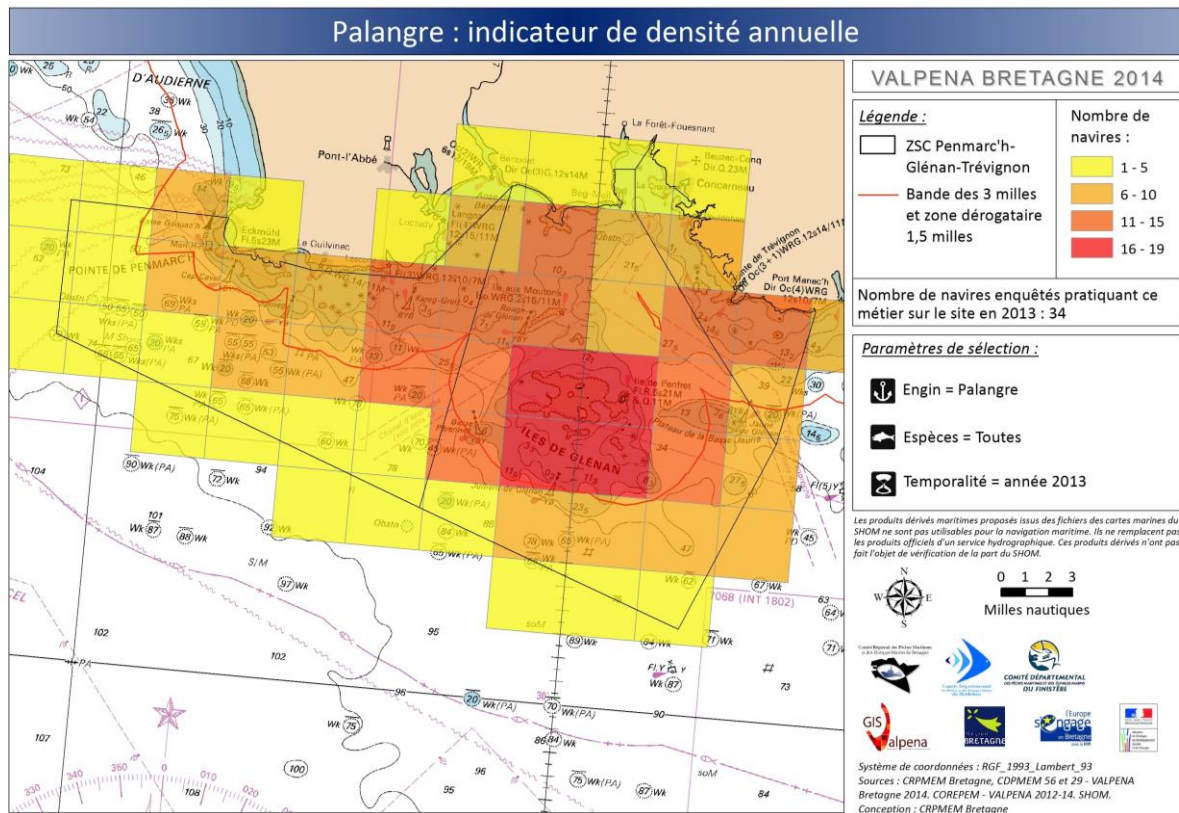


Figure 25 – Indicateur de densité à la palangre

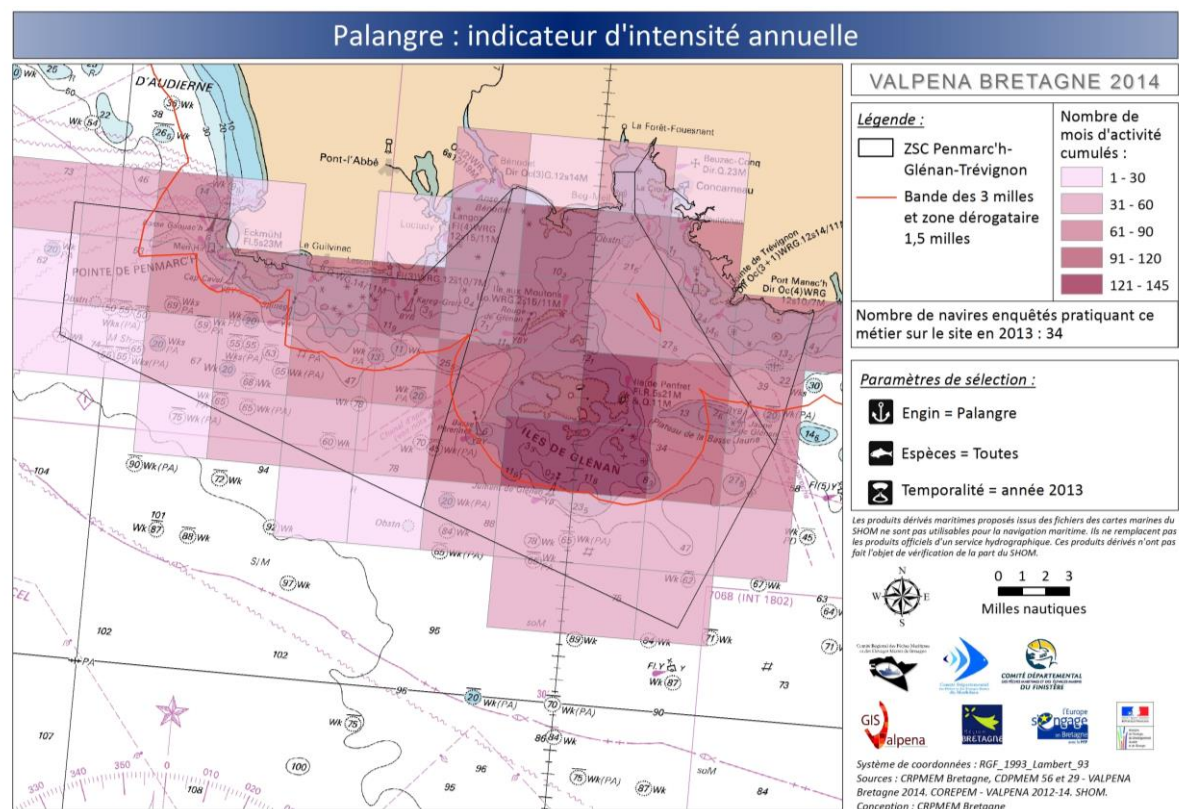


Figure 26 – Indicateur d'intensité à la palangre

Données issues des enquêtes VALPENNA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

La ligne est également beaucoup pratiquée sur les Glénan avec un maximum de 17 navires totalisant jusqu'à 87 mois d'activité cumulés. Sur le site de Penmarc'h, 12 navires travaillent au maximum à la pointe et cumulent autant de mois d'activité qu'aux Glénan.

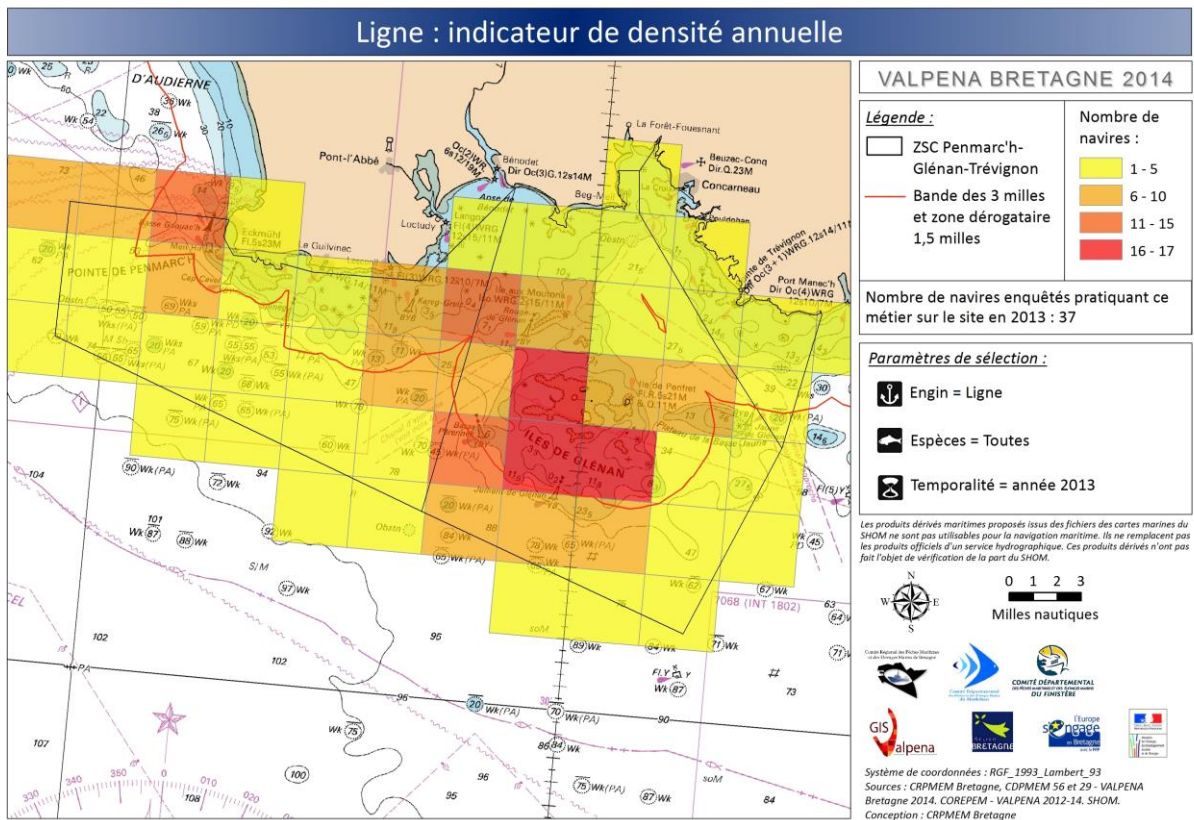


Figure 27 – Indicateur de densité à la ligne

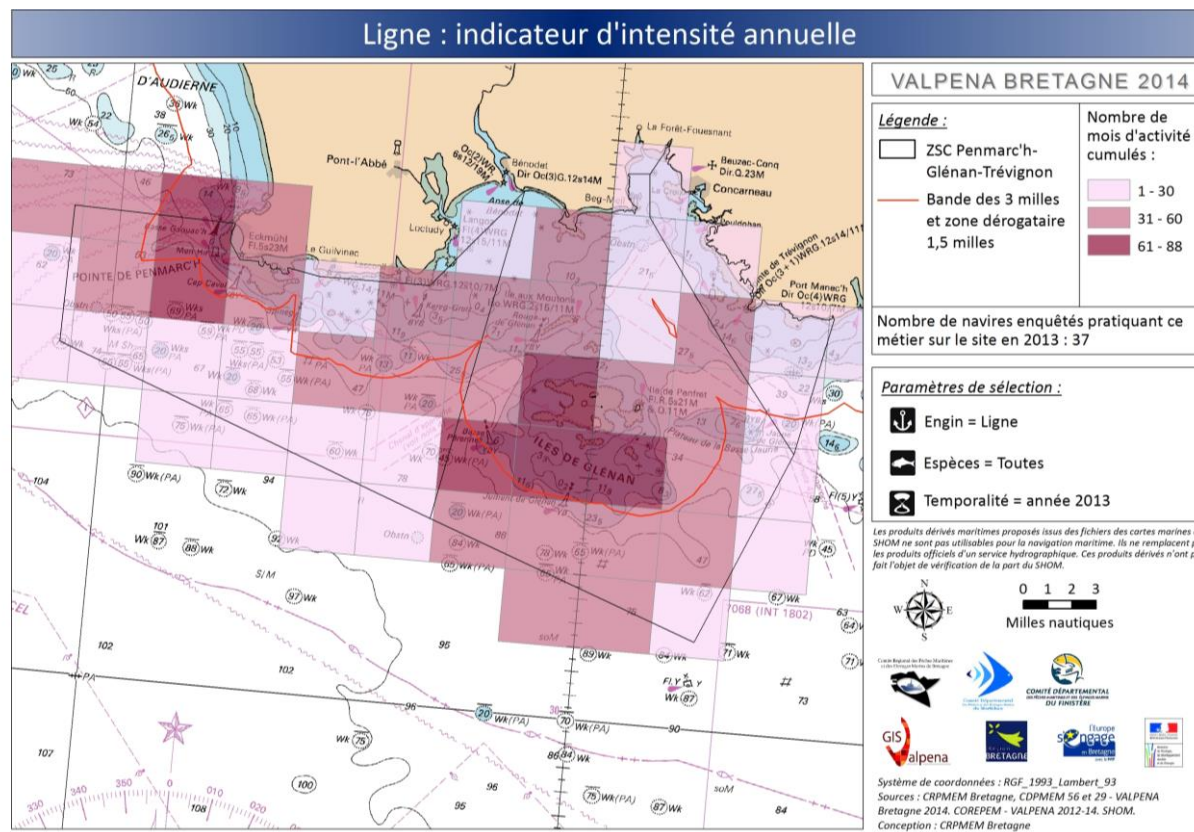


Figure 28 – Indicateur d'intensité à la ligne

Données issues des enquêtes VALPEN A de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

ANALYSE DE LA DÉPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour la palangre et la ligne :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires à la palangre	3	1	9	2	19	68%
Nb de navires à la ligne	8	1	3	3	22	67%

19 palangriers et 22 ligneurs ont dépendance spatiale au site supérieure à 75 %, et 13 palangriers et 12 ligneurs inférieures à 50 %.

Dépendance temporelle pour la palangre et la ligne :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires à la palangre				2	32	97%
Nb de navires à la ligne		1	3	1	32	91%

Le taux de dépendance temporelle au site vient contrebalancer le taux moyen de dépendance spatiale, puisque la très grande majorité des navires passent plus 75% des mois travaillés sur le site.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La bolinche ou senne tournante est une technique de pêche consistant à encercler le plus rapidement possible des bancs de poissons pélagiques, préalablement repérés au sonar, à l'aide d'un grand filet rectangulaire.

Une bouée éclairante est mise à l'eau puis le navire file la bolinche tout en manœuvrant pour former un cylindre autour de la matte de poisson, jusqu'à revenir à la bouée. Le déploiement vertical de la bolinche dans la colonne d'eau est assuré par une série de flotteurs fixés sur la ralingue supérieure et une corde de plomb sur la partie inférieure.

Une fois le poisson encerclé, la bolinche est refermée par le dessous (boursage) grâce à un système d'anneaux coulissants montés sur une corde intermédiaire, formant ainsi une poche ramenée progressivement sur le flanc du navire. Le poisson est ensuite chargé vivant à bord au moyen d'une grande épuisette appelée salabarde, puis il est stocké dans des cuves réfrigérées.

Espèces ciblées :

La sardine constitue plus de 85% des captures annuelles réalisées par les bolincheurs (source : OPOB, PMA, moyenne des espèces capturées par les bolincheurs de Bretagne sud en 2007-08-09). En 2013, les bolincheurs ayant travaillé sur les sites de Penmarc'h, Glénan, Trévignon ont également déclaré de l'anchois, du chinchard et du maquereau.

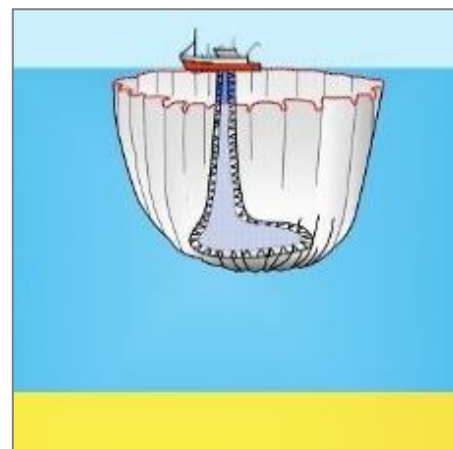


Schéma d'une bolinche.
Source : Normapêche - Bretagne Qualité Mer.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	20					
Ports d'attache :	Saint-Guérolé (10), Concarneau (8), Douarnenez (1), Lorient (1).					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	14,05 m	19 m	15,94 m	0	3	17

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les bolincheurs sont particulièrement **mobiles**, ils suivent les espèces pélagiques tout au long de l'année sur des **zones étendues**, comprises **entre la côte et 100 m de profondeur maximum**.

La pêche se déroule essentiellement la **nuit**, lorsque les mattes de poissons se rapprochent de la surface pour se nourrir. En hiver, les flottilles quittent donc le port vers 17h pour rentrer dans la nuit, tandis qu'en été le départ se fait un peu plus tard pour un retour au petit matin. Au printemps par contre, la pêche se déroule de **jour** entre 9h et 17h globalement, les bolincheurs pêchant à vue le maquereau et le mullet.

Cette pêche s'apparente à une chasse. La **phase de prospection** du poisson peut être relativement longue (voire parfois infructueuse) : le patron parcourt les zones de pêche, les yeux rivés sur le **sonar** pour **détecter des « tâches »** indiquant la présence d'un banc de pélagiques.

Les bolincheurs tournent essentiellement sur des **fonds de sable ou de vase**, parfois dans des zones très peu profondes (moins de 10 m). Il leur arrive également de tourner au-dessus de fonds rocheux, mais dans ce cas, une hauteur d'eau minimum de 30 m est nécessaire pour ne pas créer d'avaries sur la senne.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SAISON ET FREQUENTATION

Le site est fréquenté **toute l'année par au minimum 9 bolincheurs** en mars et au maximum **20 bolincheurs** en juin.

La sardine est pêchée toute l'année, mais l'essentiel des captures est réalisé en été car c'est à cette période quelle est la plus grasse. L'anchois est également pêché en été (pêche réouverte depuis 2010 après 4 ans d'interdiction).

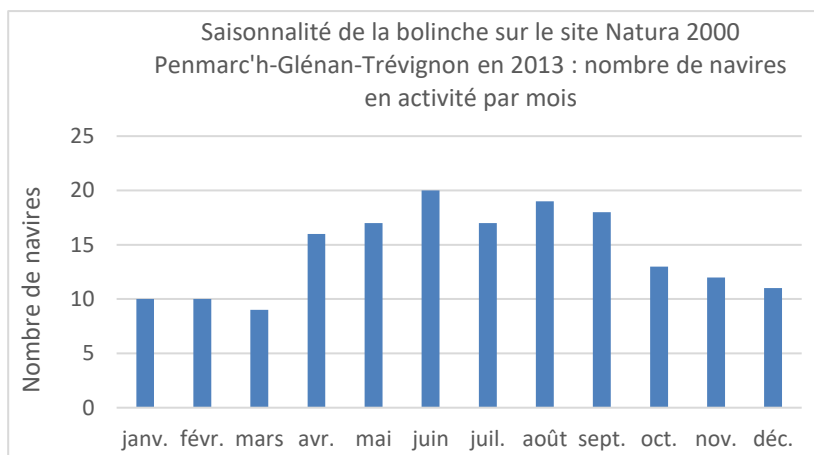


Figure 29 – Saisonnalité de la bolinche

SPATIALISATION

L'ensemble du site est travaillé à la bolinche. La partie sud-ouest du site de Penmarc'h et la pointe sud des Glénan sont cependant les moins travaillées. On observe un maximum de 18 navires totalisant 118 mois d'activité cumulés à la pointe de Penmarc'h, et 17 navires à l'ouest des Glénan et à la pointe de Trévignon, cumulant au maximum 97 mois d'activité.

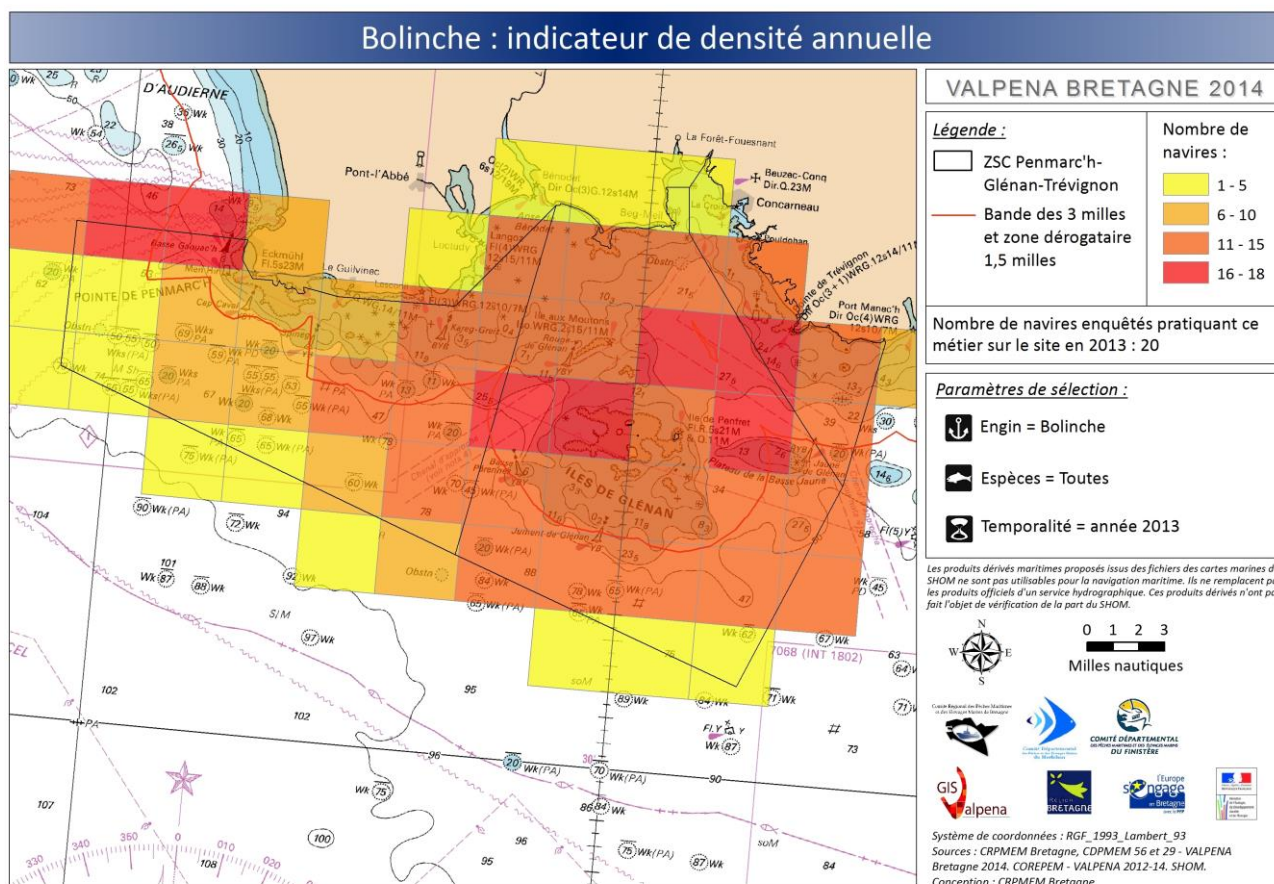


Figure 30 – Indicateur de densité de la bolinche

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

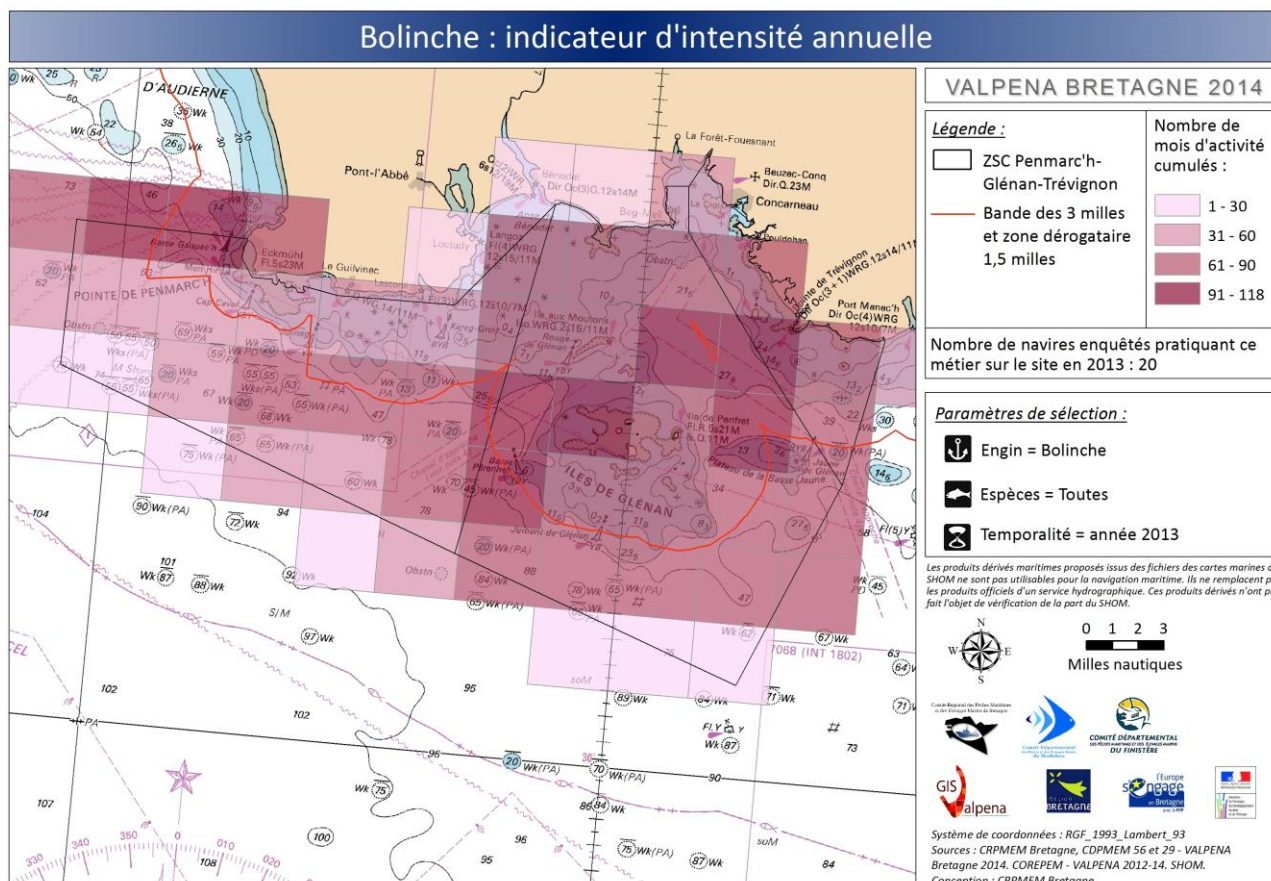


Figure 31 – Indicateur d'intensité de la bolinche

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour la bolinche :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	3	11	5	1		26%

Les zones de pêches des bolincheurs sont très étendues : la dépendance spatiale de ces navires au site est donc plutôt faible.

Dépendance temporelle pour la bolinche :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		1	1	6	12	75%

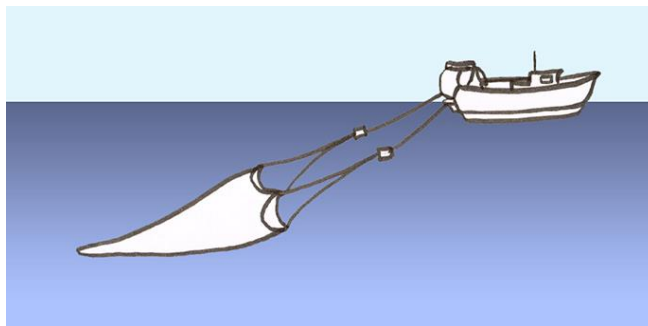
A contrario, la dépendance temporelle au site est plutôt forte, puisque si les bolincheurs prospectent de grandes zones, ils travaillent également toujours sur le site.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

Source : COREPEM

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le chalut pélagique est un chalut à grande ouverture lesté en partie basse par une gueuse et maintenue en partie haute par des flotteurs. C'est un engin qui travaille en pleine eau. Les pêcheurs détectent grâce à un sondeur la position des bancs de poissons et filent le chalut à la profondeur voulue. Le chalut pélagique peut être utilisé par un seul bateau, à l'aide de panneaux divergents, ou par deux navires, on parle alors de « chalutage en bœufs ».



Dans cette situation, la position des deux navires conditionne l'ouverture du chalut et le cumul des puissances motrices des navires permet l'utilisation des chaluts à ouverture plus importante. Le navire maître est le « bœuf » (celui qui dirige la manœuvre). Il détient le filet à son bord et l'autre navire est appelé le « veau ».

Les principales espèces ciblées sur le site sont l'anchois, la sardine, le maquereau, et le chinchard.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 (2012-2014 pour Pays de la Loire) :	19 ↳ 16 travaillent en bœufs et 3 en simple.												
Ports d'attache :	La Turballe (12), Lorient (4), Saint-Gilles (3).												
Taille :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>mini</th> <th>maxi</th> <th>moyenne</th> <th>< 12 m</th> <th>≥ 12m < 15 m</th> <th>≥ 15 m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14,80 m</td> <td>23,30 m</td> <td>18,72 m</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>18</td> </tr> </tbody> </table>	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m	14,80 m	23,30 m	18,72 m	0	1	18
mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m								
14,80 m	23,30 m	18,72 m	0	1	18								

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les navires pélagiques ligériens et bretons travaillent sur le **plateau continental** où se concentrent les bancs de poissons impliquant plusieurs heures de route avant d'arriver sur une zone de pêche. Les captures effectuées s'étendent du **golfe de Gascogne jusqu'en Manche** (essentiellement pour le bar). Les pêcheries des grands pélagiques (les thonidés) sont situées plus au large et au-delà du plateau continental.

Sur le site, **seule la capture des poissons bleus de jour est autorisée** et ce sont principalement des flottilles ligériennes qui pratiquent ce métier (15 unités des Pays de La Loire et 4 navires bretons). **L'activité pélagique des navires ligériens entre 2012 et 2014** est quasi exclusivement le fait de navires travaillant **en paire**, seul un navire travaille en simple. Sur les 4 navires bretons pratiquant ce métier, **2 travaillent en paire et 2 en simple**. Lorsque les navires travaillent en paire, ils embarquent alternativement les prises.

La durée des traits est variable selon l'espèce cible et les conditions de mer. C'est un **métier de « recherche »** et certains traits peuvent être infructueux.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SAISON ET FREQUENTATION

L'activité des chalutiers pélagiques sur le site est **irrégulière** tout au long de l'année. En hiver, 2 navires seulement fréquentent le site, puis entre 3 et 5 au printemps-été. La période de plus forte fréquentation se situe à la fin de l'été/début d'automne, avec jusqu'à 19 navires en octobre qui ciblent quasi exclusivement l'**anchois** (et à la marge la sardine).

De manière générale, les disparités dans l'activité de la flottille s'expliquent par la **variété des espèces ciblées** par ces navires hors site, avec des **campagnes de pêche bien distinctes** tant au niveau géographique que temporel. A cette diversité d'espèces cibles s'ajoute la **variabilité de disponibilité de la ressource selon la saison et les quotas**.

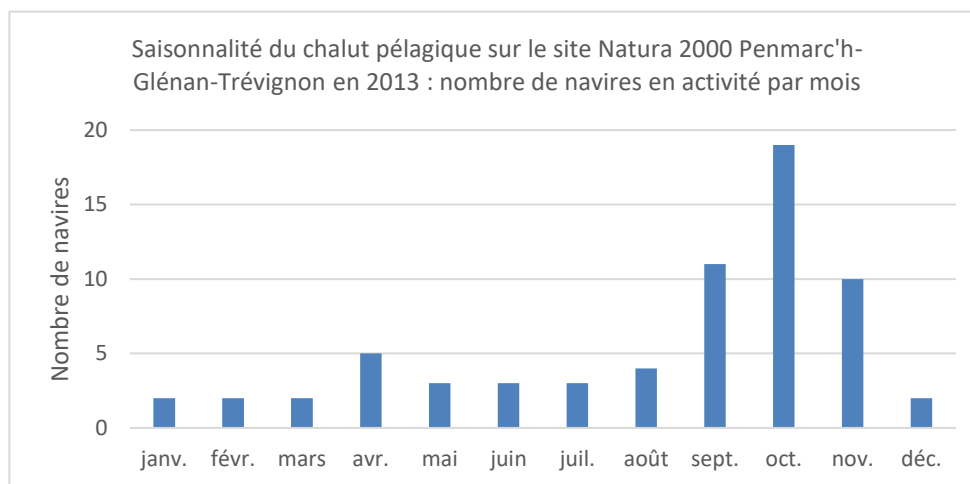


Figure 32 – Saisonnalité du chalut pélagique

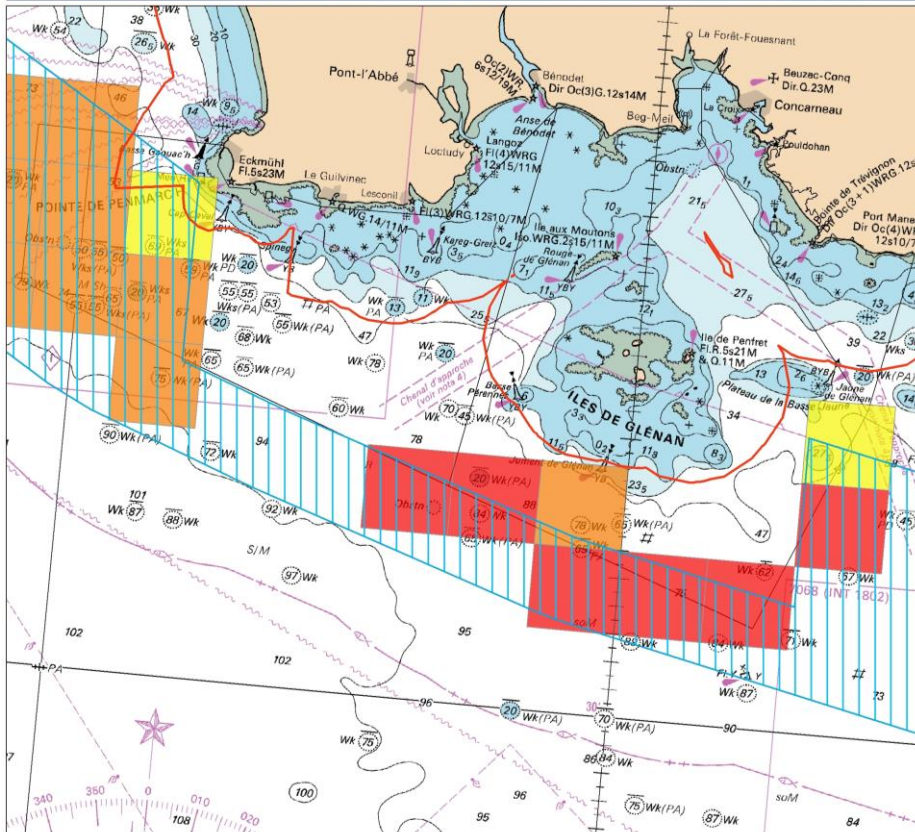
Cette activité connaissant une importante variabilité interannuelle, notamment dans sa spatialisation, les données présentées ici mériteraient donc d'être pondérées par une analyse pluri-annuelle.

SPATIALISATION

Seule une petite partie du site est autorisée au chalut pélagique de jour pour la capture du poisson bleu : cette zone se trouve à l'ouest de Penmarc'h et longe la limite sud des 3 sites Natura 2000. Entre 10 et 15 navires travaillent au sud des sites, mais du fait de la réglementation, le métier n'est pratiqué que sur une partie infime des sites Natura 2000 des Glénan et Trévignon.

Sur Penmarc'h, entre 5 et 9 navires au maximum ont déclaré avoir travaillé sur le site entre 2012 et 2014, cumulant entre 10 et 26 mois d'activité.

Chalut pélagique simple et en boeufs : indicateur de densité annuelle



VALPENA BRETAGNE 2014

Légende :

- ZSC Penmarc'h-Glénan-Trévigion
- Bande des 3 milles et zone dérogratoire 1,5 milles du "Foulen"
- Zone autorisée au chalut pélagique de jour pour la capture des poissons bleus

- Nombre de navires :
- 1 - 5
 - 6 - 10
 - 11 - 15

Nombre de navires enquêtés pratiquant ce métier sur le site de 2012 à 2014 : 19

Paramètres de sélection :

- Engin = Chalut pélagique simple et en boeufs
- Espèces = Poisson bleu
- Temporalité = année 2013 (Bretagne), 2012-14 (Pays de la Loire)

Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



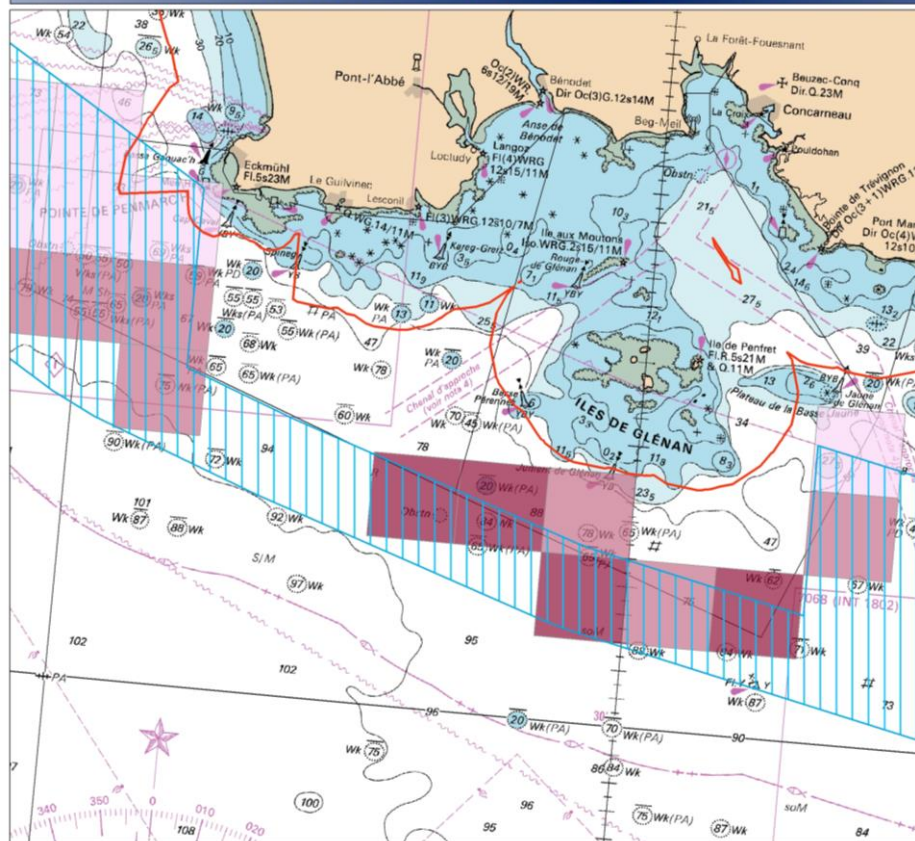
0 1 2 3
Milles nautiques



Système de coordonnées : RGF_1993 Lambert_93
Sources : CRPMEM Bretagne, CDPMEM 56 et 29 - VALPENA Bretagne 2014, COREPEM - VALPENA 2012-14, SHOM.
Conception : CRPMEM Bretagne

Figure 33 – Indicateur de densité du chalut pélagique

Chalut pélagique simple et en boeufs : indicateur d'intensité annuelle



VALPENA BRETAGNE 2014

Légende :

- ZSC Penmarc'h-Glénan-Trévigion
- Bande des 3 milles et zone dérogratoire 1,5 milles du "Foulen"
- Zone autorisée au chalut pélagique de jour pour la capture des poissons bleus

- Nombre de mois d'activité cumulés :
- 1 - 15
 - 16 - 30
 - 31 - 46

Nombre de navires enquêtés pratiquant ce métier sur le site de 2012 à 2014 : 19

Paramètres de sélection :

- Engin = Chalut pélagique simple et en boeufs
- Espèces = Poisson bleu
- Temporalité = année 2013 (Bretagne), 2012-14 (Pays de la Loire)

Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



0 1 2 3
Milles nautiques



Système de coordonnées : RGF_1993 Lambert_93
Sources : CRPMEM Bretagne, CDPMEM 56 et 29 - VALPENA Bretagne 2014, COREPEM - VALPENA 2012-14, SHOM.
Conception : CRPMEM Bretagne

Figure 34 – Indicateur d'intensité du chalut pélagique

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

ANALYSE DE LA DÉPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Seules les données concernant les dépendances spatiales et temporelles des 4 navires bretons sont disponibles.

Dépendance spatiale pour les chalutiers pélagiques :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	4					3%

Les 4 navires bretons ont une dépendance spatiale très faible au site. S'agissant d'un métier de recherche, les zones de pêche sont en effet extrêmement étendues.

Dépendance temporelle pour les chalutiers pélagiques :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					4	100%

Si les flottilles ont une très faible dépendance spatiale au site, leur dépendance temporelle est par contre égale à 100%, les navires couvrant tous les mois de grands secteurs.

DEFINITION

Tractée par un navire sur des fonds meubles ou caillouteux à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à coquilles Saint-Jacques est une sorte de râteau muni à l'arrière d'un sac en anneaux d'acier. Les dents positionnées sur l'ouverture permettent de ratisser la surface du substrat pour attraper le bivalve.



Coquille Saint-Jacques.
Photo: D. Ader, doris.ffessm.fr

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	7 Contingent de licences : 24. ➤ Le nombre de navires actifs en 2013 n'est pas représentatif de la réalité car cette année-là, la campagne a été compromise par une contamination des coquillages par la toxine ASP : seul le décorticage était autorisé, ce qui explique le faible nombre de navires. ➤ En 2015, année sur laquelle le programme DECIDER a été mené, 21 navires étaient actifs sur les 24 licences attribuées.					
Ports d'attache :	Le Guilvinec (3), Concarneau (3), Le Belon (1).					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	10,90 m	13,42 m*	11,82 m	6	1	0
	(*navire dérogateur > 12 m)					

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche à la drague est pratiquée sur les sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glénan, Trévignon au sein d'un gisement classé faisant l'objet d'une surveillance sanitaire régulière et dont le périmètre est défini par les structures professionnelles dans le cadre d'une délibération.

Cette pêcherie est très encadrée par les structures professionnelles qui fixent pour chaque campagne un calendrier et des horaires de pêche précis. Elle est également très surveillée et contrôlée par l'Etat. La campagne ne dure que quelques semaines entre les mois de décembre et janvier généralement. Durant cette période, la pêche est ouverte sur le gisement 5 jours par semaine à raison de 4 heures par jour. Les dragueurs travaillent avec une ou deux dragues bretonnes à volet, d'une largeur de 1,80 mètre maximum pour un poids de 250 à 350 kg, et des dents espacées de 90 mm.

Cette pêcherie a connu ces dernières années des fermetures répétées pour cause de contamination des coquillages par la phycotoxine amnésiante ASP (Amnesic Shellfish Poisoning), produite par la micro-algue Pseudo-nitzschia. Ces périodes de contamination des coquilles St-Jacques par la toxine ASP sont connues pour être très longues, puisqu'elles peuvent durer plusieurs mois après la disparition de l'espèce toxique responsable. Depuis 2010, ces épisodes de toxicité ont touché tous les ans les coquilles Saint-Jacques du secteur des Glénan et 4 campagnes consécutives ont ainsi été annulées. En 2013 cependant, le décorticage a été autorisé, et quelques navires ont donc pratiqué cette pêche. Cette année n'est donc pas représentative.

Les conséquences des fermetures de cette pêcherie sur la flottille ont été relativement limitées dans le secteur des Glénan du fait que la pêche hivernale des coquilles représente un complément à une activité principale. Cela a en revanche contribué à la fragilisation financière de certaines entreprises et à des baisses significatives de chiffres d'affaires.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

SAISON ET FREQUENTATION

La pêche à la **coquille Saint-Jacques** est **saisonnière**. Chaque année, un calendrier est fixé par décision du CRPMEM avant chaque campagne hivernale qui se déroule entre les mois de **novembre et février**, mais le **plus souvent en décembre-janvier**, comme ce fut le cas en 2015.

La durée de la campagne est dépendante de la disponibilité de la ressource. Elle dure généralement **entre 5 et 8 semaines**.

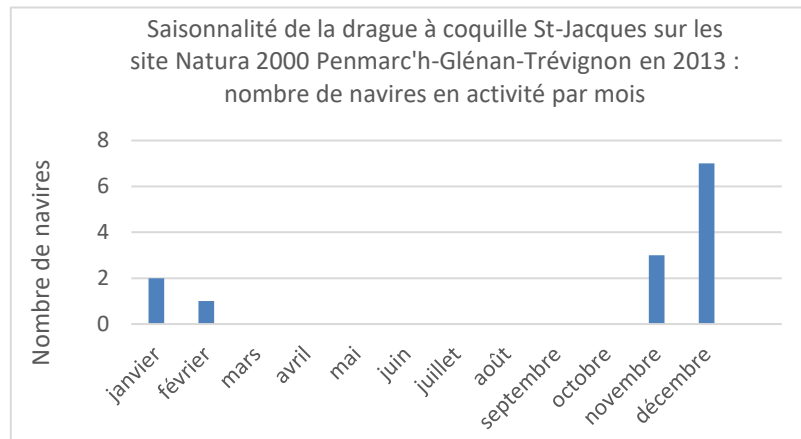


Figure 35 – Saisonnalité de la drague à coquille St-Jacques

SPATIALISATION

En 2013, l'activité de pêche des coquilles Saint-Jacques se concentre sur une partie du gisement comprise entre la baie de Concarneau et l'archipel des Glénan, avec un maximum de 7 navires sur la maille située aux Glénan totalisant 14 mois d'activité cumulés au maximum.

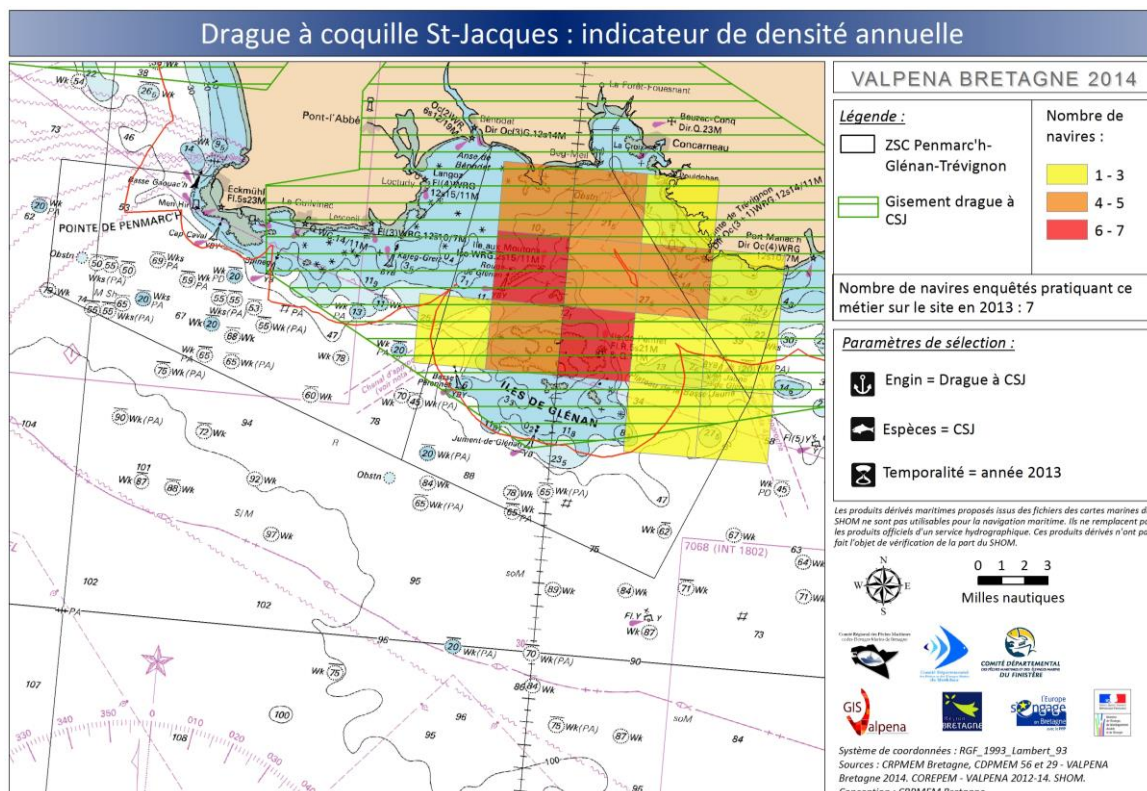


Figure 36 – Indicateur de densité de la drague à coquille St-Jacques

Données issues des enquêtes VALPENNA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

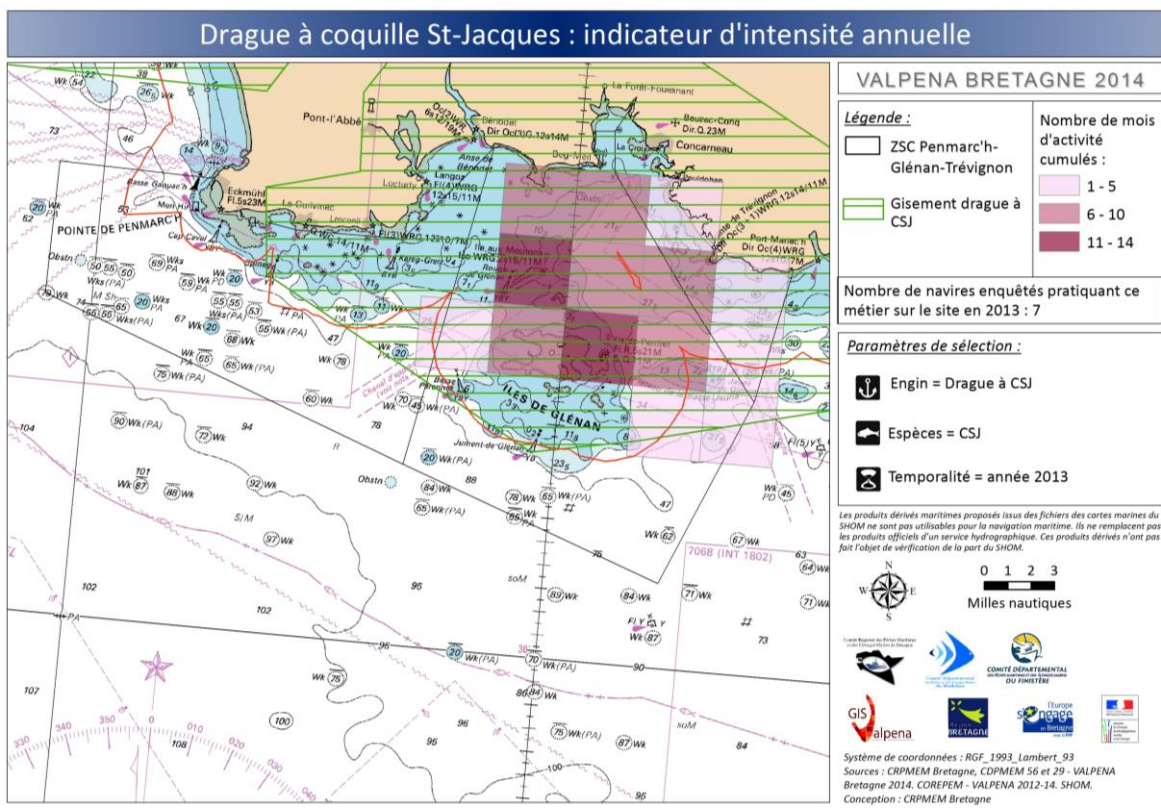
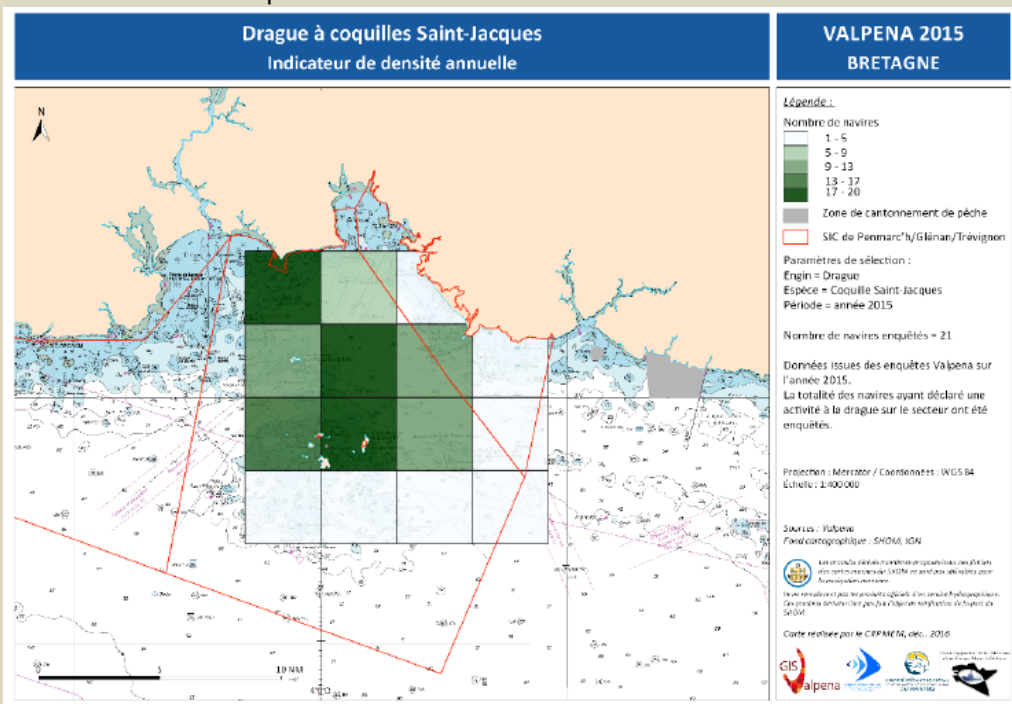


Figure 37 – Indicateur d'intensité de la drague à coquille St-Jacques

Dans le cadre du programme DECIDER, des enquêtes ont été menées sur ce métier sur l'année 2015 : 21 navires ont pratiqué ce métier cette année-là :

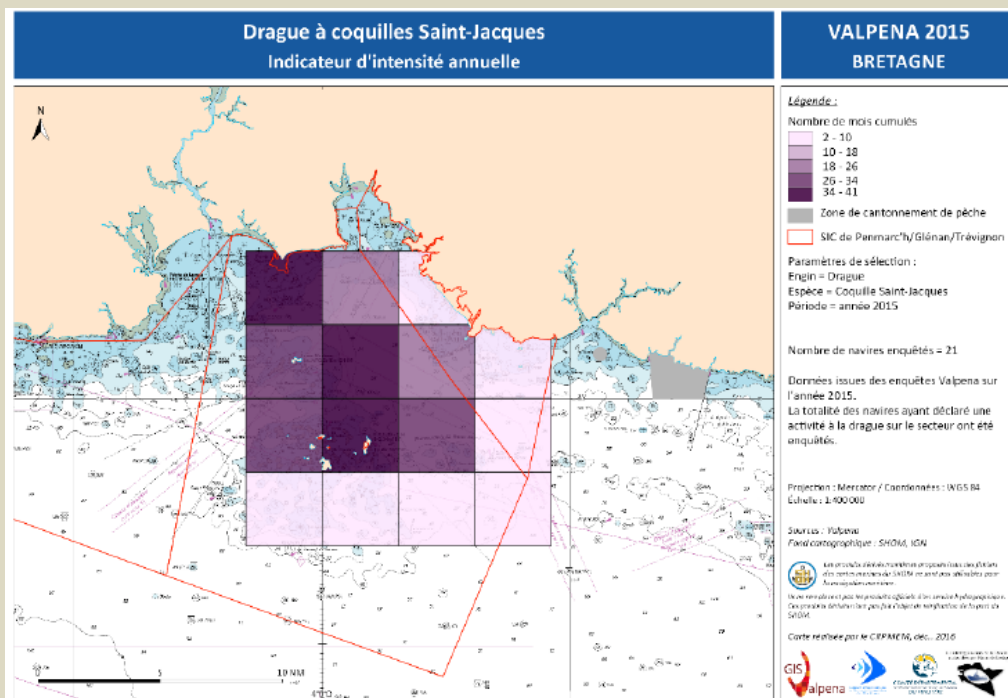
En 2015, les trois mailles présentant les plus fortes densités d'activité sont situées au Sud de la Pointe de Moustierlin (Nord de la zone), à l'Est des îles des Moutons, et sur le secteur Est de l'archipel des Glénan : 18 à 20 navires y travaillent au cours de l'année. L'activité se concentre sur le secteur central du gisement, entre l'archipel des Glénan et les pointes de Moustierlin et de Trévigion. La zone la plus travaillée se situe au nord de l'archipel des Glénan. Aucune pêche n'est effectuée à l'intérieur des Glénan.



Indicateur de densité (nombre de navires par maille) de la drague à coquilles Saint-Jacques sur le secteur des Glénan en 2015

**Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.**

Les 3 mailles les plus intensément travaillées sont situées entre la pointe de Moustierlin et l'archipel des Glénan, avec 37, 39 et 41 mois d'activité cumulés. Trois autres mailles sont également bien fréquentées avec 27 et 31 mois d'activité cumulés.



Indicateur d'intensité (nombre de mois cumulés d'activité) de la drague à coquilles Saint-Jacques sur le secteur des Glénan en 2015

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les dragueurs à coquille St-Jacques :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					7	99%

Les navires travaillant sur le site ont une dépendance spatiale totale au site puisque le périmètre du gisement est quasiment exclusivement à l'intérieur des 3 sites Natura 2000.

Dépendance temporelle pour les dragueurs à coquille St-Jacques :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					7	100%

De la même manière, leur dépendance temporelle est donc totale.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

DEFINITION

Cette pêcherie fait partie des « métiers de l'appât ».

Le lançon est un petit poisson au corps allongé, qui vit enfoui dans le sable. Il en existe plusieurs espèces. Proie privilégiée des poissons chasseurs, le lançon est utilisé comme **appât vivant** par les **ligneurs et palangriers pour cibler le bar, le lieu ou le congre**. C'est l'appât le plus efficace.

Pêché au moyen d'un petit chalut ou d'une drague, cette pratique est encadrée par une **autorisation administrative locale** contingentée, et non par une licence.



Lançon (*Hyperoplus lanceolatus*)
© Ifremer/P. Porcher

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	8 ↳ 4 navires pratiquent à la fois le chalut et la drague, 3 uniquement le chalut et 1 uniquement la drague.					
Ports d'attache :	Saint-Guérolé (2), Le Guilvinec (1), Lesconil (1), Loctudy (1), Port-La-Forêt (1), Concarneau (1), Ile de Sein (1).					
Taille :	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	8,15 m	9,80 m	8,72 m	8	0	0

Le nombre de navires pratiquant ce métier est en réalité plus important sur la zone puisque que **le contingent est fixé à 30 autorisations, lesquelles sont toutes attribuées**. Lors des enquêtes Valpena sur l'année 2013, les professionnels interrogés n'ont pas pensé systématiquement à la citer, considérant cette pêche d'appâts comme accessoire par rapport à leur activité.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Le lançon vit sur des **fonds de sable** où il vit enfoui la nuit. Il en sort au petit matin pour se nourrir. Il se pêche ainsi de deux manières :

- **au chalut à lançon** : il s'agit d'un chalut de fond simple, sur le même principe que les chaluts de fonds classiques mais à une échelle beaucoup plus réduite (maillage, panneau, etc.) et avec un bourrelet franc non chaîné. Cette pêche se pratique le jour lorsque le lançon sort du sable.
- **à la drague à dents** : elle est constituée d'un cadre en métal d'une largeur maximum de 2 mètres, équipée d'un cul de chalut. Les dents permettent de déloger le lançon du sable lorsque celui-ci s'y trouve enfoui la nuit. Cette pêche se pratique en hiver, 1h après le lever du soleil ou 1h avant son coucher.



Lançon pêché au chalut. Photo : S. Lecerf

Il existe **plusieurs espèces de lançon**. Le plus recherché est le gros lançon jaune car il est plus robuste, à la différence du petit lançon qui a tendance à mourir, en plus de moins bien tenir sur les hameçons. Le lançon est en effet une espèce fragile, et une des difficultés consiste donc à le maintenir vivant.

Les professionnels pêchent généralement leur lançon tous les deux jours : il est soit maintenu vivant à bord, dans un vivier renouvelé en eau de mer, soit au ponton dans de vieux tambours de machine à laver faisant office de vivier, dans l'attente de la sortie du lendemain. A contrario, l'été, la chaleur rend difficile la survie du lançon : celui-ci est donc pêché quotidiennement.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

Le lançon est considéré comme le meilleur appât pour la pêche. Lorsqu'ils n'en ont pas, les ligneurs utilisent des petits crabes, ou des vieilles mais ceux-ci sont moins efficaces.

Beaucoup de navires **travaillent par deux** pour pêcher leur appât. Ils se rejoignent après avoir filé leurs palangres respectives pour chaluter le lançon. En moyenne, ils font **un ou deux traits de trois-quarts d'heure**, à une vitesse de 2 ou 3 nœuds. Le lançon est pêché sur des fonds de sable, habitat privilégié du lançon. Lorsque la quantité pêchée est suffisante pour les deux palangriers, ils se partagent la pêche puis partent virer leurs palangres mises à l'eau le matin.

Les palangriers ont besoin d'environ 50 kg de lançon par jour, et les ligneurs 5 kg.

SAISON ET FREQUENTATION

Le **chalutage** s'effectue entre **avril et décembre** entre le lever du jour et la tombée de la nuit lorsque le poisson sort du sable. Les ligneurs chalutent **tous les deux jours au printemps et à l'automne** et **tous les jours en été**.

Le **dragage** s'effectue uniquement durant les **mois hivernaux**, lorsque la nuit tombe ou que le jour se lève et que les lançons sont enfouis dans le sédiment.

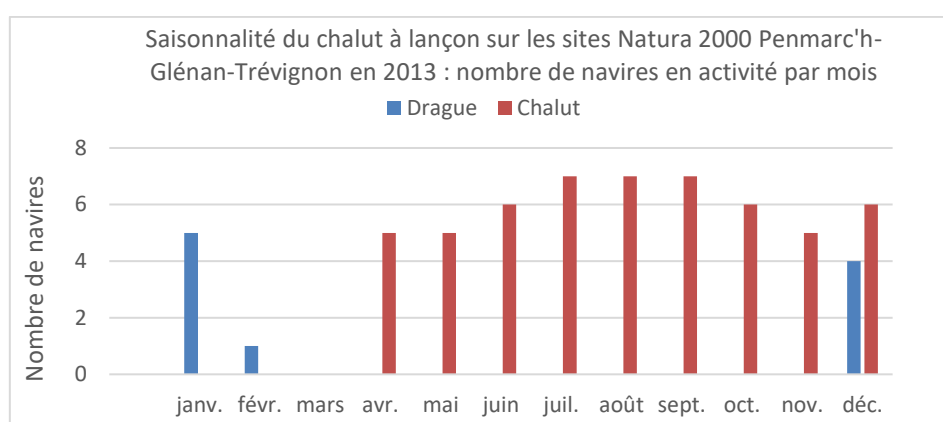


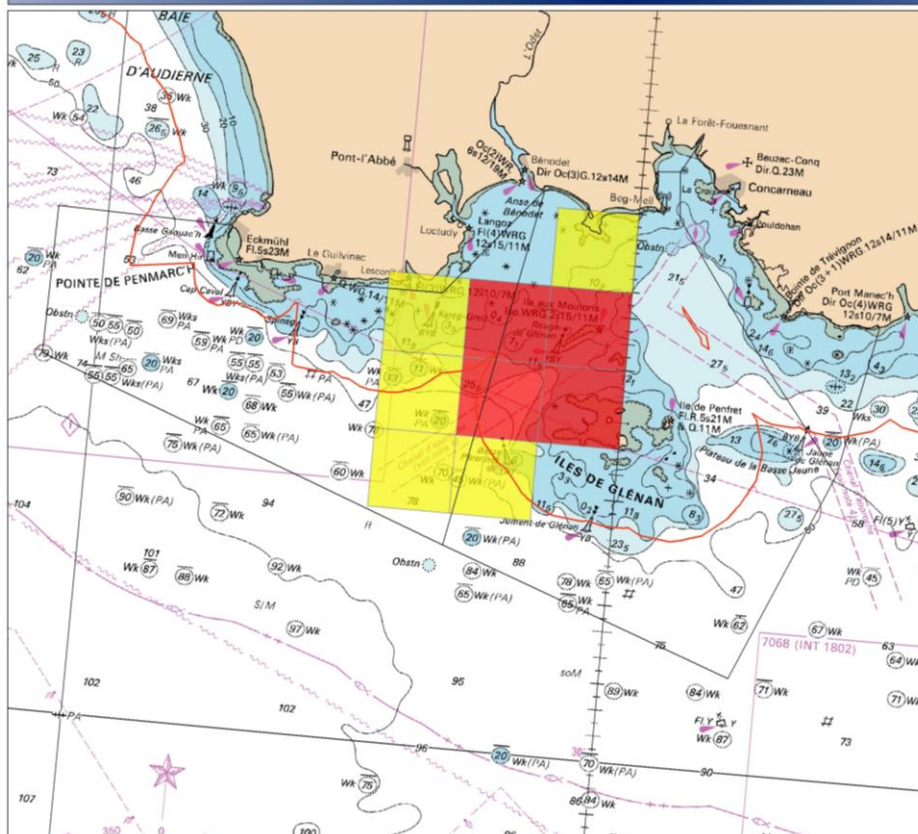
Figure 38 – Saisonnalité de la drague et du chalut à lançon

SPATIALISATION

Les zones de pêche au chalut à lançon se situent sur des zones de sables localisées au nord des Moutons, au sud de Basse Rouge et dans une moindre mesure à l'est des Pourceaux et à l'est de Karek-Greiz. Selon les secteurs, les espèces de lançon ne sont pas les mêmes et répondent à des besoins différents.

La drague à lançon est pratiquée exclusivement vers Loctudy à la Boulange. En 2013, un pêcheur a fait des essais vers Trévignon, c'est la raison pour laquelle cette zone est représentée sur la carte. Ce pêcheur a été contacté pour les besoins de « l'analyse de risques pêche » en 2018 : il a expliqué que cette zone n'était pas concluante pour la pêche du lançon et qu'il fréquentait uniquement la Boulange dorénavant.

Chalut à lançon : indicateur de densité annuelle



VALPENA BRETAGNE 2014

Légende :

- ZSC Penmarc'h-Glénan-Trévignon
- Bande des 3 milles et zone dérogatoire 1,5 milles

Nombre de navires :

- 1 - 3
- 4 - 7

Nombre de navires enquêtés pratiquant ce métier sur le site en 2013 : 7

Paramètres de sélection :

- Engin = Chalut à lançon
- Espèces = Lançon
- Temporalité = année 2013

Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



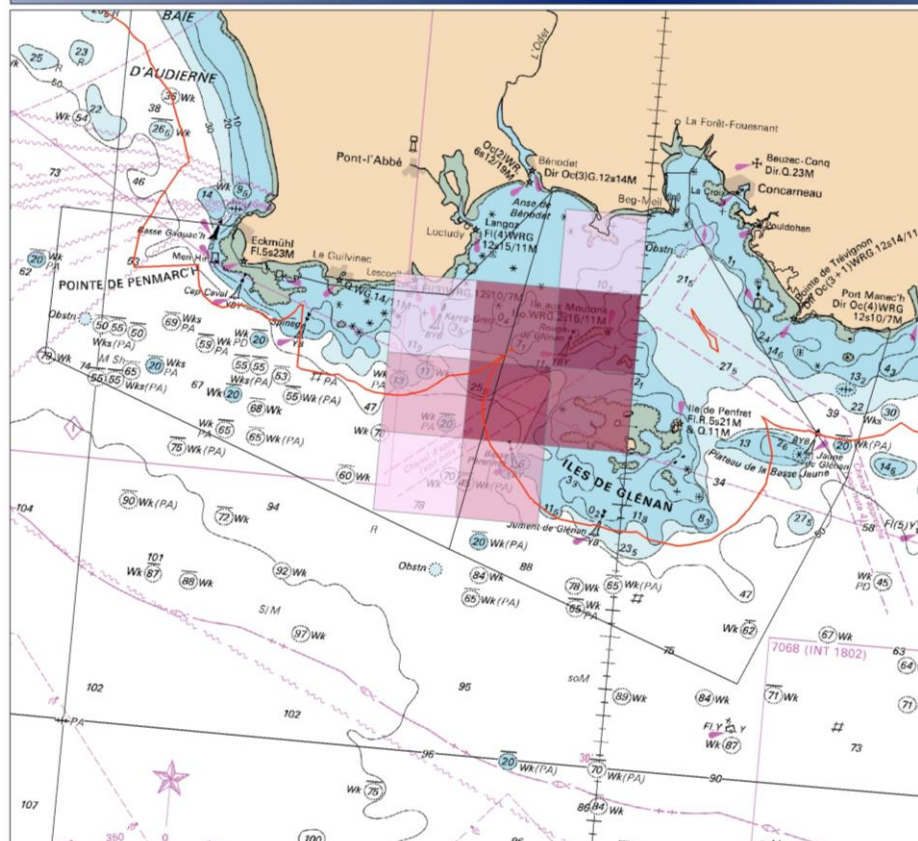
0 1 2 3
Milles nautiques



Système de coordonnées : RGF_1993_Lambert_93
Sources : CRPMEB Bretagne, CDPMEM 56 et 29 - VALPENA Bretagne 2014, COREPEM - VALPENA 2012-14, SHOM.
Conception : CRPMEB Bretagne

Figure 39 – Indicateur de densité du chalut à lançon

Chalut à lançon : indicateur de intensité annuelle



VALPENA BRETAGNE 2014

Légende :

- ZSC Penmarc'h-Glénan-Trévignon
- Bande des 3 milles et zone dérogatoire 1,5 milles

Nombre de mois d'activité cumulés :

- 1 - 10
- 11 - 20
- 21 - 30
- 31 - 40
- 41 - 54

Nombre de navires enquêtés pratiquant ce métier sur le site en 2013 : 7

Paramètres de sélection :

- Engin = Chalut à lançon
- Espèces = Lançon
- Temporalité = année 2013

Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



0 1 2 3
Milles nautiques



Système de coordonnées : RGF_1993_Lambert_93
Sources : CRPMEB Bretagne, CDPMEM 56 et 29 - VALPENA Bretagne 2014, COREPEM - VALPENA 2012-14, SHOM.
Conception : CRPMEB Bretagne

Figure 40 – Indicateur d'intensité du chalut à lançon

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

Drague à lançon : indicateur de densité annuelle

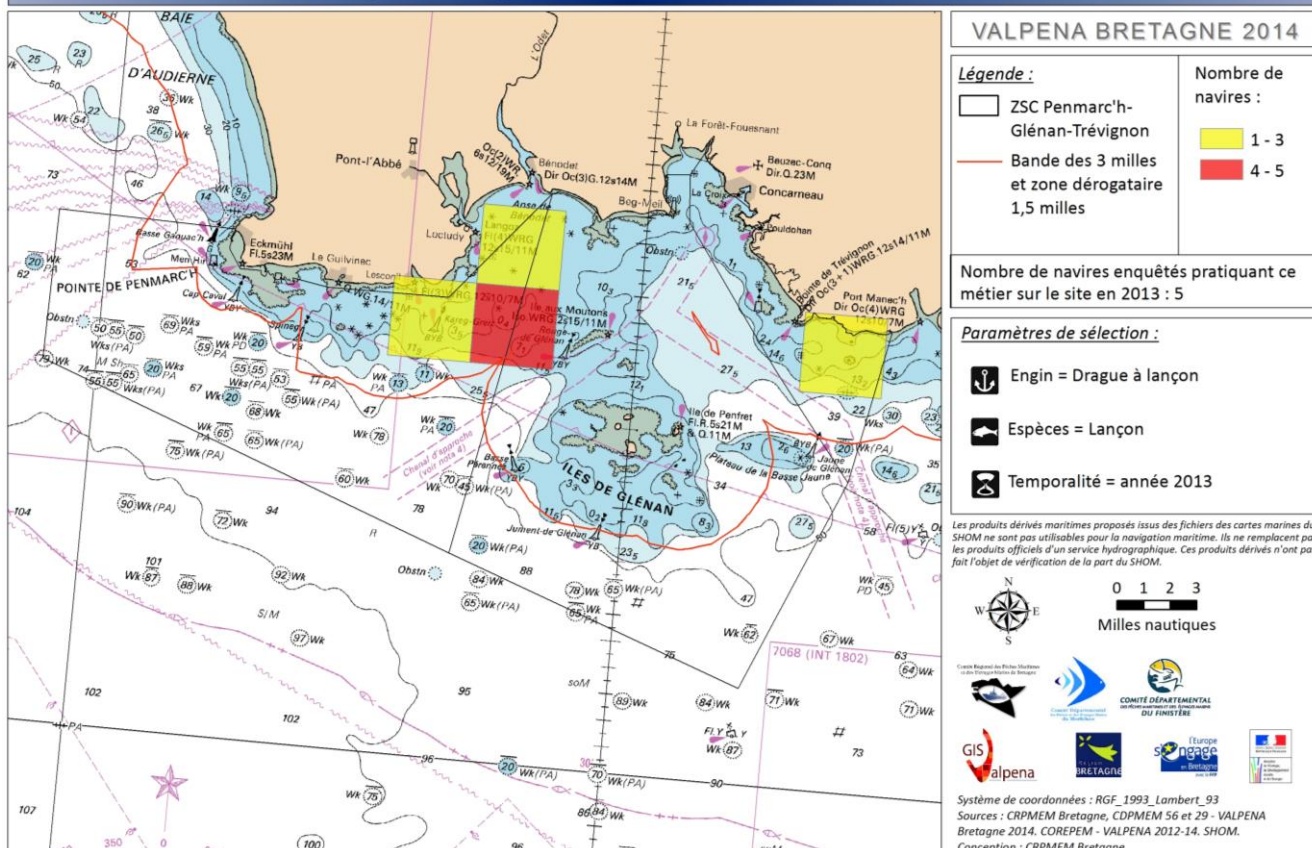


Figure 41 – Indicateur de densité de la drague à lançon

Drague à lançon : indicateur de intensité annuelle

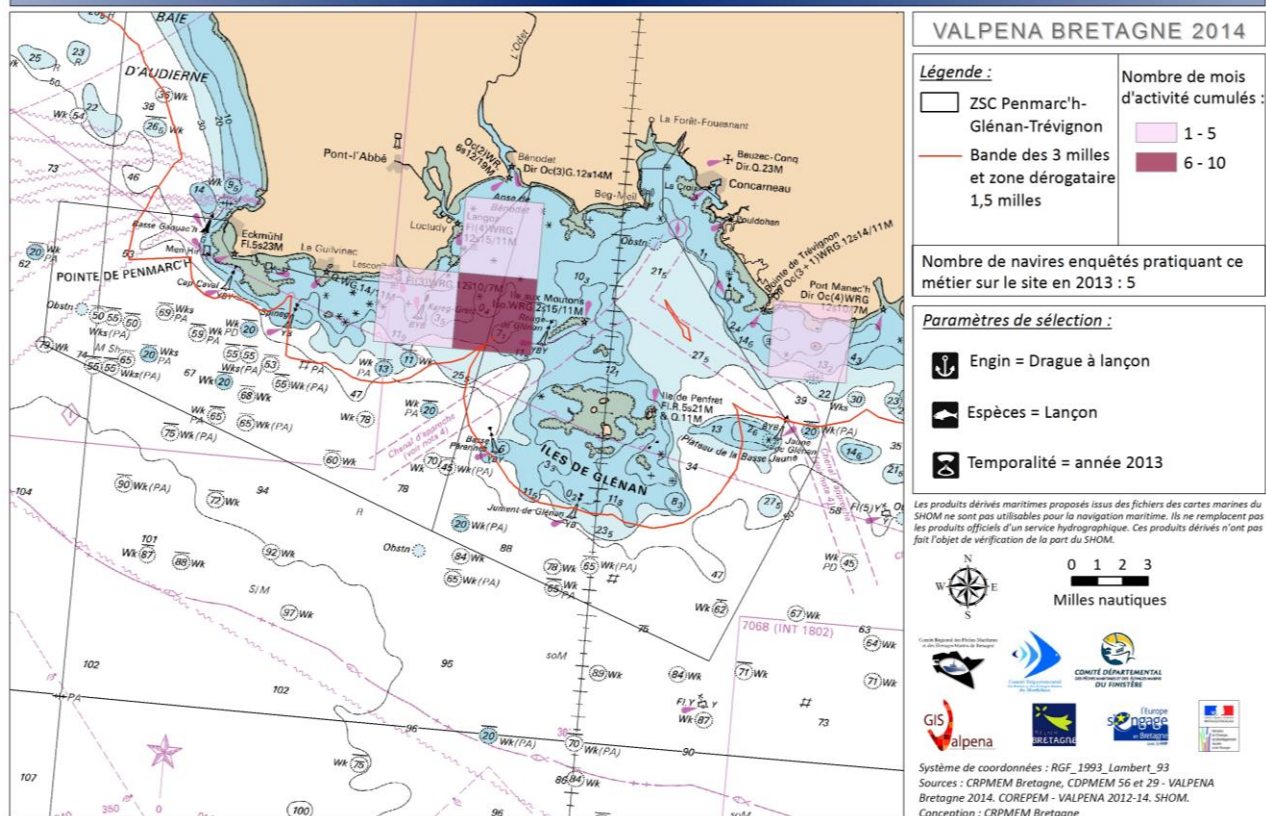


Figure 42 – Indicateur d'intensité de la drague à lançon

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

ANALYSE DE LA DÉPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour le chalut et la drague à lançon :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires au chalut			1		6	92%
Nb de navires à la drague					5	100%

A part un navire qui pêche le lançon sur un deuxième secteur en plus des sites Natura 2000 de Penmarc'h, et Glénan, tous les autres ont une dépendance totale au site.

Dépendance temporelle pour le chalut et la drague à lançon :

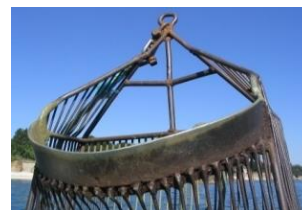
Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires au chalut					7	100%
Nb de navires à la drague					5	100%

Le taux de dépendance temporelle au site pour ces navires est de 100%. Tous les mois où ces navires ont pratiqué du chalut ou de la drague à lançon, il ont pêché sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Tractée par un navire sur des fonds meubles à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à bivalves est constituée d'une armature métallique rigide avec des barrettes en acier parallèles, dont la partie inférieure de l'ouverture est munie d'une lame courte et cintrée permettant de pénétrer dans le sédiment pour en extraire les bivalves fouisseurs. Le sédiment s'échappe par l'espace entre les barrettes et les coquillages s'accumulent dans le fond de la drague.

Sur le site, c'est la **palourde rose** qui est ciblée, et dans une moindre mesure la **praire et le vernis**.



Drague à lame. Photo : S.L.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	4. Contingent de licences : 7
Taille :	moins de 12 m.

Les navires ciblant les palourdes roses, praires et vernis sont en nette diminution depuis une dizaine d'année. En 2018, la pêcherie attire de nouveaux des patrons puisque un 5^{ème} navire va démarrer cette année, et 3 autres demandes ont été adressées au comité des pêches. Elles sont en cours de traitement.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche est autorisée au sein d'un gisement dont le périmètre est défini par les structures professionnelles dans le cadre d'une délibération. Il est quasiment identique à celui défini pour la coquille St-Jacques.

Le métier est pratiqué avec une seule drague, qui pèse environ 150 kg. La pêche est pratiquée sur des fonds meubles, dont la nature dépend de l'espèce ciblée, et à faible profondeur (moins de 15 m).

Les navires réalisent des traits de durée relativement faible (20 à 30 minutes), à une vitesse réduite (2 à 3 nœuds) en décrivant des circulaires. La drague au centre du cercle avance à une vitesse plus faible de l'ordre de 1 nœud. Ce type de pratique de pêche est lié à la faible taille et puissance motrice des navires et au fait de cibler des «tâches» de coquillages souvent très localisées sur de petits périmètres. La principale espèce ciblée est la palourde rose, et dans une moindre mesure la praire et le vernis. Cette dernière espèce est pêchée dans des secteurs de sables fins à moyens tandis que les praires et les palourdes roses sont pêchées sur des fonds plus grossiers et sur le maërl.

SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

La pêche des bivalves est ouverte toute l'année. Sur le secteur des Glénan, la période estivale voit les apports augmenter du fait de la demande accrue, notamment localement par les restaurateurs. Les professionnels travaillent uniquement à la commande : ainsi, ils ne prélevent que ce qui leur est commandé le jour-même. La petite taille des navires induit une dépendance forte aux conditions météorologiques. L'activité est donc moins importante en hiver du fait des conditions de mer.

Des fermetures temporaires pour raison sanitaire (efflorescences de phytoplanctons toxiques Dinophysis) peuvent également affecter la pêcherie. De manière générale, cette activité est très dépendante de la bonne qualité des eaux côtières.

En 2013, les 4 navires qui ont travaillé sur le site ont pêché toute l'année.

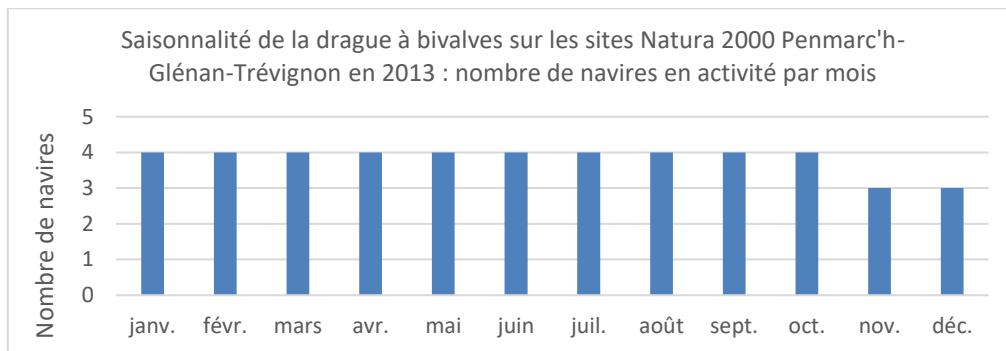


Figure 43 – Saisonnalité de la drague à bivalves

Les quatre dragueurs travaillant sur le site sont totalement dépendants d'un point de vue spatial et d'un point de vue temporel.

SPATIALISATION

Cette activité étant pratiquée par moins de 5 navires, aucune représentation spatiale n'est possible. On peut cependant dire que les secteurs de pêche se situent au nord des Moutons ainsi que dans le sud-est, puis au nord des Glénan et dans la partie est des îles.

DEFINITION

Laminaria digitata est une algue brune caractéristique de la roche infralittorale en milieu relativement battu. Elle fait l'objet d'une exploitation par des navires qui la récolte à l'aide d'un crochet métallique appelé « **scoubidou** ». Ce crochet est suspendu à un bras hydraulique fixé à bord du navire. Le « scoubidou » entraîne les frondes des laminaires par un **mouvement de rotation puis les arrache de son substrat**.

La récolte de l'algue *Laminaria digitata* est avant tout une des spécificités de l'Iroise : très importante dans le nord Finistère, elle est plus marginale sur les côtes du pays bigouden où elle n'est pratiquée que sur le **platier rocheux de Penmarc'h**.



Les goémoniers La Française en 2003 à la pointe de Penmarc'h. Photo : R.P. Chever.

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	4.
Taille :	moins de 12 m.

Sur ces 4 navires ayant travaillé sur le site en 2013, 1 navire a depuis arrêté son activité.

Le contingent de navires autorisés à exploiter les algues en Bretagne est fixé à 35. Les navires goémoniers sont rattachés au département du Finistère, où se concentre principalement la ressource en laminaires. En Bretagne, le tonnage annuel moyen issu de la pêche embarquée est d'environ 50 000 T pour *Laminaria digitata* vendue aux environs de 40 € la tonne (et 20 000 T pour *Laminaria hyperborea*).

La flottille est extrêmement dépendante des usines de transformation, puisque la production est achetée presque intégralement par deux entreprises situées à Lannilis et Landerneau, pour en extraire les alginates. Ces agents de texture naturels sont utilisés essentiellement pour leurs propriétés gélifiantes et épaississantes dans le secteur de l'agroalimentaire et dans une moindre mesure dans l'industrie agricole, pharmaceutique et cosmétique (ces domaines d'application sont cependant en pleine expansion).

Ces dernières années, ces entreprises ont été confrontées à des mises aux normes environnementales (traitement de l'eau), ce qui les a contraintes à diminuer considérablement leur volume d'achat, fragilisant ainsi fortement les producteurs.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La *Laminaria digitata* est une **algue brune pérenne** qui vit **fixée à la roche par un puissant crampon** dans des **zones modérément battues de l'infralittoral**. Elle est formée d'un stipe cylindrique, lisse et flexible duquel part une fronde qui se divise en lanières. Elle peut atteindre 3 à 4 mètres de longueur et forme généralement des ceintures plus ou moins denses, selon un étage précis (après les *Fucus serratus* et avant les *Laminaria hyperborea*). Elle nécessite des eaux claires pour se développer.

Les goémoniers travaillent depuis le **zéro hydrographique** des cartes jusqu'à des profondeurs de **5 à 6 mètres maximum**. Le facteur le plus gênant pour travailler est donc la houle. Par ailleurs la ressource en algues peut être fortement impactée par des épisodes de tempête, comme ce fut le cas par exemple en 2014, avec une importante chute de la production en *L. digitata*.

Les navires sont plutôt de petite taille et armés d'un seul scoubidou.

L'encadrement de cette pêcherie prévoit la définition d'une capacité annuelle de référence pour chacune des 9 zones d'exploitation de *L. digitata*. Celle-ci est fixée à 3 300 tonnes pour la zone 6 du sud Finistère. Ce quota est défini par l'Ifremer sur la base de l'analyse des données de production et d'informations relatives à l'état de la ressource acquises par le Parc naturel marin d'Iroise sur son territoire. A partir du 15 avril 2019, l'emport de la VMS obligatoire devrait permettre d'améliorer le suivi et la gestion de la ressource.

Un seul débarquement par jour est autorisé (2 débarquements si l'acheteur ou le point de débarquement se situe dans un autre département).

Le goémonier situé à Saint-Guérolé travaille à la commande tandis que le second basé à Lesconil travaillait exclusivement pour une entreprise de production et transformation d'algues alimentaires. Ce dernier navire a arrêté son activité.



Le goémonier Lamipol déchargeant sa récolte de *Laminaria digitata* au port de Saint-Guérolé en 2010. Photo : S. Lecerf

Les cellules de la reproduction des algues ne pouvant se disperser qu'à quelques mètres, les goémoniers s'efforcent de **récolter par petites tâches pour ne pas totalement récolter chaque champ** et de **travailler les secteurs un an sur deux** afin

de laisser des algues en place pour assurer leur reproduction. Cela est d'autant plus important que l'espèce est en compétition spatiale avec la laminaire bulbeuse *Saccorhiza polyschide* qui a tendance à coloniser la roche laissée vide. Ce phénomène est accentué par le fait que la *L. digitata* est en limite sud d'aire de répartition (fixée à l'estuaire de la Loire) et qu'elle est actuellement fragilisée par le réchauffement climatique.

Deux nouveaux navires du nord-Finistère ont fait leur apparition sur le site en 2013 et viennent depuis travailler sur le site chaque année.

SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

Sa pêche est saisonnière. Elle est autorisée du mois **de mai à octobre**, du lundi au vendredi, mais l'essentiel de la pêche est réalisé en juillet-août.

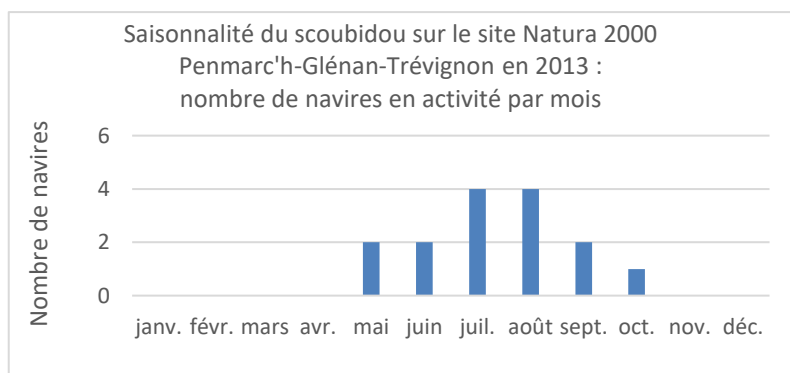


Figure 44 – Saisonnalité du scoubidou à *digitata*

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013. Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

DEFINITION

La nasse à poissons est un système de capture s'apparentant au casier. Elle est constituée d'une armature métallique et de panneaux de filets. Le « déploiement » de la nasse est assuré par des flotteurs en haut et des lests en bas. Elle est principalement utilisée pour cibler le congre.



Nasse à poissons. Photo : CDPMEM 56

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	3
Taille :	moins de 12 m.

SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

Seul 3 navires ont déclaré cette activité en 2013. Si un navire a pratiqué ce métier toute l'année, la principale période s'étend de mai à septembre.

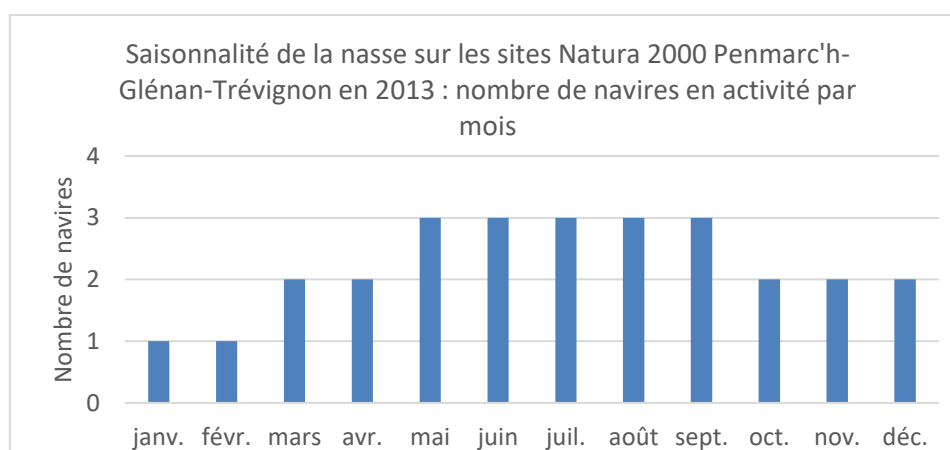


Figure 45 – Saisonnalité de la nasse

Le nombre total maximum de nasses embarquées ou en pêche par navire est limité à 40. Il est interdit de pêcher des gros crustacés (homard, langouste, tourteau, araignée) avec une nasse à poisson. Les nasses ne peuvent rester immergées pendant une durée supérieure 24 heures.

Un seul navire a une dépendance spatiale au site pour ce métier de 100%, les deux autres ayant des zones de pêche plus étendues. Par contre, ils ont tous les 3 une dépendance temporelle de 100%.

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

DEFINITION

L'ormeau (*Haliotis tuberculata*) est un mollusque gastéropode sédentaire, qui vit en milieu rocheux dans les anfractuosités (failles et dessous des blocs). Très apprécié pour la finesse de sa chair, il fait partie des espèces phares ciblées par les pêcheurs à pied de loisir. Espèce à forte valeur commerciale, elle a fait l'objet depuis fin 2012 d'une pêcherie professionnelle en scaphandre autonome. D'abord mise en place à titre expérimental sur l'archipel des Glénan, elle a été étendue sur l'ensemble de la baie de Concarneau et du pays bigouden.

Depuis novembre 2018, une pêche expérimentale en plongée de l'oursin granuleux (*Sphaerechinus granularis*) a été mise en place sur le secteur des Glénan pour une durée de 2 ans. **2 licences et 3 extraits maximum par navire ont été délivrés**. La pêche est autorisée **uniquement sur les Glénan** (cf. carte fiche drague à oursins).

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	3
Taille :	moins de 12 m.

SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

Si des demandes régulières pour la mise en place de cette pêcherie existent depuis une vingtaine d'années, la décision effective n'a été prise par le CRPMEM Bretagne qu'en septembre 2012 à la demande du CDPMEM du Finistère et après avis favorable d'Ifremer. C'est la première fois qu'une pêcherie en plongée sous-marine est mise en place sur le secteur des Glénan et elle est pour l'instant considérée comme expérimentale.

L'ormeau est vendu sous criée à un prix qui varie de 20 à 35 € le kilo selon la période.

La licence de pêche à l'ormeau est délivrée à un couple « patron navire ». Les plongeurs embarqués doivent, en plus de leur brevet de pêche, posséder les qualifications requises pour l'exercice de la plongée professionnelle.

Sur la pêcherie des Glénan, ils sont 2 plongeurs par navire, soit **6 plongeurs au total**. Cette pêche est saisonnière. En 2012-2013, l'ouverture officielle de la campagne avait été fixée au **1^{er} octobre 2012 et la date de clôture au 31 mai 2013**.

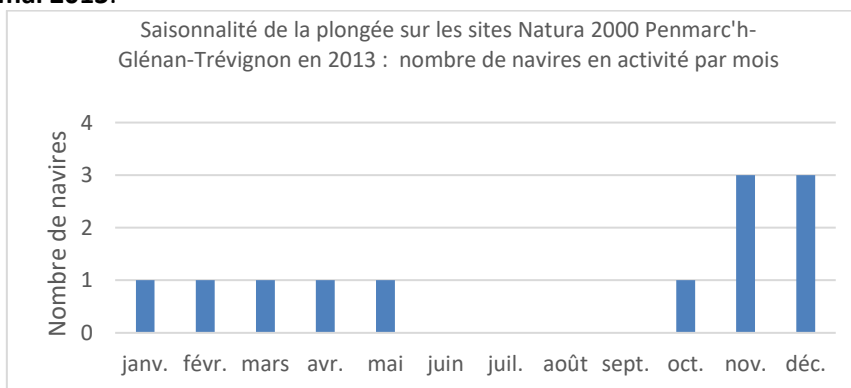


Figure 46 – Saisonnalité de la pêche de l'ormeau en plongée sous-marine

Chaque navire dispose d'un quota d'1 tonne, ce qui représente 7 000 individus environ. Les professionnels programment leurs journées de plongée durant cette période en fonction des cours, de la météo et des contraintes liées à leurs autres métiers pratiques (filet, casier, ligne, etc.). Si l'équipage compte deux

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

plongeurs, un seul peut se trouver en action de pêche pour des raisons de sécurité. Ils prospectent l'ormeau sur des fonds rocheux, dans les failles et sur les faces inférieures des roches, entre 0 et 15 m de profondeur. La taille minimale de capture est de 90 mm, ce qui laisse le temps à l'ormeau de se reproduire 3 ou 4 fois. L'ormeau a une croissance plutôt lente et atteint sa maturité sexuelle entre 3 et 4 ans, à une taille comprise entre 50 et 65 mm. La reproduction a lieu de juin à septembre.

Les principales mesures de gestion mises en place par les professionnels à travers leurs structures pour préserver la ressource sont les suivantes :

- Obligation de se signaler au sémaphore avant la mise à l'eau et après la sortie de l'eau ;
- Marquage obligatoire de chaque individu sur la zone de pêche ;
- Les jours de pêche, interdiction de détenir à bord d'autres espèces que les ormeaux ;
- Obligation de débarquer la pêche au ponton pêche du quai Carnot à Concarneau, à la cale du port à Trévignon et au quai rive droite de Doëlan.
- Obligation de remplir une fiche de pêche après chaque opération : la déclaration comprend notamment l'heure de mise à l'eau et de sortie, le poids total pêche et la taille de chaque individu ;

En outre, le CRPMEM Bretagne fixe pour chaque campagne :

Un contingent de licences ;

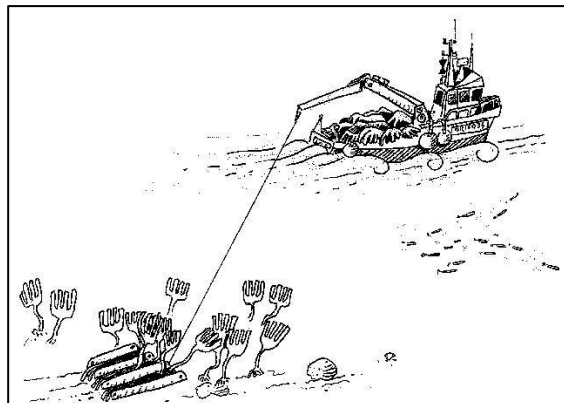
- Un calendrier de pêche ;
- Des quotas de pêche par licence ;
- Des quotas de pêche globaux pour l'ensemble du périmètre et/ou pour partie de ce périmètre ;
- Des lieux de débarquement de la pêche.

Les dépendances spatiales et temporelles des 3 navires exerçant ce métier sont variables : un d'entre eux ne pêche que sur le site, et les deux autres ont d'autres secteurs en plus.

Fiche de synthèse réalisée dans le cadre d'une mise à jour du Docob (activité apparue sur le site à l'été 2013) et validée à l'issue du comité de pilotage du 10 janvier 2017. Son format se différencie donc quelque peu des autres fiches.

DEFINITION

Exploitée depuis la fin des années 90, *Laminaria hyperborea* est une espèce de macroalgue récoltée par les goémoniers à l'aide d'un engin appelé peigne. Cette pratique, importée de Norvège, a été adaptée aux conditions locales par les récoltants français, et consiste à tracter sur le fond un peigne métallique d'environ 1,50 mètre de largeur. Les stipes des algues se coincent entre les dents du peigne et sont décrochées du substrat, en laissant les plantules en place.



Peigne norvégien. Source : Parc naturel marin d'Iroise

FLOTTILLE

Nb de navires en 2013 :	1
Taille :	moins de 12 m.

35 navires disposent d'une licence « Algues marines *Laminaria* » en Bretagne permettant de récolter de la *Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*. En 2015, 20 navires ont pratiqué le peigne à hyperborea, exclusivement dans le Finistère.

L'activité sur le site Natura 2000 Roches de Penmarc'h est le fait d'1 navire de 2013 à 2015. Deux navires supplémentaires ont exploité le secteur pendant deux mois et demi en 2016.



Goémonier. Source : CDPMEM 29

Suite aux problèmes de cohabitation sur ce secteur, l'activité du peigne à hyperborea dans le sud Finistère a été fermée par décision du Président du CRPMEM de Bretagne le 26/10/2016.

Cette suspension doit permettre de répondre aux questions posées par les petits canots à la fois en matière de cohabitation entre métiers et de sensibilité du milieu marin.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE



Peigne norvégien. Source : CDPMEM 29

Les laminaires sont des algues brunes inféodées aux substrats rocheux de l'étage infralittoral.

L. hyperborea peut être une espèce plus petite que *L. digitata* et se développe à des profondeurs plus importantes. Son stipe, plus rigide, ne permet pas de la récolter à l'aide d'un scoubidou. C'est pourquoi les pêcheurs français se sont inspirés du peigne norvégien, en l'adaptant aux conditions locales.

Le peigne est une structure métallique composée de caissons pleins ou creux, entre lesquels sont positionnées des dents qui capturent les algues. Afin

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

de limiter le contact avec le fond, cette armature est munie de patins. Ainsi, les dents se situent à une hauteur de 16 à 17 cm au-dessus du fond, permettant une sélectivité forte de l'engin.

En moyenne, le peigne est mis en œuvre pendant une durée d'environ 30 secondes à 1 minute, permettant au pêcheur de prélever jusqu'à 500 kg d'algues par trait pour les peignes les plus larges.

En Bretagne, le tonnage annuel moyen de *Laminaria hyperborea* issu de la pêche embarquée est de 20 000 tonnes.

Les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche des algues *L. hyperborea* sont fixées chaque année par décision du CRPMEM Bretagne (délibération 2015-37 ALGUES-CRPM-B2 du 30 avril 2015) et arrêté préfectoral, après avis du groupe de travail « algues - pêche embarquée ». La récolte se fait majoritairement de la fin de l'été à la fin de l'année.

REGLEMENTATION

Les activités de pêche embarquée des algues sont encadrées par une licence régionale, limitant l'exploitation à un contingent de navires.

La gestion des activités se fait par la mise en place d'un système de « bandes » d'une largeur d'1 mille, ouvertes ou fermées à l'exploitation selon un cycle de 3 ans, permettant de laisser une zone en jachère sans récolte pendant une durée de 2 ans.

A ces jachères sont associés des quotas de pêche en lien avec la biomasse en place, et selon un pourcentage de prélèvement. Ce taux de prélèvement est de 14 % actuellement.

De plus, les activités sont soumises à un calendrier de pêche, des horaires de pêche, et à un quota (préalablement défini en lien avec l'Ifremer). Depuis 2016, une fermeture annuelle entre le 15 mai et le 31 août est fixée par la commission « algues - pêche embarquée » et validée par décision du CRPMEM Bretagne. Enfin, les goémoniers ont pour obligation d'utiliser un système de géolocalisation.

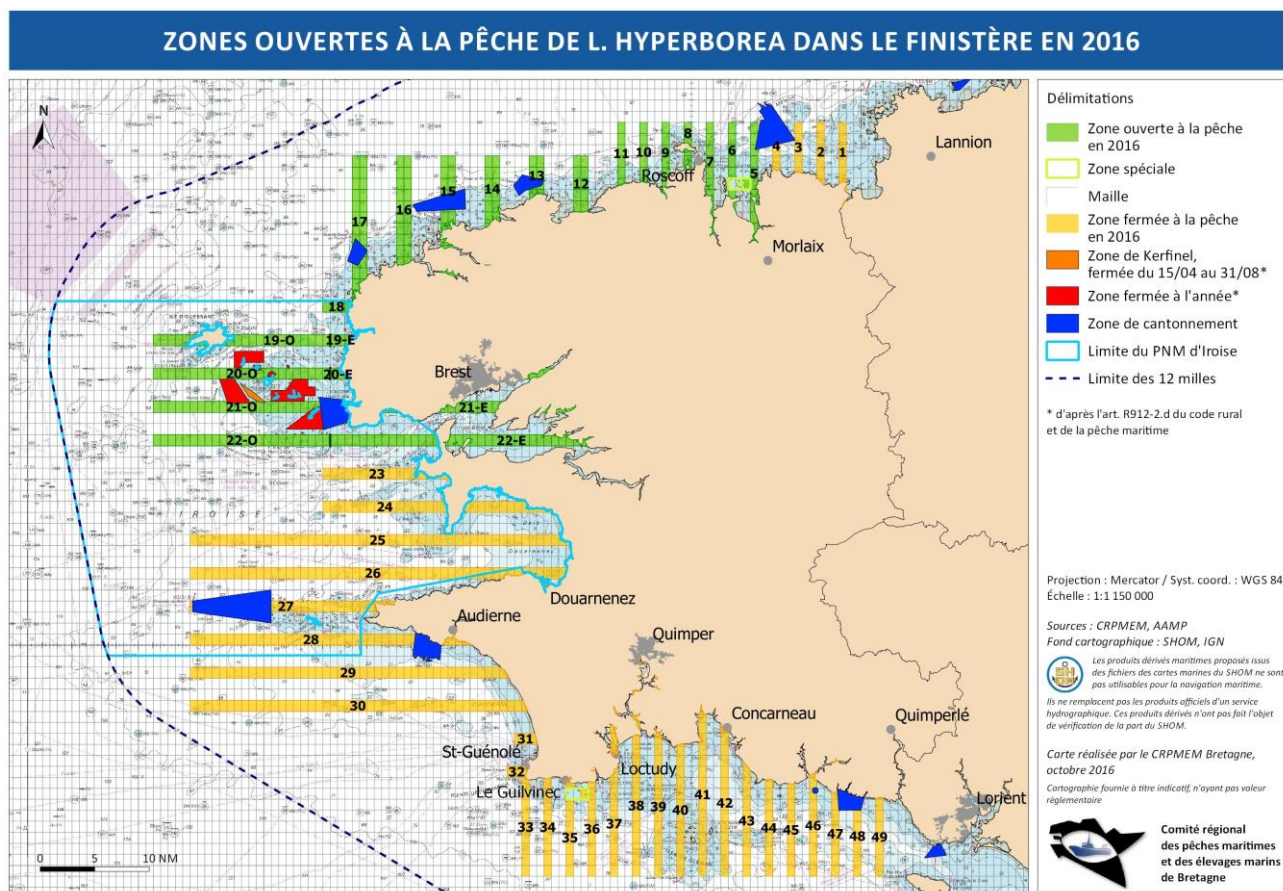


Figure 47 – Zones ouvertes à la pêche de *L. hyperborea* en 2016, à la date du 26 octobre 2016 (Annexe 1 à la décision 141-2016)

Données issues des enquêtes VALPENA de 89% des navires du Finistère et de 73% des navires du Morbihan sur l'année 2013.
Données des Pays de Loire issues des enquêtes de 72% des navires sur les années 2012-14.

PRESSIONS POTENTIELLES SUR LES HABITATS ET LES ESPECES

L'Agence des aires marines protégées a réalisé en 2009 un référentiel technico-économique « Pêche professionnelle » : sur la base d'une analyse de la littérature scientifique existante, il identifie, pour chaque type d'engin de pêche, les pressions que ceux-ci peuvent potentiellement exercer sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Peu d'études d'impacts ont été publiées concernant cette pêcherie. Cependant, Rinde *et al.* (1992) indique qu'en Norvège, un champ algal exploité met environ 3 ou 4 ans pour se restructurer et retrouver un état proche de son état initial. Malgré tout, il ne constituera pas le même environnement physique pour les organismes qu'il accueille. En effet la communauté d'épiphytes associée (constituant un habitat pour accueillir des espèces d'amphipodes, d'isopodes, de gastéropodes, et de petits poissons) est d'autant plus développée que les algues sont âgées. Par ailleurs la macrofaune et la macroflore sont plus diversifiées dans les zones non exploitées : les zones travaillées ont tendance à être colonisées par d'autres algues comme *Alaria esculenta* ou *Desmarestia spp.* (N.B. : les espèces du genre *Desmarestia* sont des algues opportunistes qui entrent en compétition spatiale avec les laminaires pérennes telles que *L. hyperborea* ; Eswards, 1998), et une couverture uniforme d'algues corallines est présente.

Arzel (1995) précise les perturbations physiques engendrées par l'utilisation de la drague à *Laminaria hyperborea* : « Les interactions avec les fonds marins sont importantes. Les répercussions de la pêche sont visibles directement, des roches sont parfois cassées, certains blocs sont déplacés, voire renversés, ce qui est inévitable en un tel milieu. Il a régulièrement été signalé que ces actions pouvaient concerner des roches pesant plusieurs centaines de kilos. Ces effets sont d'autant plus visibles que les fonds sont composés de gros galets, d'éléments disjoints. Au cours du temps, ces éléments se sont bloqués les uns dans les autres avec un colmatage de sable et de gravier. Ils forment un sol résistant aux actions de la mer. Toute action ayant pour résultat de réduire la cohésion du fond peut avoir des conséquences néfastes sur la reprise du champ algal. Il est difficile d'imaginer un couvert végétal sur des éléments qui ne se seraient stabilisés à la base. En revanche sur des fonds de roche mère, les actions sont limitées ». Les organismes associés à la roche infralittorale subissent les conséquences du passage de la drague.

Ainsi, sur le site des Roches de Penmarc'h, le peigne à *hyperborea* est susceptible d'entrer en interaction avec les **habitats d'intérêt communautaire** suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Catégories de pression
1170 - 5 : la roche infralittorale en mode exposé	Physiques
1170 - 6 : la roche infralittorale en mode abrité	Physiques

Récemment, une étude quantitative sur l'impact écologique de la drague à *L. hyperborea* a été réalisée au sein du Parc naturel marin d'Iroise, sur le plateau de La Helle (Molène). Les premiers résultats montrent notamment une sélectivité sur la ressource ciblée et un retournement des roches de type "champs de blocs" avéré.

Les résultats et conclusions de cette étude ne peuvent cependant pas être transposés au site Natura 2000 Roches de Penmarc'h, dans la mesure où ces deux sites ne sont pas comparables. En effet, l'archipel de Molène se trouve dans des eaux homogènes et froides, tandis que les Roches de Penmarc'h se situent dans des eaux stratifiées. De ces deux types de masses d'eau différents, il en résulte des conditions environnementales différentes qui ont pour conséquence une répartition dite "biogéographique" différente des espèces et habitats benthiques. La dominance de l'espèce *L. hyperborea* en Iroise, et la cohabitation de *L. hyperborea* et *Saccorhiza polyschides* en Bretagne sud, en est un exemple.

Si la pratique du peigne à *hyperborea* n'engendre pas de capture accidentelle d'oiseaux ou de mammifères marins, les conséquences du bruit du peigne sur certains delphinidés sont à l'étude dans le Parc naturel marin d'Iroise.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Tractée par un navire sur des fonds meubles à l'aide d'une fune manœuvrée par un treuil, la drague à oursins est une drague constituée d'une armature métallique rigide, dont l'ouverture est munie d'une barre simple sans dent. L'espèce ciblée est l'oursin granuleux *Sphaerechinus granularis*.



Oursin granuleux
Sphaerechinus granularis
(© W. Bay-Nouailhat)

FLOTTILLE

Il n'existe pas de données Valpena pour ce métier en 2013, puisque cette pêcherie n'a été réouverte qu'en décembre 2016.

Quatre navires de moins de 10 mètres ont pratiqué ce métier lors des campagnes 2016-17 et 2017-18. Une cinquième unité va démarrer ce métier pour la campagne 2018-2019. Parmi ces navires, 3 sont des dragueurs de bivalves.

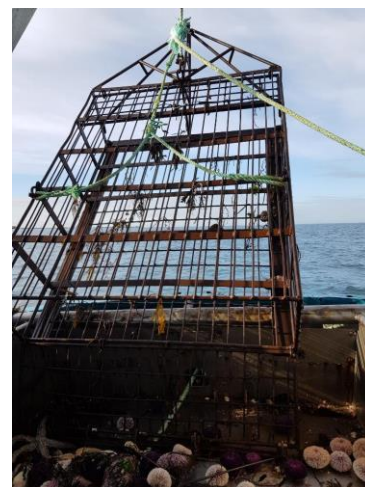
D'un point de vue réglementaire, le contingent est fixé à 5 navires dont la longueur hors-tout ne doit pas excéder 10 m et la puissance motrice 150 CV. Les 5 licences sont attribuées en 2018 (1 cinquième navire va démarrer son activité).

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Fermée depuis 2002 faute de ressource suffisante, la pêcherie a été réouverte sur le secteur des Glénan fin 2016 à la demande de professionnels qui constataient le renouveau du stock. Cette pêcherie constitue un complément de revenus très intéressant pour les entreprises. Elle répond à une niche commerciale.

La pêche est autorisée sur le secteur des Glénan au sein d'un gisement dont le périmètre est défini par les structures professionnelles dans le cadre d'une délibération. Celui-ci est compris entre le parallèle passant par la bouée de la Basse Rouge des Glénan et le parallèle passant par la tourelle du Huic (cf. carte ci-dessous).

Le métier est pratiqué avec une drague sans dent d'1,30 mètre de large maximum. Le corps de la drague est constitué soit d'un filet, soit d'une armature rigide. La drague est très légère (entre 40 et 80 kg) et ne rentre pas dans le sédiment. Des « patins » sont fixés sous la drague afin de la surélever et d'éviter qu'elle ne frotte trop le sédiment.



Drague à oursin utilisée sur les Glénan (armature rigide)



Drague à oursin utilisée sur les Glénan : armature filet

Elle est mise en œuvre sur des fonds inférieurs à 10 m dans le nord du Huic et de La Pie, sur des sédiments meubles de sable et de maërl. Cette zone est en effet la seule sur laquelle la ressource en oursins est suffisamment abondante pour être pêchée efficacement à la drague. Les navires effectuent leur pêche entre 2h et 4h maximum (durée très aléatoire), et font des traits d'une durée de 20 minutes environ. La drague est tractée à une faible vitesse en ligne droite.

Lors de la première campagne, la pêche a été ouverte du 05/12/2016 au 12/01/2017, du lundi au vendredi de 7h à 16h, permettant ainsi 27 jours de pêche. Ceux-ci n'ont pas été exploités en totalité.

La campagne suivante a démarré le 20/11/2017 et a pris fin le 02/03/2018. Sur les 4 navires, 3 ont réalisé entre 2 et 23 jours de pêche (donnée absente pour le dernier), pour un total cumulé estimé à moins de 70 marées). En 2018, la pêcherie a ouvert le 16/11.

Outre le calendrier et des horaires de pêche, la réglementation professionnelle fixe également un quota journalier par navire, compris entre 200 et 500 kg selon les jours. Le débarquement et la pesée sous criée sont obligatoires.

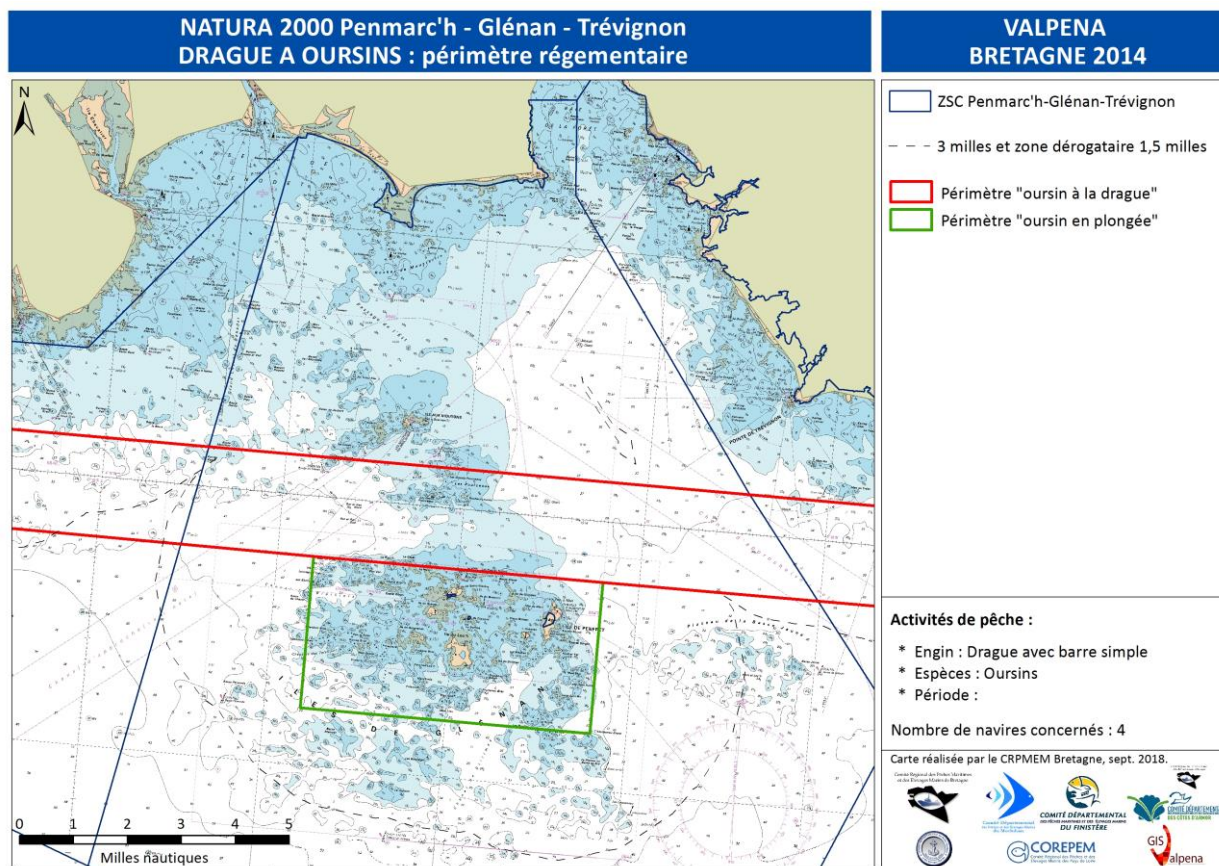


Figure 48 – Périmètres réglementaires de la pêche de l'oursin à la drague et en plongée

DEFINITION

Le pouce-pied (*Mittella pollicipes*) est un crustacé de la classe des cirripèdes, qui vit fixé en colonie sur des rochers très exposés à la houle.

Ce crustacé est très apprécié pour son goût iodé : après cuisson, la partie consommée est la partie musculuse du pédoncule.

Espèce à forte valeur commerciale, elle est exploitée sur les îles Glénan par quelques pêcheurs professionnels. Les grappes de pouces-pieds sont détachées de la roche à l'aide d'un marteau ou d'un burin.



Grappe de pouces-pieds. Photo : S.L.

FLOTTILLE

Nb de pêcheurs en 2013 :	0
Taille des navires :	moins de 12 m.

Le contingent de licences est fixé à 4 navires et 3 licences sont attribuées en 2018.

Depuis plusieurs années, il n'y a pratiquement plus de pêche de pouce-pied sur les Glénan. En 2013 aucun navire n'a pratiqué ce métier. En 2018, aucune pêche n'a été déclarée auprès de la DDTM du Finistère non plus.

DESCRIPTION DES PRATIQUES, SAISON ET FREQUENTATION

Seul le gisement de pouce-pied des Glénan est autorisé à l'exploitation professionnelle. Il existe un gisement important sur les rochers de Saint-Guérolé mais celui-ci n'est autorisé qu'à la pêche de loisir.

Fixés en grappe sur la roche dans des zones très battues, la pêche du pouce-pied est conditionnée par les conditions météorologiques qui limitent l'accès aux zones de pêche. Les gisements de pouces-pieds des Glénan se trouvent sur des écueils rocheux accessibles uniquement par la mer. La pêche ne peut donc se pratiquer que par mer relativement calme afin de pouvoir s'approcher en navire et descendre sur la roche. Les pêcheurs prélèvent les pouces-pieds à marée basse au niveau des étages médio et infralittoral à l'aide d'un burin ou d'un ciseau à bois de 50 cm de long sur 5 cm de large. Ils sélectionnent les « grappes » les mieux commercialisables car les plus appréciées gustativement, en l'occurrence celles constituées d'individus assez courts et trapus. Ils ne prélèvent pas toute la grappe : ils détachent la partie centrale constituée des individus les plus âgés, et laissent la partie extérieure constituée de juvéniles. Cette technique limite la compétition spatiale avec les moules et favorise la recolonisation de la roche par les pouces-pieds, garantissant ainsi la pérennité du stock. En outre, les professionnels ont noté que l'éclaircissement d'une zone est bénéfique à la croissance de l'espèce.

Le pouce-pied se pêche toute l'année sauf en janvier et juillet-août, selon un calendrier précis qui fixe des jours où la pêche est autorisée. Il s'agit soit d'une activité complémentaire pratiquée par des navires polyvalents, soit d'un véritable métier dans le cas où le professionnel possède des licences pouce-pied sur d'autres gisements, le gisement des Glénan étant relativement modeste.

Le pouce-pied pêché aux Glénan est vendu à des grossistes et alimente majoritairement le marché local et national (on trouve parfois du pouce-pied sur les étals de marées morbihannaises et finistériennes pendant les périodes de pêche). Les professionnels prélèvent uniquement la quantité qui leur a été commandée au préalable.

DEFINITION

La récolte des algues de rive est une activité ancestrale en Bretagne. Les algues, fixées à un substrat, sont récoltées à marée basse, à la main ou à l'aide d'outils, selon les conditions définies par la réglementation¹². L'activité se différencie donc de la récolte en mer menée par les navires goémoniers, équipés d'engins spécifiques (peigne ou scoubidou).

Parmi la vingtaine d'espèces recherchées, les principales espèces (en tonnages) récoltées à l'échelle de la région Bretagne sont *Ascophyllum nodosum*, *Fucus serratus*, *Fucus vesiculosus*, ainsi que *Chondrus crispus* (dans le Finistère uniquement) et *Palmaria palmata*. Les algues, dont la demande est en forte augmentation, sont consommées entières dans l'alimentation humaine, ou transformées pour en extraire leurs composés (industrie agroalimentaire, pharmacie, cosmétique, etc.).

Principales espèces d'algues de rive récoltées sur le site :

Algues rouges :



Palmaria palmata
(Dulse)



Chondrus crispus
(Pioca)

Algues brunes :



Ascophyllum nodosum
(Goémon noir)



Fucus vesiculosus
(Goémon noir)



Fucus serratus
(Goémon noir)

RECOLTANTS ET PRODUCTION

15 récoltants travaillant pour leur propre compte ou des entreprises locales de transformation, soit 6 entreprises au total, déclarent des récoltes sur le **secteur de Saint-Guérolé au Guilvinec** (pointe de Men Meur). Parmi eux, un seul travaille également sur le **littoral de Concarneau**.

Longtemps considérée comme une activité d'appoint, cette activité est en pleine structuration, avec la mise en place d'un statut professionnel et d'un régime de licences sous la compétence du CRPMEM de Bretagne. Depuis 2017, cette activité est soumise à un régime de licences et de timbres géré par le CRPMEM Bretagne, sur la base du régime existant pour la pêche à pied professionnelle et comportant :

- une délibération portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied des algues sur le littoral de la région Bretagne,
- une délibération fixant les conditions de récolte et le nombre de timbres de récolte sur les secteurs du littoral de la région Bretagne.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La récolte des algues de rive ne pouvant s'exercer qu'à pied, les zones de récifs exploitées sont ceux de l'étage médiolittoral, voire le haut de l'infralittoral.

Les récoltants travaillent en fonction de la saisonnalité des espèces : les algues annuelles commencent leur croissance à la fin de l'hiver et sont récoltées à partir du printemps et en été, et les algues pluriannuelles sont récoltées tout au long de l'année.

¹² Articles D921-94 à D921-100 du Code rural et de la pêche maritime ; Arrêté 2012-4658 du 27 juillet 2012 relatif à l'exploitation durable des goémons de rive sur le littoral de Bretagne ; Arrêté 2015-10985 du 8 avril 2015 fixant les conditions de récolte professionnelle des goémons de rive le du Finistère pour la campagne 2015-2016.

Les volumes d'algues en poids frais récoltés en 2017 depuis St Guérolé à Raguénez sont les suivants :

Algues	Poids en frais (Kg)
Ascophyllum nodosum	158 512
Fucus spp et Himanthalia elongata	63 648
Chondrus crispus et Mastocarpus stellatus	21 588
Fucus vesiculosus	850
Laminaria digitata	650
Ulva lactuca - Enteromorpha spp	232
Palmaria palmata	150
<i>Total</i>	245 630

Figure 49 – Volumes déclarés par les récoltants d'algues de rive en 2017 sur les sites Penmarc'h-Glénan-Trévignon (source DDTM du Finistère)

Les récoltants les plus actifs travaillent en moyenne une cinquantaine de jours par an. Cette activité est bien souvent complémentaire d'une autre (pêche embarquée, pêche à pied, conchyliculture, algoculture...).

La déclaration de la récolte par les professionnels bretons s'effectue majoritairement selon un carroyage de 500 m par 500 m. En vue d'une meilleure gestion de la ressource, le programme Biomasse Algues, porté par le CRPMEB, vise à évaluer la biomasse exploitable d'algues de rive à l'échelle de la région, notamment en définissant un protocole de routine pour l'évaluation de la ressource avant chaque début de campagne via des prélèvements terrain. Il a débuté en 2016.

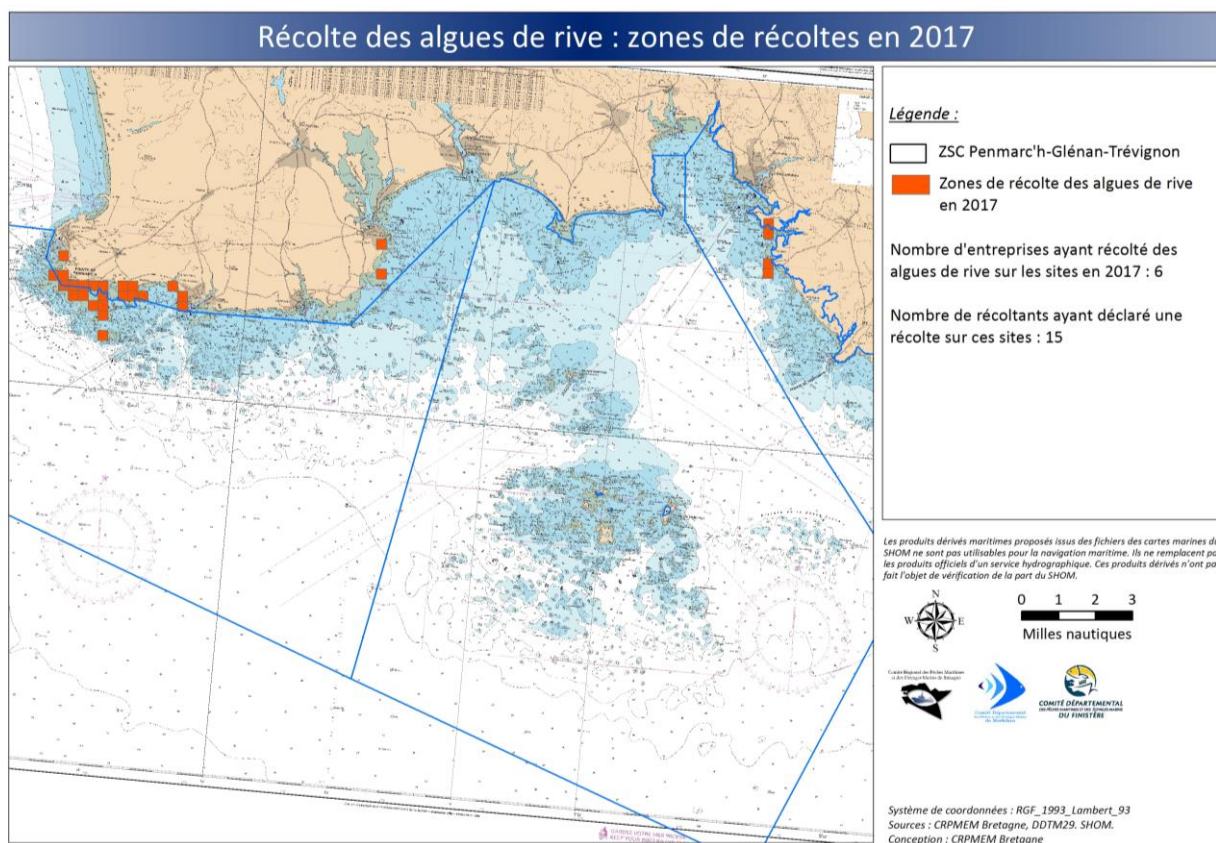


Figure 50 – Zones de récoltes des algues de rive en 2017 (selon le carroyage des zones de récolte des algues de rive de la région Bretagne – CEVA, CSAVM, CRPMEB, AAMP)

Enfin, un *Guide de bonnes pratiques* a été élaboré dans le cadre du projet Algomarbio¹³. Il formule un certain nombre de bonnes pratiques afin d'assurer le renouvellement des champs, condition essentielle pour une gestion durable des algues.

¹³ Algomarbio est un projet pluriannuel multipartenaires coordonné par Inter Bio Bretagne et auquel participent le Syndicat des Récoltants Professionnels d'Algues de Rive de Bretagne, la Chambre Syndicale des Algues et Végétaux Marins, le Parc Naturel Marin d'Iroise, la Station Biologique de Roscoff, Ifremer, l'UBO, Agrocampus Ouest, et des entreprises de la filière. Il comprend différents axes de travail : récolte des algues (guide de bonnes pratiques et formation des professionnels), structuration de la filière, réglementation, recherche, communication

Liste des sigles et acronymes utilisés

AAMP : Agence des aires marines protégées

AMP : Aire marine protégée

CC : Conseils consultatifs

CDPMEM : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

CIEM : Conseil international pour l'exploration de la mer

CNPMEM : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

COREPEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de Loire

CRPMEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest

DLAL : Développement Local par les Acteurs Locaux

DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (en remplacement du FEP, Fonds européen pour la pêche)

FPC : Flotte de pêche communautaire

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

GOV : Grande ouverture verticale

Ifremer : Institut français de recherche de pour l'exploitation de la mer

LHT : Longueur hors tout

LMAP : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

OCM : Organisation commune des marchés

OP : Organisation de producteurs

PCP : Politique commune de la pêche

RMD : Rendement maximum durable

SIH : Système d'informations halieutiques

TAC : Total admissible des captures

UE : Union européenne

VALPENA : éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités

VMS : Vessel Monitoring System

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

Table des figures

Figure 1 – Taux d’enquête des données VALPENA mobilisées	7
Figure 2 – Mailles Valpena intersectant le site Natura 2000 Roches de Penmarc’h, Archipel des Glénan et Dunes et côtes de Trévignon	8
Figure 3 – Evolution du nombre de navires en Bretagne depuis 1990, par catégorie de longueur	9
Figure 4 – Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d’action en région Bretagne (SIH, 2014)	9
Figure 5 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires non-géolocalisés sur le secteur de Penmarc’h-Glénan-Trévignon.....	10
Figure 6 – Productions, en tonnage et valeur, pour les navires géolocalisés sur le secteur de Penmarc’h-Glénan-Trévignon.....	11
Figure 7 – Spatialisation du temps de pêche estimé (en heures) à l’échelle de 1’1’ des navires français géolocalisés sur la zone d’étude en 2012, tous engins confondus.	11
Figure 8 – Carte des ports d’attache des 249 navires bretons et ligériens travaillant sur les sites Natura 2000 Penmarc’h-Glénan-Trévignon en 2013 (2012-14 pour les ligériens)	13
Figure 9 – Taille minimum, maximum et moyenne des navires	13
Figure 10 – Répartition des navires par classes de taille	13
Figure 11 – Indicateur de densité annuelle tous métiers confondus	14
Figure 12 – Saisonnalité des navires fréquentant les sites Natura 2000 Penmarc’h-Glénan-Trévignon.....	14
Figure 13 – Indicateur d’intensité annuelle tous métiers confondus.....	15
Figure 14 – Tableau de synthèse des principales réglementations pêche sur les sites Natura 2000 Ile de Penmarc’h-Glénan-Trévignon	21
Figure 15 – Saisonnalité du chalut de fond.....	24
Figure 16 – Indicateur de densité du chalut de fond	24
Figure 17 – Indicateur d’intensité du chalut de fond	25
Figure 18 – Saisonnalité du filet.....	27
Figure 19 – Indicateur de densité du filet	27
Figure 20 – Indicateur d’intensité du filet	28
Figure 21 – Saisonnalité du casier	30
Figure 22 – Indicateur de densité du casier.....	30
Figure 23 – Indicateur d’intensité du casier	31
Figure 24 – Saisonnalité des métiers de l’hameçon	33
Figure 25 – Indicateur de densité à la palangre.....	34
Figure 26 – Indicateur d’intensité à la palangre	34
Figure 27 – Indicateur de densité à la ligne	35
Figure 28 – Indicateur d’intensité à la ligne.....	35
Figure 29 – Saisonnalité de la bolinche	38
Figure 30 – Indicateur de densité de la bolinche.....	38
Figure 31 – Indicateur d’intensité de la bolinche	39
Figure 32 – Saisonnalité du chalut pélagique	41
Figure 33 – Indicateur de densité du chalut pélagique	42
Figure 34 – Indicateur d’intensité du chalut pélagique	42
Figure 35 – Saisonnalité de la drague à coquille St-Jacques.....	45
Figure 36 – Indicateur de densité de la drague à coquille St-Jacques	45
Figure 37 – Indicateur d’intensité de la drague à coquille St-Jacques.....	46
Figure 38 – Saisonnalité de la drague et du chalut à lançon	49
Figure 39 – Indicateur de densité du chalut à lançon.....	50
Figure 40 – Indicateur d’intensité du chalut à lançon	50
Figure 41 – Indicateur de densité de la drague à lançon	51
Figure 42 – Indicateur d’intensité de la drague à lançon	51
Figure 43 – Saisonnalité de la drague à bivalves	54
Figure 44 – Saisonnalité du scoubidou à digitata	56
Figure 45 – Saisonnalité de la nasse	57
Figure 46 – Saisonnalité de la pêche de l’ormeau en plongée sous-marine	58
Figure 47 – Zones ouvertes à la pêche de <i>L. hyperborea</i> en 2016, à la date du 26/10/16 (Anx 1 - décision 141-2016)..	61
Figure 48 – Périmètres réglementaires de la pêche de l’oursin à la drague et en plongée	64
Figure 49 – Volumes déclarés par les récoltants d’algues de rive en 2017 sur les sites Penmarc’h-Glénan-Trévignon ..	67
Figure 50 – Zones de récoltes des algues de rive en 2017 (selon le carroyage des zones de récolte des algues de rive de la région Bretagne – CEVA, CSAVM, CRPMEM, AAMP)	67